

**CONSERVATOIRE
NATIONAL SUPÉRIEUR
DE MUSIQUE ET
DE DANSE DE PARIS**

GUIDE de l'ÉLÈVE



Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris

209, avenue Jean-Jaurès
75019 Paris

métro Porte de Pantin , ligne 5

téléphone : +33 (0)1.40.40.45.45

www.conservatoiredeparis.fr

SOMMAIRE

Département des **Disciplines vocales**
page 3

Département des **Disciplines instrumentales**
classiques et **contemporaines**
page 20

Département de **Musique ancienne**
page 43

Département du **Jazz** et **musiques improvisées**
page 53

Département **Écriture, composition, direction d'orchestre**
page 62

Département **Musicologie et analyse**
pages 76

Département **Métiers du son**
Page 91

DÉPARTEMENT DES **DISCIPLINES** **VOCALES**

PRÉSENTATION **GÉNÉRALE**

Structure **administrative**

Coordonnateur départemental ECTS et
responsable de département :

Jean-Marc DEMEURE

Bureau 344

Tél. : +33 (0) 1 40 40 46 25

Fax : +33 (0) 1 40 40 45 00

jmdemeure@cnsmdp.fr

Assistante et chargée de scolarité :

Pascale GEORGE

Bureau 343

Tel. : +33(0) 1 40 40 46 05

pgeorge@cnsmdp.fr

Secrétariat :

Nelly MOULIN

Bureau 356

Tel. : +33(0) 1 40 40 45 53

nmoulin@cnsmdp.fr

Mél valable pour tout le département :

vocal@cnsmdp.fr

Organisation pédagogique

Ce département coordonne trois filières spécialisées :

- le chant
- l'accompagnement vocal
- la direction de chant

CHANT

Dispensée en vue de permettre aux jeunes chanteurs d'accéder à une activité professionnelle dans leur domaine (opéra, concert, récital, chœur, ensemble vocal, enseignement du chant), la formation s'organise autour de la discipline principale qu'est le chant, à laquelle viennent se greffer une diversité d'enseignements complémentaires destinés à :

- maîtriser et comprendre les langages musicaux et les langues étrangères ;
- encourager les pratiques d'ensemble.

Cycles de **formation**

La scolarité est organisée en deux cycles successifs :

- le 1^{er} cycle supérieur, d'une durée maximale de 3 ans, sanctionné par le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien ;
- le 2^e cycle supérieur, d'une durée de 2 ans permettant la délivrance du diplôme de 2^e cycle supérieur conférant le grade de Master.

Les échanges Erasmus sont possibles dans l'un ou l'autre des deux cycles.

Modalités d'**entrée**

Premier cycle supérieur

Les limites d'âge imposées aux candidats sont les suivantes :

Pour les femmes, avoir moins de 25 ans au 1^{er} octobre de l'année du concours
Pour les hommes, avoir moins de 27 ans au 1^{er} octobre de l'année du concours

Les épreuves d'admission se composent :

- d'une épreuve éliminatoire de formation musicale ;
- d'une épreuve d'admissibilité ;
- d'une épreuve d'admission.
-

Deuxième cycle supérieur

Ce cycle, d'une durée de 2 ans, est ouvert :

- sur concours aux candidats titulaires dans la même discipline d'un Diplôme de 1^{er} cycle supérieur d'un établissement d'enseignement musical supérieur français ou étranger.
- sans concours aux élèves titulaires du Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien dans la même discipline avec mention Très Bien ou Bien l'année scolaire suivant son obtention.

Les limites d'âge imposées aux candidats sont les suivantes :

Pour les femmes, avoir moins de 28 ans au 1^{er} octobre de l'année du concours
Pour les hommes, avoir moins de 30 ans au 1^{er} octobre de l'année du concours

Les étapes de sélection pour l'entrée en 2^e cycle supérieur sont les suivantes :

- examen (par un jury interne) d'un dossier constitué des diplômes et du curriculum vitae du candidat ;
- épreuve d'admissibilité;
- épreuve d'admission.
- entretien.

Modalités de **sortie**

Premier cycle supérieur

Le Diplôme de premier cycle supérieur (Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) est délivré après trois années maximum lorsque l'élève a obtenu :

- le certificat de chant ;
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines complémentaires imposées ;
- un certificat ou une attestation dans une discipline complémentaires optionnelle au choix.

Le Diplôme de premier cycle supérieur (Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) comporte une mention en relation avec la mention obtenue dans la discipline principale (mention Très Bien, Bien ou Assez Bien).

Deuxième cycle supérieur

Le *Diplôme de deuxième cycle supérieur conférant le grade de Master*, délivré après une durée de 2 ans, est composé comme suit :

- le Prix de chant ;
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines complémentaires requises
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines transversales imposées requises
- une mise en situation professionnelle.

STRUCTURE DES **DIPLÔMES**

Premier cycle supérieur

		Discipline principale	Disciplines complémentaires imposées et optionnelles										Total	
			Chant	Formation musicale (chanteurs)	Analyse et culture musicale (chanteurs)	Piano (chanteurs)	Diction lyrique allemande	Diction lyrique italienne	Ensembles vocaux 'A'	Travail de la scène	Travail corporel spécifique au chant	Langue vivante		Connaiss. Contexte Pro.
1ère année	Nb d'heures/semaine (*)	3h	3h	2h	1h	1h30	2h30	3h	3h	1h	0h30	1 semestre	1h	21h30
1ère année	Evaluation	<i>Contrôle</i>	<i>Contrôle</i>	<i>Contrôle</i>	<i>Contrôle</i>	<i>Contrôle</i>	<i>Contrôle</i>			<i>Attestation</i>	<i>Certificat</i>		<i>Cert./Att.</i>	
	Crédits ECTS/ an	24,5	8	4	4	4	4	2	4	2	1	0,5	2	60
2ème année	Nb d'heures/semaine (*)	3h	3h	2h	1h	2h	0h30	3h	3h	Art dram. 3h	0h30	1 semestre	1h	22h
2ème année	Evaluation	<i>Contrôle</i>	<i>Certificat</i>	<i>Certificat</i>	<i>Certificat</i>	<i>Certificat</i>	<i>Certificat</i>	<i>Attestation</i>		<i>Attestation</i>	<i>Certificat</i>	<i>Attestation</i>		
	Crédits ECTS/ an	24,5	8	4	4	4	4	2	4	2	1	0,5	2	60
3ème année	Nb d'heures/semaine (*)	3h							3h		0h30	Mise en sit. Prof.		6h30
3ème année	Evaluation	<i>Certificat</i>							<i>Attestation</i>		<i>Certificat</i>	<i>Attestation</i>		
	Crédits ECTS/ an	49							6		1	4		60

(*) : il s'agit d'heures de cours

Le diplôme est décerné lorsque l'étudiant a obtenu :

1. un certificat dans la discipline principale ;
2. un certificat ou une attestation dans les 10 disciplines complémentaires imposées ;
3. un certificat ou une attestation dans une discipline complémentaire optionnelle.

STRUCTURE DES **DIPLÔMES**

Deuxième cycle supérieur

		Chant	Ensembles vocaux "B"	Travail de la scène Productions	Répertoire baroque	Etudes de rôles	Langue vivante	Méthodologie de la recherche	Travail d'études personnel	Aspects pratiques du métier	Pédagogie	Mise en situa. Prof.	Total
1ère année	Nb d'heures/ semaine (*)	3h	3h	3h	1h	1h	1h	1 semestre	Variable	0 à 3h	0 à 12h		
	Evaluation	<i>Récital</i>					<i>Certificat</i>	<i>Attestation</i>		<i>Certificat</i>	<i>Attestation</i>		
	Crédits ECTS/ an	29	4	6	4	4	1	3	3	2	4		60
2ème année	Nb d'heures/ semaine (*)	3h	3h	3h		1h	1h		Variable			Variable	
	Evaluation	<i>Récital</i>	<i>Attestation</i>	<i>Attestation</i>		<i>Attestation</i>	<i>Certificat</i>		<i>Certificat</i>			<i>Attestation</i>	
	Crédits ECTS/ an	29	4	8		6	1		6			6	60

(*) : il s'agit d'heures de cours

1. un prix dans la discipline principale ;
2. un certificat ou une attestation dans les 10 disciplines complémentaires imposées ;

Choix du **programme** d'études pour les **séjours** d'études de **courte** durée

Les tableaux figurant ci-dessus illustrent le déroulement et le contenu des programmes d'études suivis par les élèves réguliers.

Le programme des élèves effectuant un séjour temporaire au Conservatoire est défini conjointement par l'élève, les responsables pédagogiques de son établissement d'origine et le Conservatoire de Paris.

En général, ce programme est composé de la discipline principale et de disciplines complémentaires.

Description des enseignements

Année d'affectation des élèves en séjour temporaire : pour les cours collectifs, les élèves en échange sont affectés d'office en classe de première année. Si ce niveau est trop faible, et après accord du professeur concerné, il leur sera proposé d'accéder au niveau supérieur.

Inscription : sauf mention contraire, les inscriptions se font auprès de Pascale George, chargée de scolarité du département des disciplines vocales (voir coordonnées page 3)

Assiduité : tout comme les élèves réguliers, les élèves en séjour temporaire sont tenus d'assister régulièrement aux cours dans lesquels ils sont inscrits. Toute absence doit être justifiée, sous peine de sanctions, pouvant mener à l'exclusion en cas de récidive.

Langue : tous les cours sont enseignés en français (hormis, bien sûr, les cours de langue).

DISCIPLINE PRINCIPALE

CHANT

Durée : 1^{er} cycle supérieur : 3 ans maximum ; 2^e cycle supérieur : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 2 h avec le professeur, 1 h avec l'assistant.

Objectifs/ contenu : ce cours, destiné à former des chanteurs professionnels, met principalement l'accent sur la technique vocale (posture, souffle, soutien...) et l'interprétation des œuvres du répertoire (opéra, oratorio, opéra-comique, opérette, mélodie et Lied...).

Évaluations :

- **Examen de contrôle** (à l'issue de chacune des années intermédiaires en 1^{er} cycle supérieur) : audition d'une durée moyenne variant de 15 mn en 1^{ère} année à 30 mn en 3^e année.
Notation : mention TB, B, AB.
- **Récitals** (en 2^e cycle supérieur) :
 - en 1^{ère} année de 2^e cycle supérieur : le programme, d'une durée de 30 mn, comprend certains types d'œuvres imposés ;
 - en 2^e année de 2^e cycle supérieur : récital libre.

Récompense : mention TB, B, AB.

DISCIPLINES COMPLEMENTAIRES IMPOSEES

FORMATION MUSICALE (chanteurs)

Durée : 1, 2 ou 3 ans (durée variable selon le niveau à l'entrée)

Nombre d'heures hebdomadaires : 1h30 en cours collectif et 1h en cours individuel avec le professeur ; 45 mn avec l'assistant.

ECTS : 16

Objectifs / contenu : la formation se fait à partir du répertoire vocal, tous styles confondus et comprend :

- la formation de l'oreille (intervalles, accords) ;
- le rythme ;
- la lecture à vue (à une ou plusieurs voix) dans les langues originales ;
- la théorie et les notions harmoniques élémentaires.

Évaluation : deux examens de contrôle par an qui permettent d'accéder à l'année supérieure. Les deux examens de contrôle de la dernière année permettent l'obtention du certificat (avec mention TB, B ou AB).

ANALYSE ET CULTURE MUSICALE (chanteurs)

Durée : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h en cours collectif

ECTS : 8

Objectifs / contenu : cette formation a pour objet la connaissance des genres, des formes et des langages et leur évolution dans l'histoire de la musique vocale principalement. Elle est basée sur l'analyse des textes (contenu poétique et forme). Elle s'effectue principalement à partir de l'écoute de disques avec lecture simultanée de partitions. En 2^e année est abordée une sensibilisation aux principaux langages du XX^e siècle.

Une bonne connaissance du français est demandée.

Évaluation : en 1^{ère} année, l'évaluation s'effectue par un contrôle continu et une épreuve écrite en fin d'année. En 2^{ème} année, les mêmes types d'épreuves aboutissent au certificat (avec mention TB, B ou AB).

PIANO (chanteurs)

Durée : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 1h en cours individuel

ECTS : 8

Objectifs / contenu : cet enseignement doit permettre aux élèves chanteurs de déchiffrer, d'apprendre une partition, de s'accompagner et d'accompagner un chanteur. Il se limite à l'acquisition d'une technique pianistique de base. Il permet de se familiariser avec le maniement des mouvements harmoniques au clavier.

Évaluation : les examens de contrôle ont lieu sous forme de contrôle continu, à raison d'un contrôle par trimestre pendant les deux années d'étude. Les trois contrôles de seconde année permettent l'obtention du certificat (avec mention TB, B ou AB).

DICTION LYRIQUE ALLEMANDE (chanteurs)

Durée : 2 ans

ECTS : 8

Nombre d'heures hebdomadaires : 1^{ère} année : 1h30 en cours collectifs ; 2^e année : 1h30 en cours collectif et 30 mn en cours individuel.

Objectifs / contenu : afin de permettre à l'élève d'acquérir les connaissances lui permettant d'aborder les œuvres en langue allemande, ce cours met l'accent sur :

en 1^{ère} année :

- les notions de phonétique (alphabet phonétique international) ;
- le travail d'écoute et de récitation ;
- le vocabulaire spécifique à l'opéra et au chant ;
- les notions élémentaires de grammaire et de syntaxe ;
- la compréhension des textes.

en 2^e année :

- la révision et l'approfondissement des connaissances de base acquises en première année
- la diction allemande dans la pratique du chant.

Évaluation : en 1^{ère} année, l'évaluation s'effectue en milieu et en fin d'année par des épreuves écrites et orales. Le certificat (avec mention TB, B ou AB) est obtenu en fin de 2^{ème} année sur des épreuves écrites, parlées et chantées.

DICTION LYRIQUE ITALIENNE (chanteurs)

Durée : 2 ans

ECTS : 8

Nombre d'heures hebdomadaires : 1^{ère} année : 2h30 en cours collectifs ; 2^e année : 30 mn en cours individuel.

Objectifs / contenu : afin de permettre à l'élève d'acquérir les connaissances lui permettant d'aborder les œuvres en langue italienne, ce cours met l'accent sur :

en 1^{ère} année :

- les notions de phonétique (alphabet phonétique international) ;
- le travail d'écoute et de récitation ;
- le vocabulaire spécifique à l'opéra et au chant ;
- les notions élémentaires de grammaire et de syntaxe ;
- la compréhension des textes.

en 2^e année :

- la diction lyrique italienne dans la pratique du chant.

Évaluation : en 1^{ère} année, l'évaluation s'effectue en milieu et en fin d'année par des épreuves écrites et orales. Le certificat (avec mention TB, B ou AB) est obtenu en fin de 2^e année sur des épreuves écrites, parlées et chantées.

ENSEMBLES VOCAUX 'A'

Durée : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 3 h (cours collectif)

ECTS : 4

Objectifs / contenu : ce cours doit permettre aux élèves de connaître et de pratiquer le répertoire de chœur et d'ensembles vocaux.

Évaluation : attestation accordée à l'issue de 2 ans de cours.

ENSEMBLES VOCAUX 'B'

Durée : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : environ 2 heures (cours collectif)

ECTS : 8

Objectifs / contenu : ce cours doit permettre aux élèves d'aborder les parties d'ensemble (duo, trio, quatuor etc..) des œuvres du répertoire lyrique.

Évaluation : attestation accordée aux élèves ayant suivi ce cours durant 2 ans.

TRAVAIL DE LA SCÈNE ET PRODUCTIONS

Durée : 1^{er} cycle supérieur : 3 ans / 2^e cycle supérieur : 2 ans

ECTS : 14

Nombre d'heures hebdomadaires : entre 3 et 6 h selon le programme.

Objectifs / contenu : il s'agit de mettre en relation la pratique vocale avec le théâtre en réalisant un travail sur des fragments ou des intégrales d'œuvres lyriques. Ce travail débouche sur des auditions de classe ou des représentations publiques.

- 1^{ère} année de 1^{er} cycle supérieur : travail du mouvement ; diction, prosodie et poésie française ;
- 2^e et 3^e année de 1^{er} cycle supérieur : travail sur des scènes, des fragments ou des œuvres lyriques complètes.
- 1^{ère} et 2^e année de 2^e cycle supérieur : travail sur des œuvres lyriques complètes et présentations scéniques.
- Evaluation : attestation accordée à l'issue des 3 années de cours d'une part et des 2 années de cours d'autre part.

TRAVAIL CORPOREL SPÉCIFIQUE AU CHANT

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : 1h

ECTS : 2

Objectifs / contenu : par des exercices corporels, ce cours est destiné à aider les chanteurs à mieux contrôler leur position du corps et leur fonction respiratoire.

Évaluation : attestation à l'issue d'une année de cours.

ART DRAMATIQUE

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : 3 h en cours collectif.

ECTS : 2

Objectifs / contenu : ce cours propose une approche du théâtre parlé, de la poésie et une initiation à la scène.

Évaluation : attestation à l'issue d'une année de cours.

RÉPERTOIRE BAROQUE

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : environ 1h.

ECTS : 4

Objectifs / contenu : ce cours s'adresse aux chanteurs qui désirent aborder ou se perfectionner dans le répertoire baroque en soliste ou en ensemble. Les genres et les styles les plus représentatifs de l'époque baroque (XVII^e et XVIII^e siècle) y sont étudiés.

Évaluation : attestation à l'issue d'une année de cours.

ÉTUDES DE RÔLES

Durée : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : environ 1h.

ECTS : 10

Objectifs / contenu : travail sur des rôles entiers ou des extraits du répertoire lyrique, sur des mélodies et Lieder ou des cycles entiers avec des chefs de chant.

Évaluation : attestation à l'issue des 2 années de cours.

CONNAISSANCE DU CONTEXTE PROFESSIONNEL

Durée : 3 modules d'une durée moyenne de 2 jours chaque répartis sur les 1^{ère} et 2^e années du 1^{er} cycle supérieur
ECTS : 1

Objectifs / contenus :

- Module « Journées d'orientation » : savoir s'informer et exploiter les ressources de la médiathèque de la Cité de la musique ; prendre conscience des aspects psychocorporels du métier de musicien.
- Module « Journées de la profession » : mieux cerner le paysage professionnel du musicien et savoir inventer son parcours professionnel.
- Modules « Communication » : savoir se présenter et assurer sa promotion.

Evaluation : attestation délivrée sur assiduité

DISCIPLINES TRANSVERSALES IMPOSEES

2^e CYCLE SUPÉRIEUR

MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Durée : 12 cours de 3h chaque en 1^{ère} année de 2^e cycle

ECTS : 3

Objectifs / contenus : connaître les méthodes et normes de travail pour entreprendre, concevoir et exprimer une recherche d'ordre artistique : utilisation des lieux ressources (bibliothèques, médiathèques), délimitation d'un champ de recherche, élaboration d'un questionnement sur la base d'hypothèses de travail, conception d'une bibliographie, d'un plan et de normes de présentation pour rédiger un écrit qui peut prendre des formes variées.

Evaluation : crédits ECTS (3) attribués lorsque le sujet du T.E.P. (cf ci-dessous) déposé en fin de 1^{er} semestre est retenu définitivement par le collège des chefs de département sous la présidence du directeur ou de son représentant.

TRAVAIL D'ÉTUDE PERSONNEL

ECTS : 9

Présenté par tout élève à l'issue du 2^e cycle supérieur, le travail d'étude personnel (T.E.P.) est une réalisation comportant au moins une partie écrite, le cas échéant accompagnée de documents musicaux et/ou audio et/ou audiovisuels dont le sujet, à dominante artistique, est défini par l'élève au terme du cours de méthodologie de recherche. Un lien entre le T.E.P. et le récital libre de 2^e année de 2^e cycle et/ou les aspects pratiques du métier est possible et encouragé (mais non obligatoire).

Le T.E.P. peut être confondu avec les travaux écrits de même nature réalisés dans le cadre de la formation diplômante à l'enseignement ou de la discipline complémentaire si elle en comporte : acoustique musicale, histoire de la musique ...

Le T.E.P. peut être réalisé par groupes de 2 ou 3 élèves, à condition que la part de chacun soit clairement identifiée dans le travail collectif.

Evaluation : note sur 20 et mention : de 10 à moins de 12 : Assez Bien - de 12 à moins de 15 : Bien - de 15 à 20 : Très Bien.

ASPECTS PRATIQUES DU MÉTIER

Durée : 6 conférences de 3h chaque en 1^{ère} année de 2^e cycle

ECTS : 2

Objectifs / contenus : informations sur la vie pratique de l'artiste lui permettant :

- d'acquérir des notions de base sur le statut juridique du musicien ;
- d'acquérir des notions pratiques sur le financement public et le mécénat ;
- de connaître les pratiques culturelles et de comprendre les politiques des publics ;
- d'apprendre à construire et à présenter un projet artistique et culturel
- de se présenter et assurer sa promotion

Evaluation : certificat

LANGUE VIVANTE

ECTS : 2

Objectif : ce cours est obligatoire pour tout élève qui ne peut attester d'un niveau B2 en 2^e cycle supérieur dans une langue vivante étrangère.

Evaluation : certificat

INITIATION A LA PÉDAGOGIE

Durée : 3 week-ends (samedi et dimanche) de novembre à mars en 1^{ère} année de 2^e cycle

ECTS : 4

Cours en grands et petits groupes autour des bases des sciences de l'éducation (histoire et vocabulaire), de l'analyse didactique de cours et de la présentation du réseau d'enseignement en France. Ce premier module sera pris en compte pour les élèves qui aborderont ensuite la formation diplômante au CA et seront dispensés des enseignements correspondants.

Evaluation : attestation

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

ECTS : 6

Durée : toute la scolarité

Objectifs/contenus : Activités dans un ou plusieurs champs de la discipline principale réalisées devant ou pour un public extérieur à l'encadrement pédagogique du conservatoire et/ou en collaboration avec des acteurs de la profession permettant aux élèves d'être confrontés aux réalités du métier dans des conditions professionnelles.

Evaluation : Attestation

DISCIPLINES COMPLEMENTAIRES OPTIONNELLES

DICTION LYRIQUE ANGLAISE (chanteurs)

Durée : 2 ans

ECTS : 4

Nombre d'heures hebdomadaires : 1^e année : 2h en cours collectif 2^e année : 30 mn en cours individuel.

Objectifs / contenu : afin de permettre à l'élève d'acquérir les connaissances lui permettant d'aborder les œuvres en langue anglaise, ce cours met l'accent sur :

- en 1^{ère} année :
 - les notions de phonétique (alphabet phonétique international) ;
 - le travail d'écoute et de récitation ;
 - le vocabulaire spécifique à l'opéra et au chant ;
 - les notions élémentaires de grammaire et de syntaxe ;
 - la compréhension des textes.
- en 2^e année :
 - la diction lyrique anglaise dans la pratique du chant.

Evaluation : en 1^{ère} année, l'évaluation s'effectue par un contrôle continu (un contrôle à la fin de chaque trimestre). Le certificat est obtenu en fin de 2^e année sur des épreuves écrites, parlées et chantées.

MUSIQUE DE CHAMBRE (chanteurs)

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : 1h

Objectifs / contenu : ce cours s'adresse aux chanteurs qui désirent aborder le répertoire de la mélodie française et étrangère avec comme partenaires pianistes les élèves de la classe d'accompagnement vocal.

Evaluation : attestation à l'issue d'une année de cours.

ANALYSE ET CULTURE MUSICALE (chanteurs)

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : 1h en cours individuel.

Objectifs / contenu : ce cours constitue un cours de soutien pour les élèves qui suivent le cours d'analyse et culture musicale obligatoire. Le travail s'effectue sur un répertoire choisi par l'élève : airs travaillés en cours de chant ou d'ensembles vocaux, intérêt particulier pour tel répertoire...

Evaluation : une attestation est accordée à l'issue d'une année de cours.

INITIATION AU **RÉCITAL** LIED ET MÉLODIE

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : 1 h.

Objectifs / contenu : ce cours s'adresse aux duos pianistes-chanteurs désirant aborder ou approfondir le répertoire du Lied et de la mélodie. Il met particulièrement l'accent sur l'interprétation des textes poétiques et sur le rapport texte-musique. Il s'adresse donc aux élèves manifestant un intérêt pour les langues (allemand notamment) et la littérature.

Evaluation : attestation à l'issue d'une année de cours, se clôturant par un récital.

DICTION LYRIQUE **RUSSE**

Durée : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 2 h en cours collectifs

Objectifs / contenu : Apprentissage de l'alphabet cyrillique, travail approfondi sur la phonétique : écoute et différenciation des phonèmes russes, prononciation ; règles de lecture ; notions élémentaires de grammaire et de syntaxe, notions de vocabulaire spécifique aux textes chantés.

Evaluation : le certificat (avec mention TB, B ou B) est obtenu à la suite d'un contrôle continu et d'un examen de fin d'année.

Autres disciplines complémentaires optionnelles

Les disciplines optionnelles mentionnées ci-dessus sont plus spécifiquement destinées aux élèves chanteurs. Ceux-ci peuvent également avoir accès à d'autres options, ouvertes à l'ensemble des élèves, avec toutefois un ordre de priorité et sous réserve de places disponibles.

ACCOMPAGNEMENT VOCAL ET **DIRECTION** DE **CHANT**

PRÉSENTATION **GÉNÉRALE**

Accompagnement **vocal**

L'objectif principal de la classe d'accompagnement vocal est la formation de pianistes à l'accompagnement des chanteurs dans le grand répertoire des récitals de chant : mélodies françaises et étrangères, airs de concert, oratorios....

Direction de **chant**

Cette classe est destinée à former des chefs de chant. Elle peut également participer à la formation de chef de chœur, de chef d'orchestre lyrique, de conseiller musical et vocal des théâtres lyriques ou de récitaliste pour le répertoire lyrique.

CYCLE DE **FORMATION**

La formation proposée correspond à un 2^e cycle supérieur d'une durée de 2 ans (éventuellement 3) permettant la délivrance d'un diplôme de 2^e cycle supérieur conférant le grade de master.

MODALITÉS D'**ENTRÉE**

La limite d'âge à l'entrée en cycle de formation supérieure est fixée à moins de 29 ans, au 1^{er} octobre de l'année scolaire envisagée.

Les épreuves d'admission se composent :

- d'une présélection sur dossier
- d'une épreuve d'admissibilité
- d'une épreuve d'admission.

STRUCTURE DU CURSUS

Les cursus menant aux diplômes de 2^e cycle supérieur (conférant le grade de master) 'Accompagnement vocal' ou 'Direction de chant' se déroulent sur un rythme annuel. Ils se décomposent en une discipline principale, et plusieurs disciplines complémentaires imposées et optionnelles.

Le diplôme est décerné lorsque l'élève a obtenu :

1. un prix d'accompagnement vocal ou de direction de chant ;
2. un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines complémentaires requises
3. un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines transversales imposées requises
4. une mise en situation professionnelle

ACCOMPAGNEMENT VOCAL

		Accompagn. vocal	Diction lyrique	Discipline complémentaire	Langue vivante	Méthodologie de la recherche	Travail d'études personnel	Aspects pratiques du métier	Pédagogie	Mise en situa. Prof.	Total
1ère année	Nb d'heures/ semaine (*)	3h	3h	3h	1h	1 semestre	Variable	0 à 3h	0 à 12h		
	Evaluation	<i>Récital</i>			<i>Certificat</i>	<i>Attestation</i>		<i>Certificat</i>	<i>Attestation</i>		
	Crédits ECTS/ an	38	6	3	1	3	3	2	4		
2ème année	Nb d'heures/ semaine (*)	3h		3h	1h		Variable			Variable	
	Evaluation	<i>Récital</i>		<i>Attestation</i>	<i>Certificat</i>		<i>Certificat</i>			<i>Attestation</i>	
	Crédits ECTS/ an	44		3	1		6			6	

DIRECTION de CHANT

		Direction de chant	Diction lyrique		Discipline complémentaire	Langue vivante	Méthodologie de la recherche	Travail d'études personnel	Aspects pratiques du métier	Pédagogie	Mise en situa. Prof.	Total
			anglaise	russe								
1ère année	Nb d'heures/ semaine (*)	3h	1h	2h	3h	1h	1 semestre	Variable	0 à 3h	0 à 12h		
	Evaluation	<i>Récital</i>	<i>Attestation</i>			<i>Certificat</i>	<i>Attestation</i>		<i>Certificat</i>	<i>Attestation</i>		
	Crédits ECTS/ an	34	4	6	3	1	3	3	2	4		
2ème année	Nb d'heures/ semaine (*)	3h		2h	3h	1h		Variable			Variable	
	Evaluation	<i>Récital</i>		<i>Attestation</i>	<i>Attestation</i>	<i>Certificat</i>		<i>Certificat</i>			<i>Attestation</i>	
	Crédits ECTS/ an	38		6	3	1		6			6	

Description des enseignements

Année d'affectation des élèves en séjour temporaire : pour les cours collectifs, les élèves en échange sont affectés d'office en classe de première année. Si ce niveau est trop faible, après accord du professeur concerné, il leur sera proposé d'accéder au niveau supérieur.

Inscription : sauf mention contraire, et sous réserve de places disponibles, les inscriptions se font auprès de Pascale George, chargée de scolarité du département des disciplines vocales (coordonnées page 3).

Assiduité : tout comme les élèves réguliers, les élèves et en séjour temporaire sont tenus d'assister régulièrement aux cours dans lesquels ils sont inscrits. Toute absence doit être justifiée, sous peine de sanctions, pouvant mener à l'exclusion en cas de récidive.

Langue : tous les cours sont enseignés en français.

DISCIPLINE PRINCIPALE

ACCOMPAGNEMENT VOCAL

Durée : 2 ou 3 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 1h avec le professeur ; 45 mn avec l'assistant.

Objectifs / contenu : l'objectif principal est la formation de pianistes à l'accompagnement de chanteurs.

Le cours comprend notamment :

- la connaissance et l'acquisition du grand répertoire de récitals de chant ;
- la pratique du déchiffrage, de la transposition et de la réduction d'orchestre et de chœur de ce répertoire ;
- le travail de répétition avec chanteur ;
- l'approche littéraire et linguistique du répertoire ;
- la participation aux concerts, enregistrements et master-classes.

Évaluation : examen de contrôle de fin de 1^{ère} année (voire de fin de 2^{ème} année) ; récital du Prix en fin de 2^{ème} (voire de 3^{ème} année)

DIRECTION DE CHANT

Durée : 2 ou 3 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 1h avec le professeur ; 30 mn avec l'assistant.

- **Objectifs / contenu** : ce cours est basé sur :
- l'acquisition des techniques d'accompagnement spécifiques au répertoire lyrique ;
- l'étude approfondie des réductions d'orchestre ;
- la connaissance du répertoire (également dans ses dimensions littéraire, historique et dramaturgique) ;
- la maîtrise des techniques de travail de préparation des chanteurs, notamment la connaissance des langues étrangères (prononciation, compréhension, traduction....) appliquée à la réalisation musicale.

Évaluation : examen de contrôle de fin de 1^{ère} année (voire de fin de 2^{ème} année) ; récital du Prix en fin de 2^{ème} (voire de 3^{ème} année)

DISCIPLINES COMPLEMENTAIRES IMPOSEES ET DISCIPLINES TRANSVERSALES IMPOSEES

DICTION LYRIQUE - ALLEMANDE, ITALIENNE, ANGLAISE, RUSSE
(accompagnateur)

Durée : 1 ou 2 ans

ECTS : en fonction du cursus

Nombre d'heures hebdomadaires : 1^{ère} année : 2h en cours collectif 2^{ème} année : 30 mn en cours individuel.

Objectifs / contenu : afin de permettre à l'élève d'acquérir les connaissances lui permettant d'aborder les œuvres en langue, ce cours met l'accent sur :

- en 1^{ère} année :
- les notions de phonétique (alphabet phonétique international) ;

- le travail d'écoute et de récitation ;
- le vocabulaire spécifique à l'opéra et au chant ;
- les notions élémentaires de grammaire et de syntaxe ;
- la compréhension des textes.
- en 2^e année :
- la diction lyrique dans la pratique du chant.

Évaluation : en 1^{ère} année, l'évaluation s'effectue par un contrôle continu (un contrôle à la fin de chaque trimestre). Le certificat est obtenu en fin de 2^e année sur des épreuves écrites, parlées et chantées.

MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Durée : 12 cours de 3h chaque en 1^{ère} année de 2^e cycle

ECTS : 3

Objectifs / contenus : connaître les méthodes et normes de travail pour entreprendre, concevoir et exprimer une recherche d'ordre artistique : utilisation des lieux ressources (bibliothèques, médiathèques), délimitation d'un champ de recherche, élaboration d'un questionnement sur la base d'hypothèses de travail, conception d'une bibliographie, d'un plan et de normes de présentation pour rédiger un écrit qui peut prendre des formes variées.

Évaluation : crédits ECTS (3) attribués lorsque le sujet du T.E.P. (cf ci-dessous) déposé en fin de 1^{er} semestre est retenu définitivement par le collège des chefs de département sous la présidence du directeur ou de son représentant.

TRAVAIL D'ÉTUDE PERSONNEL

ECTS : 9

Présenté par tout élève à l'issue du 2^e cycle supérieur, le travail d'étude personnel (T.E.P.) est une réalisation comportant au moins une partie écrite, le cas échéant accompagnée de documents musicaux et/ou audio et/ou audiovisuels dont le sujet, à dominante artistique, est défini par l'élève au terme du cours de méthodologie de recherche. Un lien entre le T.E.P. et le récital libre de 2^e année de 2^e cycle et/ou les aspects pratiques du métier est possible et encouragé (mais non obligatoire).

Le T.E.P. peut être confondu avec les travaux écrits de même nature réalisés dans le cadre de la formation diplômante à l'enseignement ou de la discipline complémentaire si elle en comporte : acoustique musicale, histoire de la musique ...

Le T.E.P. peut être réalisé par groupes de 2 ou 3 élèves, à condition que la part de chacun soit clairement identifiée dans le travail collectif.

Évaluation : note sur 20 et mention : de 10 à moins de 12 : Assez Bien - de 12 à moins de 15 : Bien - de 15 à 20 : Très Bien.

ASPECTS PRATIQUES DU MÉTIER

Durée : 6 conférences de 3h chaque en 1^{ère} année de 2^e cycle **ECTS** : 2

Objectifs / contenus : informations sur la vie pratique de l'artiste lui permettant :

- d'acquérir des notions de base sur le statut juridique du musicien ;
- d'acquérir des notions pratiques sur le financement public et le mécénat ;
- de connaître les pratiques culturelles et de comprendre les politiques des publics ;
- d'apprendre à construire et à présenter un projet artistique et culturel
- de se présenter et assurer sa promotion

Évaluation : Certificat

INITIATION A LA PÉDAGOGIE

Durée : 3 week-ends (samedi et dimanche) de novembre à mars en 1^{ère} année de 2^e cycle

ECTS : 4

Cours en grands et petits groupes autour des bases des sciences de l'éducation (histoire et vocabulaire), de l'analyse didactique de cours et de la présentation du réseau d'enseignement en France. Ce premier module sera pris en compte pour les élèves qui aborderont ensuite la formation diplômante au CA et seront dispensés des enseignements correspondants.

Évaluation : Attestation

LANGUE VIVANTE

ECTS : 2

Objectif : ce cours est obligatoire pour tout élève qui ne peut attester d'un niveau B2 en 2^e cycle supérieur dans une langue vivante étrangère.

Évaluation : Certificat

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

ECTS : 6

Durée : toute la scolarité

Objectifs/contenus : Activités dans un ou plusieurs champs de la discipline principale réalisées devant ou pour un public extérieur à l'encadrement pédagogique du conservatoire et/ou en collaboration avec des acteurs de la profession permettant aux élèves d'être confrontés aux réalités du métier dans des conditions professionnelles.

Évaluation : Attestation

LISTE DES ENSEIGNANTS DU DÉPARTEMENT DES DISCIPLINES VOCALES

CHANT

Alain Buet	(assistante - accompagnatrice : Marie-Charlotte Leroux ; accompagnatrice : Florence Domacq)
Glenn Chambers	(assistante accompagnatrice : Bénédicte Harlé)
Élène Golgevit	(assistants accompagnateurs : Ouri Bronchti et Frédéric Rubay)
Isabelle Guillaud	(assistants - accompagnateurs : Damien Lehmann / Michaëlis Boliakis)
Valérie Guillorit	(assistant accompagnateur : Karolos Zouganelis ; accompagnatrice : Pia Varri)
Chantal Mathias	(assistant accompagnateur : Mark Davies ; accompagnatrice : Sylvie Lechevalier)
Yves Sotin	(assistant accompagnateur : Yann Molenat ; accompagnateur : Martin Surot)
Malcolm Walker	(assistantes accompagnatrices : Morgane Fauchois / Mary Olivon)

ACCOMPAGNEMENT VOCAL

Anne Le Bozec (assistant : Emmanuel Olivier)

ACCOMPAGNEMENT / DIRECTION DE CHANT

Erika Guiomar (assistante : Nathalie Dang)

FORMATION MUSICALE (chanteurs)

Catherine Daipres	(assistante : Morgane Fauchois)
Nathalie Steinberg-Pace	(assistante : Christine Fontlupt-Lehmann)
Sabine Vatin	(assistante : Catherine Grenier)

ANALYSE ET CULTURE MUSICALE (chanteurs)

Sylvie Lannes

PIANO (chanteurs)

Varduhi Yeritsyan
Catherine Weill
Karolos Zouganelis

DICTION LYRIQUE

- Allemand : Volker Haller / Thierry Montlahuc (accompagnatrice : Elisa Bellanger)
- Italien : Susanna Poddighe / Paolo Zedda (accompagnateurs : Bertille Monsellier et Philippe Barbey-Lallia)
- Anglais : (option) Gregory Finch (accompagnatrice : Bertille Monsellier)
- Russe : (option) Marianne Sytchkov

ENSEMBLES VOCAUX « A »

Marie-Catherine Simonpietri (accompagnatrice : Valérie Betmalle)

ENSEMBLES VOCAUX « B »

Samuel Jean (accompagnateur : Damien Lehman)

TRAVAIL CORPOREL SPECIFIQUE AU CHANT

Ute Gerzabek

TRAVAIL DE LA SCENE

Romain Panassié (accompagnateur : Mickaël Kinney)
Emmanuelle Cordoliani (assistant - accompagnateur : Yann Molenat)
Agnès Terrier
Vincent Vittoz (assistante - accompagnatrice : Charlotte Bonneu)

LE CORPS DE L'INTERPRETE (option)

Agnès de Brunhoff

REPERTOIRE BAROQUE

Kenneth Weiss

ETUDE DE ROLES

Susan Manoff
Olivier Reboul

ART DRAMATIQUE - TECHNIQUE DU COMÉDIEN

Mylène Lormier

ART DRAMATIQUE (option)

Annette Barthélemy

MUSIQUE DE CHAMBRE (chanteurs) (option)

Anne Le Bozec

INITIATION AU RECITAL LIED ET MELODIE (option)

Jeffrey Cohen

DÉPARTEMENT DES **DISCIPLINES** **INSTRUMENTALES CLASSIQUES ET** **CONTEMPORAINES**

PRÉSENTATION **GÉNÉRALE**

Structure **administrative**

Coordinateur départemental ECTS et responsable du département des disciplines instrumentales classiques et contemporaines :

Thierry VAILLANT

Tel : 33 (0)1 40 40 45 04

Fax pour l'ensemble du département :
33 (0)1 40 40 47 68

tvaillant@cnsmdp.fr

Secrétariat

Nathalie BRANGER

Tel : 33 (0)1 40 40 45 55
nbranger@cnsmdp.fr

Chargée de scolarité cordes

Marie CIMO

Tel : 33 (0)1 40 40 45 42
mcimo@cnsmdp.fr

Chargée de scolarité bois et formation musicale

Eric DEGROIS

Tel : 33 (0)1 40 40 45 85
edegrois@cnsmdp.fr

Chargée de scolarité cuivres et percussion

Fabienne COSAQUE

Tel : 33 (0)1 40 40 46 83
fcosaque@cnsmdp.fr

Chargée de scolarité claviers et polyphoniques

Anne RIVET

Tel : 33 (0)1 40 40 46 24
arivet@cnsmdp.fr

Chargée de scolarité guitare, harpe et musique de chambre

Marion LANCIEN

Tel : 33 (0)1 40 40 47 34
mlancien1@cnsmdp.fr

Mél valable pour tout le département :

instrum@cnsmdp.fr

Organisation pédagogique

Encadrement

Les quelques sept cents élèves du département sont encadrés par 166 professeurs et assistants ainsi que 30 accompagnateurs.

Chacune des classes d'instruments (discipline principale) est composée en moyenne de 10 à 12 élèves, qui bénéficient de deux cours par semaine, l'un donné par le professeur et le second par son assistant¹.

L'effectif des cours collectifs est, lui, plus variable .

Instruments enseignés

Les instruments enseignés en tant que discipline principale sont les suivants :

- cordes : violon, alto, violoncelle, contrebasse.
- bois : flûte, hautbois/cor anglais, clarinette, basson/fagott, saxophone.
- cuivres : cor, trompette, trombone, trombone-basse, saxhorn-basse/euphonium, tuba.
- accordéon, guitare, harpe, percussion.
- claviers : piano, accompagnement au piano, orgue (interprétation), improvisation au clavier, accordéon, ondes Martenot

La musique de chambre, le quatuor à cordes, le piccolo et la clarinette basse sont également enseignés en tant que seconde discipline principale.

Cycles de formation

Pour toutes les disciplines instrumentales principales hormis l'accompagnement chorégraphique, la scolarité est organisée en deux cycles successifs :

- le 1^{er} cycle supérieur, d'une durée maximale de 3 ans, sanctionné par le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) (ou Diplôme de 1^{er} cycle supérieur pour certaines disciplines) ;
- le 2^e cycle supérieur, d'une durée de 2 ans permettant la délivrance du diplôme de 2^e cycle conférant le grade de Master.

Les échanges Erasmus sont possibles dans l'un ou l'autre des deux cycles.

Pour l'accompagnement chorégraphique, la scolarité est organisée en un seul cycle de Formation Supérieure d'une durée maximale de 3 ans.

¹ pas d'assistant en trombone basse, orgue, ondes Martenot.

Modalités d'entrée

Conditions d'accès

LIMITES D'ÂGE SUPÉRIEURES

Disciplines	1 ^{er} Cycle	2 ^e Cycle
Accompagnement 1 ^{er} cycle	26	-
Accompagnement au piano 2 ^e cycle	-	29
Accompagnement chorégraphique	28	-
Accordéon	24	28
Alto	24	28
Basson / fagott	25	28
Clarinette	24	28
Contrebasse	24	28
Cor	24	28
Flûte	22	26
Guitare	24	28
Harpe	22	26
Hautbois/Cor anglais	24	28
Improvisation au clavier	26	28
Ondes Martenot	24	28
Orgue-interprétation	24	28
Percussion	24	28
Piano	22	26
Saxhorn/Euphonium	24	28
Saxophone	24	28
Trombone	24	28
Trombone basse	26	29
Trompette/cornet	24	28
Tuba	24	28
Violon	22	26
Violoncelle	22	26

2 ^e Disciplines principales	1 ^{er} cycle	2 ^e cycle
Musique de chambre	Conditions d'entrée spécifiques	Moyenne d'âge inférieure à 28 ans Tous les membres du groupes doivent avoir moins de 30 ans
Clarinette Basse	Sans limite d'âge	
Piccolo	Sans limite d'âge	

DIPLÔMES REQUIS

Le 2^e cycle est accessible sur concours aux candidats titulaires dans la même discipline d'un diplôme de 1^{er} cycle d'un établissement d'enseignement musical supérieur français ou étranger.

Composition des épreuves

	1er cycle	2ème cycle
cas général	<p>1. Admissibilité : -Epreuves instrumentales dont le programme est imposé.</p> <p>2. Admission : - Epreuves instrumentales dont le programme est imposé ; - Epreuve de lecture à vue.</p>	<p>1. Présélection : Sur examen, par un jury interne, d'un dossier comprenant : - la copie du Diplôme de fin de 1er cycle - un curriculum vitæ.</p> <p>2. Admission : Sur épreuve instrumentale et entretien : - une œuvre imposée ; - un programme proposé par le candidat ; - un entretien en français ;</p>
orgue	<p>1. Admissibilité : -Epreuves instrumentales dont le programme est imposé.</p> <p>2. Admission : - Epreuves instrumentales dont le programme est imposé ; - Epreuve de basse chiffrée ; - Epreuve d'harmonisation d'un choral</p>	<p>1. Présélection : Sur examen, par un jury interne, d'un dossier comprenant : - la copie du Diplôme de fin de 1er cycle - un curriculum vitæ.</p> <p>2. Admission : Sur épreuve instrumentale et entretien : - une œuvre imposée ; - un programme proposé par le candidat ; - un entretien en français ;</p>
musique de chambre	<p>1. Examen d'entrée : Le groupe présente un programme libre de 15 à 20'</p> <p>2. Entretien</p>	<p>1. Présélection : Sur examen, par un jury interne, d'un dossier comprenant : - la copie du Diplôme de fin de 1er cycle - un curriculum vitæ de chacun des membres du groupe.</p> <p>2. Admission : Sur épreuve instrumentale et entretien : - un programme libre de 20 à 30' ; - un entretien en français ;</p>
accompagnement	<p>1. Admissibilité : - Exécution au piano d'une ou plusieurs œuvres imposées ; - Déchiffrage.</p> <p>2. Admission : - Accompagnement à vue d'une œuvre instrumentale suivi d'un travail de mise en place ; - Accompagnement à vue d'une œuvre instrumentale.</p>	<p>1. Présélection : Sur examen, par un jury interne, d'un dossier comprenant : - la copie du Diplôme de fin de 1er cycle - un curriculum vitæ.</p> <p>2. Admissibilité : - Exécution au piano d'une ou plusieurs œuvres imposées ; - Déchiffrage ou transcription d'une ou plusieurs œuvres pour orchestre</p> <p>3. Admission - Accompagnement d'une œuvre instrumentale ou concertante ; - réduction au piano ; - réduction d'un ensemble vocal ; - transposition ; - un entretien en français ;</p>

<p>accompagnement chorégraphique</p>	<p>1. Admissibilité - exécution au piano de deux pièces du répertoire, l'une imposée, l'autre au choix dans une liste ; - une improvisation libre sur un élément musical donné.</p> <p>2. Admission - lecture à vue d'une pièce issue du répertoire de ballet ; - accompagnement improvisé sur des propositions chorégraphiques classiques et contemporaines d'un ou plusieurs danseurs.</p>	
<p>improvisation au clavier piano et orgue</p>	<p>Admission - Epreuve instrumentale dont le programme est imposé - Epreuves d'harmonisation et d'improvisation</p>	<p>1. Présélection : Sur examen, par un jury interne, d'un dossier comprenant : - la copie du Diplôme de fin de 1er cycle - un curriculum vitæ.</p> <p>2. Admission : Sur épreuve instrumentale et entretien : - exécution au piano de deux œuvres - harmonisation au piano ; - improvisations</p>
<p>piccolo et clarinette basse</p>		<p>Être titulaire d'un diplôme de 2^e cycle supérieur</p>

STRUCTURE DES **DIPLÔMES**

INSTRUMENTS DE L'**ORCHESTRE**

cordes, bois, cuivres, percussion, harpe

1^{ER} CYCLE SUPÉRIEUR

Disciplines	Crédits ECTS	nombre d'heures de cours par semaine	Durée	Evaluation
<i>Discipline principale</i>				
Instrument	114	de 1 h à 2 h en moyenne	3 ans maximum	Contrôles en cours de cursus puis certificat à la fin du cursus
<i>Disciplines complémentaires imposées</i>				
Formation Musicale	8	3 h	1 an	Certificat
Analyse A et B	8	3 h	2 ans	Certificat
Lecture à vue	8	3 h	1 à 2 ans	Certificat
Musique de chambre	12	1 h	1 à 3 ans	Attestation
Orchestre	16	0 à 18 h	3 ans	Attestation
Langue vivante	3	1 h 30	1 à 3 ans	Certificat
Histoire de la musique (initiation)	2	2h	1 an	Certificat
Connaissance du contexte professionnel	1	0 à 12 h	semestres	Attestation
Mise en situation professionnelle	4	variable	1 ou 2 ans	Attestation
<i>Discipline complémentaire optionnelle</i>				
1 discipline au choix	4	variable	1 ou 2 ans	Certificat ou Attestation

2^E CYCLE SUPÉRIEUR

Disciplines	Crédits ECTS	nombre d'heures de cours par semaine	Durée	Evaluation
<i>Discipline principale</i>				
Instrument	78	de 1 h à 2 h en moyenne	2 ans	1 récital chaque fin d'année
<i>Disciplines complémentaires imposées</i>				
Orchestre	12	0 à 18 h	2 ans	Attestation
1 discipline au choix	4	variable	1 ou 2 ans	Certificat ou Attestation
<i>Disciplines transversales imposées</i>				
Méthodologie de recherche	3	3 h	1 semestre	Attestation
Travail d'étude personnel	9	variable	semestres	Certificat
Aspects pratiques du métier	2	0 à 3 h	1 an	Certificat
Initiation à la Pédagogie	4	0 à 12 h	1 an	Attestation
Langue vivante	2	1 h 30	1 à 2 ans	Certificat
Mise en situation professionnelle	6	variable	1 ou 2 ans	Attestation

GUITARE ET ONDES MARTENOT

1^{ER} CYCLE SUPÉRIEUR

Disciplines	Crédits ECTS	nombre d'heures de cours par semaine	Durée	Evaluation
<i>Discipline principale</i>				
Instrument	121	de 1 h à 2 h en moyenne	3 ans maximum	Contrôles en cours de cursus puis certificat à la fin du cursus
<i>Disciplines complémentaires imposées</i>				
Formation Musicale	8	3 h	1 an	Certificat
Analyse A ou B	8	3 h	2 ans	Certificat
Lecture à vue	8	3 h	1 à 2 ans	Certificat
Musique de chambre	21	1 h	1 à 3 ans	Attestation
Langue vivante	3	1 h 30	1 à 3 ans	Certificat
Histoire de la musique (initiation)	2	2h	1 an	Certificat
Connaissance du contexte professionnel	1	0 à 12 h	2 semestres	Attestation
Mise en situation professionnelle	4	variable	1 ou 2 ans	Attestation
<i>Discipline complémentaire optionnelle</i>				
1 discipline au choix	4	variable	1 ou 2 ans	Certificat ou Attestation

2^E CYCLE SUPÉRIEUR

Disciplines	Crédits ECTS	nombre d'heures de cours par semaine	Durée	Évaluation
<i>Discipline principale</i>				
Instrument	90	de 1 h à 2 h en moyenne	2 ans	1 récital chaque fin d'année
<i>Disciplines complémentaires imposées</i>				
1 discipline au choix	4	variable	1 ou 2 ans	Certificat ou Attestation
<i>Disciplines transversales imposées</i>				
Méthodologie de recherche	3	1h30	1 semestre 3	Attestation
Travail d'étude personnel	9	variable	semestres	Certificat
Aspects pratiques du métier	2	0 à 3 h	1 an	Certificat
Initiation à la Pédagogie	4	0 à 12 h	1 an	Attestation
Langue vivante	2	1 h 30	1 à 2 ans	Certificat
Mise en situation professionnelle	6	variable	1 ou 2 ans	Attestation

PIANO

1^{ER} CYCLE SUPÉRIEUR

Disciplines	Crédits ECTS	nombre d'heures de cours par semaine	Durée	Evaluation
<i>Discipline principale</i>				
Instrument	122	de 1 h à 2 h en moyenne	3 ans maximum	Contrôles en cours de cursus puis certificat à la fin du cursus
<i>Disciplines complémentaires imposées</i>				
Formation Musicale	8	3 h	1 an	Certificat
Analyse A ou B	8	3 h	2 ans	Certificat
Lecture à vue	8	3 h	1 à 2 ans	Certificat
Musique de chambre	18	1 h	1 à 3 ans	Attestation
Langue vivante	3	1 h 30	1 à 3 ans	Certificat
Harmonisation au clavier	2	1h	1 an	Certificat
Histoire de la musique (initiation)	2	2h	1 an	Certificat
Connaissance du contexte professionnel	1	0 à 12 h	2 semestres	Attestation
Mise en situation professionnelle	4	variable	1 ou 2 ans	Attestation
<i>Discipline complémentaire optionnelle</i>				
1 discipline au choix	4	variable	1 ou 2 ans	Certificat ou Attestation

2^E CYCLE SUPÉRIEUR

Disciplines	Crédits ECTS	nombre d'heures de cours par semaine	Durée	Evaluation
<i>Discipline principale</i>				
Instrument	90	de 1 h à 2 h en moyenne	2 ans	1 récital chaque fin d'année
<i>Disciplines complémentaires imposées</i>				
1 discipline au choix	4	variable	1 ou 2 ans	Certificat ou Attestation
<i>Disciplines transversales imposées</i>				
Méthodologie de recherche	3	1h30	1 semestre	Attestation
Travail d'étude personnel	9	variable	3 semestres	Certificat
Aspects pratiques du métier	2	0 à 3 h	1 an	Certificat
Initiation à la Pédagogie	4	0 à 12 h	1 an	Attestation
Langue vivante	2	1 h 30	1 à 2 ans	Certificat
Mise en situation professionnelle	6	variable	1 ou 2 ans	Attestation

ORGUE-INTERPRÉTATION

1^{ER} CYCLE SUPÉRIEUR

Disciplines	Crédits ECTS	nombre d'heures de cours par semaine	Durée	Evaluation
<i>Discipline principale</i>				
Instrument	108	1 h individuelle et 2 h classe commune	3 ans maximum	Contrôles en cours de cursus puis certificat à la fin du cursus
<i>Disciplines complémentaires imposées</i>				
Formation Musicale	8	3 h	1 an	Certificat
Analyse A ou B	8	3 h	2 ans	Certificat
Ecriture B	8	3 h	1 à 2 ans	Certificat
Improvisation à l'orgue	18	1 h	1 à 3 ans	Attestation
Basse continue	16	1 à 3 h	1 à 2 ans	Certificat
Histoire de la musique (initiation)	2	2h	1 an	Certificat
Langue vivante	3	1 h 30	1 à 3 ans	Certificat
Connaissance du contexte professionnel	1	0 à 12 h	3 semestres	Attestation
Mise en situation professionnelle	4	variable	1 ou 2 ans	Attestation
<i>Discipline complémentaire optionnelle</i>				
1 discipline au choix	4	variable	1 ou 2 ans	Certificat ou Attestation

2^E CYCLE SUPÉRIEUR

Disciplines	Crédits ECTS	nombre d'heures de cours par semaine	Durée	Évaluation
<i>Discipline principale</i>				
Instrument	90	1 h individuelle et 2 h classe commune	2 ans	1 récital chaque fin d'année
<i>Disciplines complémentaires imposées</i>				
1 discipline au choix	4	variable	1 ou 2 ans	Certificat ou Attestation
<i>Disciplines transversales imposées</i>				
Méthodologie de recherche	3	1h30	1 semestre	Attestation
Travail d'étude personnel	9	variable	3 semestres	Certificat
Aspects pratiques du métier	2	0 à 3 h	1 an	Certificat
Initiation à la Pédagogie	4	0 à 12 h	1 an	Attestation
Langue vivante	2	1 h 30	1 à 2 ans	Certificat
Mise en situation professionnelle	6	variable	1 ou 2 ans	Attestation

ACCOMPAGNEMENT AU PIANO

1^{ER} CYCLE SUPÉRIEUR

Disciplines	Crédits ECTS	nombre d'heures de cours par semaine	Durée	Évaluation
Discipline principale				
Instrument	144	1 h individuelle et 2 h classe commune	3 ans maximum	Contrôles en cours de cursus puis certificat à la fin du cursus
Disciplines complémentaires imposées				
Analyse A ou B	8	3h	2 ans	Certificat
Langue vivante	3	0h30	1 à 3 ans	Certificat
Histoire de la musique (initiation)	2	2h	1 an	Certificat
Musique de chambre	18	1h	1 à 3 ans	Attestation
Connaissance du contexte professionnel	1	0 à 12 h	2 semestres	Attestation
Mise en situation professionnelle	4	variable	1 ou 2 ans	Attestation
Discipline complémentaire optionnelle				
1 discipline au choix parmi - accompagnement chorégraphique - diction lyrique allemande	6	variable - basse continue - harmonisation au clavier	1 ou 2 ans - diction lyrique italienne - initiation à l'écriture A ou B	Certificat

2^E CYCLE SUPÉRIEUR

Disciplines	Crédits ECTS	nombre d'heures de cours par semaine	Durée	Évaluation
Discipline principale				
Discipline principale	84		2 ans maximum	1 récital chaque fin d'année
Disciplines complémentaires imposées				
Initiation à l'écriture A ou B	4	3 h	2 ans	Certificat
1 discipline au choix parmi : - accompagnement chorégraphique - harmonisation au clavier - improvisation - initiation à la direction d'orchestre - initiation au piano-forte	6	variable	1 ou 2 ans	Certificat
Disciplines transversales imposées				
Méthodologie de recherche	3	1h30	1 semestre	Attestation
Travail d'étude personnel	9	variable	3 semestres	Certificat
Aspects pratiques du métier	2	0 à 3 h	1 an	Certificat
Initiation à la Pédagogie	4	0 à 12 h	1 an	Attestation
Langue vivante	2	0h30	1 à 2 ans	Certificat
Mise en situation professionnelle	6	variable	1 ou 2 ans	Attestation

IMPROVISATION AU CLAVIER PIANO ou ORGUE

1^{ER} CYCLE SUPÉRIEUR

Disciplines	Crédits ECTS	nombre d'heures de cours par semaine	Durée	Évaluation
<i>Discipline principale</i>				
Improvisation (piano ou orgue)	144	1 h individuelle	3 ans maximum	Contrôles en cours de cursus puis certificat à la fin du cursus
<i>Disciplines complémentaires imposées</i>				
Analyse A ou B	8	3h	2 ans	Certificat
Langue vivante	3	0h30	1 à 3 ans	Certificat
Histoire de la musique (initiation)	2	2h	1 an	Certificat
Initiation à l'écriture B	8	2h	2 ans	Certificat
Harmonisation	2	1h	1 an	Certificat
Connaissance du contexte professionnel	1	0 à 12 h	2 semestres	Attestation
Mise en situation professionnelle	4	variable	1 ou 2 ans	Attestation
<i>Discipline complémentaire optionnelle</i>				
1 discipline au choix	4	variable	1 ou 2 ans	Certificat

2^E CYCLE SUPÉRIEUR

Disciplines	Crédits ECTS	nombre d'heures de cours par semaine	Durée	Evaluation
<i>Discipline principale</i>				
Improvisation (piano ou orgue)	82	1 h individuelle	2 ans maximum	1 récital chaque fin d'année
<i>Disciplines complémentaires imposées</i>				
2 disciplines au choix parmi : - accompagnement chorégraphique - accompagnement au piano - direction de chœur grégorien - écriture (cycle supérieur) - harmonisation au clavier B - initiation à la basse continue - initiation à l'improvisation générative - initiation à l'improvisation modale/musique de l'Inde - initiation au jazz - musique de chambre	12	variable	1 ou 2 ans	Certificat
<i>Disciplines transversales imposées</i>				
Méthodologie de recherche	3	1h30	1 semestre	Attestation
Travail d'étude personnel	9	variable	3 semestres	Certificat
Aspects pratiques du métier	2	0 à 3 h	1 an	Certificat
Initiation à la Pédagogie	4	0 à 12 h	1 an	Attestation
Langue vivante	2	0h30	1 à 2 ans	Certificat
Mise en situation professionnelle	6	variable	1 ou 2 ans	Attestation

Choix du programme d'études pour les séjours d'études de courte durée

Les tableaux figurant ci-dessus illustrent le déroulement et le contenu des programmes d'études suivis par les élèves réguliers.

Le programme des élèves effectuant un séjour temporaire au Conservatoire est défini conjointement par l'élève, les responsables pédagogiques de son établissement d'origine et le Conservatoire de Paris.

En général, ce programme est composé de la discipline principale et de trois ou quatre disciplines complémentaires.

Les cours collectifs à dominante pratique, tels que l'orchestre, le chant choral ou la musique de chambre sont plus particulièrement recommandés aux élèves temporaires dans la mesure où :

- ils nécessitent des compétences moins importantes en français;
- ils facilitent et accélèrent l'intégration des élèves temporaires.

DESCRIPTION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

DISCIPLINES PRINCIPALES

INSTRUMENT

(hors orgue, improvisation au clavier et accompagnement au piano)

Durée : 1^{er} cycle supérieur : 3 ans maximum ; 2^e cycle supérieur : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 1h avec le professeur ; de 20 mn à 1h avec l'assistant² selon l'instrument.

Objectifs/ contenu :

1^{er} cycle supérieur :

Formation supérieure de l'instrumentiste :

- développement de sa sensibilité artistique et de sa maîtrise technique individuelle et collective ;
- formation culturelle élargie aussi bien dans des domaines pratiques que théoriques (disciplines complémentaires) ;
- sensibilisation au contexte professionnel.

2^e cycle supérieur :

- développement de la personnalité artistique ;
- aptitude à concevoir et réaliser un récital en autonomie ;
- capacité à développer et exprimer une réflexion sur sa pratique artistique ;
- développement de l'aptitude à s'insérer dans la vie professionnelle.

Evaluations :

- Examen de contrôle (à l'issue de chacune des années intermédiaires en 1^{er} cycle supérieur) : exécution instrumentale d'une durée moyenne variant de 20 mn en 1^{ère} année à 40 mn en 3^{ème} année.

Notation : mention TB, B, AB.

- Récitals (en 2^e cycle supérieur) :

- en 1^{ère} année de 2^e cycle supérieur : le programme-type, d'une durée de 30 à 45mn, comprend une partie au choix de l'élève et une ou deux œuvres imposées, incluant une œuvre contemporaine.

Ce programme peut toutefois varier selon les spécificités de chaque instrument.

- en 2^e année de 2^e cycle supérieur : récital libre.

Récompense : mention TB, B, AB.

ORGUE – INTERPRÉTATION

Durée : 1^{er} cycle supérieur : 3 ans maximum ; 2^e cycle supérieur : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 1 h en cours individuel ; 2 h en cours collectif

Objectifs / contenu :

1^{er} cycle supérieur : Formation supérieure de l'instrumentiste :

² pas d'assistant en trombone basse, orgue, ondes Martenot (rappel)

maîtrise musicale (technique et expressive) de "l'instrument-orgue" dans ses différents styles historiques et esthétiques ;
sensibilisation au contexte professionnel.

2^e cycle supérieur :

- développement de la personnalité artistique ;
- aptitude à concevoir et réaliser un récital en autonomie ;
- capacité à développer et exprimer une réflexion sur sa pratique artistique ;
- développement de l'aptitude à s'insérer dans la vie professionnelle.

Evaluations :

Examen de contrôle (à l'issue de chacune des années intermédiaires en 1^{er} cycle supérieur) :
exécution instrumentale d'une durée moyenne variant de 20 mn en 1^{ère} année à 1 heure en 3^e année.
Notation : mention TB, B, AB.

Récitals (en 2^e cycle supérieur) :

- en 1^{ère} année de 2^e cycle supérieur, le récital est articulé en deux programmes de 40 à 50 minutes chacun, le premier sur l'orgue baroque, le deuxième sur l'orgue romantique. Chaque programme comprendra une œuvre imposée (affichage six semaines avant l'examen) que le candidat devra préparer seul, et trois œuvres choisies par le candidat parmi trois catégories d'œuvres.
- en 2^e année de 2^e cycle supérieur : récital libre

Récompense : mention TB, B, AB.

IMPROVISATION AU CLAVIER

Durée : 2 ou 3 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 1h en cours individuel ou 3h en cours collectif, selon le répertoire travaillé.

Objectifs / contenu : Cette classe s'adresse aux pianistes et aux organistes, formés ou non au conservatoire et a pour objectif de :

- compléter par une pratique instrumentale créative le cursus des classes d'écriture, de direction d'orchestre, de composition et des disciplines instrumentales concernées ;
- donner aux instrumentistes concernés une liberté de jeu, une capacité à l'invention et l'appréhension de styles extrêmement variés.

Ainsi, y seront abordés les langages rythmiques, harmoniques et mélodiques les plus caractéristiques ainsi que l'étude des formes, l'accompagnement à l'écran (pour le piano), l'improvisation collective, l'improvisation sur des thèmes ou éléments donnés ainsi que l'improvisation libre.

Evaluations :

- Examen de contrôle (à l'issue de chacune des années intermédiaires) :
Trois épreuves d'une durée de 5 à 10 minutes chacune, précédées d'une mise en loge sans instrument de 30 minutes
Notation : mention TB, B, AB.
- Examen de fin d'études ('récital du prix') :
Quatre épreuves d'une durée d'environ 10 minutes, précédées d'une mise en loge sans instrument d'une heure.

Récompense : prix avec mention TB, B, AB.

ACCOMPAGNEMENT PIANO

Durée : 2 ou 3 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 4 h dont 1h avec l'assistante.

Objectifs / contenu : déchiffrage (seul ou avec des partenaires) ; réduction d'orchestre (œuvres symphoniques, lyriques ou concertantes) et d'ensembles vocaux ; accompagnement improvisé d'une mélodie et approche du continuo; pratique de la transposition ; étude du clavier d'orchestre/piano contemporain ; travail d'œuvres du grand répertoire instrumental.

Evaluations :

- Examen de contrôle (à l'issue de chacune des années intermédiaires) :
réduction d'œuvre; accompagnement improvisé; transpositions; exécution d'une œuvre du répertoire
Notation : mention TB, B, AB.
- Examen de fin d'études ('récital du prix') : le récital du Prix se déroule en quatre séances :
 - 1) - exécution (10 mn maximum) d'une œuvre symphonique choisie par le candidat;
- réduction, à vue, d'une œuvre écrite pour un ensemble vocal.
 - 2) - réduction d'orchestre, (précédée d'une mise en loge avec piano) ;
- exécution d'une partie de clavier d'orchestre, imposée une semaine avant l'examen.

- 3) - accompagnement improvisé d'une mélodie jouée par un instrumentiste ;
 - transposition d'une œuvre vocale avec chanteur (jusqu'à la tierce) ;
 - déchiffrement d'une œuvre instrumentale, suivi d'un travail de mise au point avec le soliste.
- 4) - déchiffrement d'une ou plusieurs pièces pour piano seul (temps de préparation : 3 minutes) ;
 - exécution d'une œuvre vocale ou instrumentale choisie par le candidat et jouée avec un ou plusieurs étudiant(e)s du CNSMDP (durée : 10 minutes environ).

Récompense : prix avec mention TB, B, AB.

MUSIQUE DE CHAMBRE ou QUATUOR à CORDES

Durée : 1 ou 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 1h en moyenne

Objectifs / contenu : préparation au métier de chamberiste et aux concours internationaux de musique de chambre, développement de l'identité artistique du groupe, être apte à concevoir et réaliser un récital en autonomie, être capable de développer et exprimer une réflexion sur sa pratique artistique, développement de l'aptitude à s'insérer dans la vie professionnelle.

Récompense : certificat (1^{er} cycle) ou prix (2^{ème} cycle) avec mention TB, B, AB.

DISCIPLINES COMPLEMENTAIRES IMPOSEES 1^{ER} CYCLE SUPERIEUR

ANALYSE (instrumentistes) 'A' ou 'B'

Durée : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 3h

ECTS : 8

Objectifs / contenu : l'analyse musicale doit notamment permettre à l'élève d'acquérir une véritable compréhension de l'ensemble des œuvres abordées en classe, de styles, d'époques et de genres variés ; plus généralement, de développer son autonomie (acuité d'écoute, ensemble de connaissances historiques et méthodologiques) dans la mise en relation d'un savoir théorique avec une pratique instrumentale. A cette fin, les œuvres étudiées en classe sont en relation avec la pratique instrumentale des élèves.

Admission : affectation dans le niveau 'A' ou 'B' selon les résultats des test d'orientation à l'entrée.

Evaluation :

examen intermédiaire (fin de 1ère année) : identique pour les certificats 'A' et 'B'

- commentaire dirigé avec analyse formelle simple à l'oreille;
- analyse sur partition (un schéma harmonique général sera demandé)

Notation : la note obtenue entre pour 1/3 dans la note finale du certificat A ou B.

examen final (fin de 2ème année) :

- *Certificat 'A'*
 - commentaires d'écoute (trois extraits diffusés trois fois chacun) ;
 - analyse d'une œuvre (après écoute avec partition) ;
 - questions relatives aux instruments et/ ou aux voix après écoute d'un fragment de partition d'orchestre.
- *Certificat 'B'*
 - épreuves écrites :
 - analyse d'une œuvre (après écoute avec partition) ;
 - reconnaissance et notation de mémoire de thèmes ou d'éléments musicaux.
 - épreuve orale : commentaire d'écoute sans partition (mise en loge : 40mn).

Récompense : certificat avec mention (TB, B, AB)

INITIATION À L'HISTOIRE DE LA MUSIQUE

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : 1h

ECTS : 2

Objectifs/ contenu : Il s'agit d'une approche chronologique de l'histoire de la musique occidentale du Moyen Âge à aujourd'hui pour donner à chaque élève les connaissances indispensables en ce domaine (chronologie, époques, compositeurs, styles, genres...). La durée de cet enseignement est d'une année.

FORMATION MUSICALE

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : 1 à 3h selon les modules

ECTS : 8

Objectifs/ contenu : ce cours se décompose en trois modules (lecture chantée, lecture rythmique, formation de l'oreille).

Evaluation :

- **Formation de l'oreille** : reconnaissance d'accords, de cadences et de tonalités; dépistage de fautes et reconnaissance de parties manquantes à partir d'un choral; dictée à une et deux voix, etc. (*note sur 60 points*)
- **Lecture chantée** : une lecture chantée (clé de sol ou fa) d'après une mélodie simple, avec ou sans battue, et accompagnée au piano (préparation égale au temps de passage). (*note sur 10 points*)
- **Lecture rythmique** : une ou deux lectures rythmiques (clé de lecture au choix du candidat) avec battue, parlées avec ou sans le nom des notes (préparation égale au temps de passage) (*note sur 10 points*)

Notation et récompense : la somme des points obtenus aux trois épreuves ci-dessus détermine l'obtention d'une mention (TB, B, AB).

LECTURE A VUE (pour les disciplines concernées)

Durée : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 1 h

ECTS : 8

Objectifs/ contenu : D'une durée maximale de trois ans, cette classe comprend la lecture à vue (individuelle et collective) d'œuvres du répertoire et "originales", la préparation des traits d'orchestre, l'apprentissage du rôle de chef de pupitre (cordes) et la transposition (pour les instruments concernés), et débouche sur un certificat.

MUSIQUE DE CHAMBRE (pour les disciplines concernées)

Durée : 1 à 3 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 1 h

ECTS : entre 12 et 21

Objectifs/ contenu : Pratique la plus variée et la plus ouverte possible de la musique de chambre au niveau du répertoire, de la formation instrumentale, de la pluralité de l'enseignement. L'entrée est automatique et obligatoire pour tout élève reçu en classe d'instrument, l'évaluation s'effectue sous forme de participation à 4 programmes différents (trois pour les instruments à répertoire restreint : ondes, percussion, contrebasse et harpe) qui donne lieu à la délivrance d'une attestation.

ORCHESTRE (pour les instruments concernés)

Durée : toute la scolarité

Nombre d'heures hebdomadaires : travail par sessions, représentant, selon l'instrument, une moyenne hebdomadaire pouvant varier entre 0 h et 3 h

ECTS : 16

Objectifs/ contenu : Tout au long de sa scolarité, l'élève est tenu de participer à un ensemble de sessions d'orchestre d'une à trois semaines chacune et comprenant le travail de pupitre ou de section, les répétitions de tutti, les concerts publics.

Les programmes, très variés, sont définis par le directeur. L'encadrement est assuré par le professeur de direction d'orchestre, des enseignants du Conservatoire et/ou des solistes d'orchestre. De nombreux chefs sont invités. La pratique orchestrale est une des "disciplines collectives" qui font l'objet d'une réglementation spécifique décrite au Titre IX du règlement intérieur du Conservatoire.

Evaluation : contrôle continu de la participation.

LANGUE VIVANTE

ECTS : 3

Objectif : ce cours est obligatoire pour tout élève qui ne peut attester d'un niveau B1 en 1^{er} cycle supérieur dans une langue vivante étrangère.

Evaluation : Certificat

CONNAISSANCE DU CONTEXTE PROFESSIONNEL

Durée : 3 modules d'une durée moyenne de 2 jours chaque répartis sur les 1^{ère} et 2^e années du 1^{er} cycle supérieur

ECTS : 1

Objectifs / contenus :

- Module « Journées d'orientation » : savoir s'informer et exploiter les ressources de la médiathèque de la Cité de la musique ; prendre conscience des aspects psychocorporels du métier de musicien.
- Module « Journées de la profession » : mieux cerner le paysage professionnel du musicien et savoir inventer son parcours professionnel.
- Modules « Communication » : savoir se présenter et assurer sa promotion.

Evaluation : Attestation délivrée sur assiduité

DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES ET DISCIPLINES TRANSVERSALES IMPOSÉES 2^E CYCLE SUPÉRIEUR

ORCHESTRE (pour les instruments concernés)

Durée : toute la scolarité

Nombre d'heures hebdomadaires : travail par sessions, représentant, selon l'instrument, une moyenne hebdomadaire pouvant varier entre 0 h et 3 h

ECTS : 12

Modalités : travail par sessions sous la direction de chefs invités.

Objectifs/ contenu : Tout au long de sa scolarité, l'élève est tenu de participer à un ensemble de sessions d'orchestre d'une à trois semaines chacune et comprenant le travail de pupitre ou de section, les répétitions de tutti, les concerts publics.

Les programmes, très variés, sont définis par le directeur. L'encadrement est assuré par le professeur de direction d'orchestre, des enseignants du Conservatoire et/ou des solistes d'orchestre. De nombreux chefs sont invités. La pratique orchestrale est une des "disciplines collectives" qui font l'objet d'une réglementation spécifique décrite au Titre IX du règlement intérieur du Conservatoire.

Evaluation : contrôle continu de la participation.

MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Durée : 12 cours de 3h chaque en 1^{ère} année de 2^e cycle

ECTS : 3

Objectifs / contenus : connaître les méthodes et normes de travail pour entreprendre, concevoir et exprimer une recherche d'ordre artistique : utilisation des lieux ressources (bibliothèques, médiathèques), délimitation d'un champ de recherche, élaboration d'un questionnaire sur la base d'hypothèses de travail, conception d'une bibliographie, d'un plan et de normes de présentation pour rédiger un écrit qui peut prendre des formes variées.

Evaluation : crédits ECTS (3) attribués lorsque le sujet du T.E.P. (cf ci-dessous) déposé en fin de 1^{er} semestre est retenu définitivement par le collège des chefs de département sous la présidence du directeur ou de son représentant.

TRAVAIL D'ÉTUDE PERSONNEL

ECTS : 9

Présenté par tout élève à l'issue du 2^e cycle supérieur, le travail d'étude personnel (T.E.P.) est une réalisation comportant au moins une partie écrite, le cas échéant accompagnée de documents musicaux et/ou audio et/ou audiovisuels dont le sujet, à dominante artistique, est défini par l'élève au terme du cours de méthodologie de recherche. Un lien entre le T.E.P. et le récital libre de 2^e année de 2^e cycle et/ou les aspects pratiques du métier est possible et encouragé (mais non obligatoire).

Le T.E.P. peut être confondu avec les travaux écrits de même nature réalisés dans le cadre de la formation diplômante à l'enseignement ou de la discipline complémentaire si elle en comporte : acoustique musicale, histoire de la musique ...

Le T.E.P. peut être réalisé par groupes de 2 ou 3 élèves, à condition que la part de chacun soit clairement identifiée dans le travail collectif.

Evaluation : note sur 20 et mention : de 10 à moins de 12 : Assez Bien - de 12 à moins de 15 : Bien - de 15 à 20 : Très Bien.

ASPECTS PRATIQUES DU MÉTIER

Durée : 6 conférences de 3h chaque en 1^{ère} année de 2^e cycle

ECTS : 2

Objectifs / contenus : informations sur la vie pratique de l'artiste lui permettant :

- d'acquérir des notions de base sur le statut juridique du musicien ;
- d'acquérir des notions pratiques sur le financement public et le mécénat ;
- de connaître les pratiques culturelles et de comprendre les politiques des publics ;
- d'apprendre à construire et à présenter un projet artistique et culturel
- de se présenter et assurer sa promotion

Evaluation : Certificat

INITIATION A LA PÉDAGOGIE

Durée : 3 week-ends (samedi et dimanche) de novembre à mars en 1^{ère} année de 2^e cycle

ECTS : 4

Cours en grands et petits groupes autour des bases des sciences de l'éducation (histoire et vocabulaire), de l'analyse didactique de cours et de la présentation du réseau d'enseignement en France. Ce premier module sera pris en compte pour les élèves qui aborderont ensuite la formation diplômante au CA et seront dispensés des enseignements correspondants.

Evaluation : Attestation

LANGUE VIVANTE

ECTS : 2

Objectif : ce cours est obligatoire pour tout élève qui ne peut attester d'un niveau B2 en 2^e cycle supérieur dans une langue vivante étrangère.

Evaluation : Certificat

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

ECTS : 6

Durée : toute la scolarité

Objectifs/contenus : Activités dans un ou plusieurs champs de la discipline principale réalisées devant ou pour un public extérieur à l'encadrement pédagogique du conservatoire et/ou en collaboration avec des acteurs de la profession permettant aux élèves d'être confrontés aux réalités du métier dans des conditions professionnelles.

Evaluation : Attestation

Disciplines complémentaires imposées aux 'claviers et polyphoniques'

BASSE CONTINUE (organistes)

Durée : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 1h à 3h selon l'effectif et les modalités pédagogiques

ECTS : 16

Objectifs/ contenu : L'élève est formé à la pratique de la basse-continue tant à l'orgue qu'au clavecin. Il étudie le répertoire des XVII^e et XVIII^e siècles, la musique vocale et instrumentale avec basse-continue. Il étudie les traités, ainsi que des exercices et réalisations d'époque, en fonction du répertoire travaillé. Il pratique le déchiffrement à vue et la musique de chambre avec des instrumentistes et des chanteurs des départements de musique ancienne ou vocale du Conservatoire.

Evaluation : Examen final :

- présentation d'une œuvre choisie par le candidat parmi celles travaillées pendant l'année ;
- déchiffrement avec mise en loge de 10mn avec instrument

ECRITURE 'B' (initiation)

Durée : 1 an minimum

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

ECTS : 8

Objectifs/ contenu : L'apprentissage de l'écriture a pour objet la formation de l'oreille, la connaissance des styles et la maîtrise de différentes techniques de la rhétorique musicale.

Récompense : certificat avec mention (TB, B, AB)

IMPROVISATION A L'ORGUE (initiation)

Durée : 1 ou 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : de 45 mn à 1h30

ECTS : 18

Objectifs/ contenu : L'élève pratique l'improvisation dans les circonstances particulières propres au métier d'organiste (visites d'instruments, etc..).

Evaluation : Examen final : une épreuve d'harmonisation à l'orgue ; une improvisation d'une durée de 5 minutes environ à partir d'un thème grégorien précédé de son harmonisation ; une improvisation libre d'une durée d'environ 5 minutes sur un élément donné.

Récompense : certificat avec mention (TB, B, AB)

LISTE DES ENSEIGNANTS DES DISCIPLINES PRINCIPALES DU DÉPARTEMENT DES 'DISCIPLINES INSTRUMENTALES CLASSIQUES ET CONTEMPORAINES'

Violon

Olivier Charlier
Roland Daugareil
Ami Flammer
Boris Garlitsky
Sylvie Gazeau
Michaël Hentz
Svetlin Roussev
Alexis Galperine

Alto

Antoine Tamestit
David Gaillard
Jean Sulem
Sabine Toutain
Pierre-Henri Xuereb

Violoncelle

Jérôme Pernoo
Philippe Muller
Marc Coppey
Michel Strauss

Contrebasse

Thierry Barbé
Jean-Paul Celea

Flûte

Pierre-Yves Artaud
Sophie Cherrier

Flûte piccolo (2^e discipline principale)

Pierre Dumail

Hautbois et cor anglais

Jacques Tys
David Walter

Clarinete

Philippe Berrod
Pascal Moragues

Clarinete basse (2^e discipline principale)

Alain Billard

Basson français

Gilbert Audin

Basson allemand

Laurent Lefevre

Saxophone

Claude Delangle

Cor

Jacques Deleplancque
André Cazalet

Trompette et cornet

Antoine Curé
Clément Garrec

Trombone

Gilles Millière

Trombone basse

Olivier Devaure

Saxhorn basse / euphonium

Philippe Fritsch

Tuba

Gérard Buquet

Percussion

Michel Cerutti

Harpe

Isabelle Moretti

Guitare

Olivier Chassain
Roland Dyens

Piano

Michel Béroff
Hortense Cartier Bresson
Michel Dalberto
Claire Désert
Jean-François Heisser
Roger Muraro
Denis Pascal
Emmanuel Strosser

Accordéon

Max Bonnay

Accompagnement

Caroline Esposito (en intérim),
Jean-Frédéric Neuburger
Yann Ollivo
Sébastien Vichard
Jonas Vitaud (en intérim)

Musique de chambre

Pierre-Laurent Aimard (en congé)
Valérie Aimard
Maria Belooussova
Philippe Bernold
Emmanuelle Bertrand
Claire Désert
Ami Flammer
Itamar Golan
László Hadady
Michaël Hentz
Hae Sun Kang
Jens McManama
Vladimir Mendelssohn
Michel Moragues
Patrice Petitdidier
François Salque
Frédéric Stochl
Michel Strauss
Jean Sulem
Fuminori Tanada
Haruko Ueda
Agnès Verterman
David Walter

DÉPARTEMENT DE MUSIQUE ANCIENNE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Structure administrative

Responsable du département de musique ancienne :

Pascal Duc

Tel : 33 (0)1 40 40 46 38
Fax : 33 (0)1 40 40 45 00
pduc@cnsmdp.fr
baroque@cnsmdp.fr

Chargée de scolarité :

Josépha Da Silva Sousa

Tel : 33 (0)1 40 40 45 50
Fax : 33 (0)1 40 40 45 00
jdesousa@cnsmdp.fr
baroque@cnsmdp.fr

Organisation pédagogique

Encadrement

Les quelques cinquante élèves du département sont encadrés par 20 professeurs et 2 accompagnateurs. Chacune des classes d'instruments (discipline principale) est composée de 2 à 12 élèves, qui bénéficient d'un cours par semaine, donné par le professeur. L'effectif des cours collectifs est, lui, plus variable.

Instruments enseignés

Les instruments enseignés en tant que discipline principale sont les suivants :

- cordes : violon baroque, alto baroque³, violoncelle baroque, viole de gambe, contrebasse historique.
- bois : flûte traversière baroque, hautbois baroque, clarinette historique, basson ancien.
- cuivres : cor naturel
- luths et théorbe.
- clavecin et basse continue, pianoforte

Cycles de formation

Pour toutes les disciplines, la scolarité est organisée en deux cycles successifs :

- le 1^{er} cycle supérieur, d'une durée maximale de 3 ans, sanctionné par le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) ;
- le 2^e cycle supérieur, d'une durée de 2 ans permettant la délivrance du diplôme de 2^e cycle supérieur conférant le grade de Master.

Les échanges Erasmus sont possibles dans l'un ou l'autre des deux cycles.

³

En 2^e cycle supérieur seulement

Modalités d'entrée

PREMIER CYCLE SUPÉRIEUR

Les limites d'âge imposées aux candidat(e)s est de 26 ans⁴

Les épreuves d'admission se composent :

- d'une épreuve instrumentale d'admissibilité (10 à 15 mn);
- d'une épreuve instrumentale d'admission, incluant une épreuve de lecture à vue.

DEUXIÈME CYCLE SUPÉRIEUR

Ce cycle, d'une durée de 2 ans, est ouvert :

- sur concours aux candidats titulaires d'un Diplôme de 1^{er} cycle supérieur dans la même discipline ou la discipline apparentée d'un établissement d'enseignement musical supérieur français ou étranger.
- sans concours aux élèves titulaires du Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien du Conservatoire de Paris dans la même discipline avec mention Très Bien ou Bien l'année scolaire suivant son obtention.

La limite d'âge imposée aux candidat(e)s est de 30 ans⁸

Les étapes de sélection pour l'entrée en 2^e cycle supérieur sont les suivantes :

- examen (par un jury interne) d'un dossier constitué des diplômes, du curriculum vitae et du projet du candidat ;
- épreuve instrumentale d'admission.
- entretien.

Modalités de sortie

PREMIER CYCLE SUPÉRIEUR

Le *Diplôme de premier cycle supérieur (Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM))* est délivré après trois années maximum lorsque l'élève a obtenu :

- le certificat d'instrument ;
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines complémentaires imposées ;
- un certificat ou une attestation dans une discipline complémentaires optionnelle au choix.

DEUXIÈME CYCLE SUPÉRIEUR

Le *Diplôme de deuxième cycle supérieur conférant grade de Master*, délivré après une durée de 2 ans, est composé comme suit :

- le Prix d'instrument ;
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines complémentaires requises
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines transversales imposées requises
- une mise en situation professionnelle

4

âge au 01/10 de l'année du concours

STRUCTURE DES **DIPLÔMES**

1^{ER} CYCLE SUPÉRIEUR

Disciplines	Crédits ECTS	nombre d'heures de cours par semaine	Durée	Evaluation
<i>Discipline principale</i>				
Instrument	année 1 : 39 année 2 : 37,5 année 3 : 46,5	1 h	3 ans maximum	examens de contrôle en fin d'année
<i>Disciplines complémentaires imposées</i>				
Formation Musicale	8	3 h	2 ans	Certificat
Analyse-instrumentistes	8	3 h	2 ans	Certificat
Initiation à l'histoire de la musique	2	1 h	1 an	Certificat
Lecture à vue	4	3 h	1 à 2 ans	Certificat
Musique de chambre/orchestre	16	sessions	1 à 3 ans	Attestation
Langue vivante	3	1 h 30	1 an	Certificat
Danse baroque	2	30 h	1 semestre	Attestation
Etude des traités « A »	2	30 h	1 semestre	Certificat
Connaissance du contexte professionnel	1	0 à 12 h	3 semestres	Attestation
Discipline complémentaire spécialisée	3	1h	1 an	Attestation
Mise en situation professionnelle	4			Attestation
<i>Discipline complémentaire optionnelle</i>				
1 discipline complémentaire au choix	4	variable	1 ou 2 ans	Certificat ou attestation

2^E CYCLE SUPÉRIEUR

Disciplines	Crédits ECTS	nombre d'heures de cours par semaine	Durée	Evaluation
<i>Discipline principale</i>				
Instrument	année 1 : 38 année 2 : 40	1h	2 ans	1 récital chaque fin d'année
<i>Disciplines complémentaires imposées</i>				
Musique de chambre/orchestre	8	sessions	2 ans	Attestation
1 discipline au choix	4	variable	1 ou 2 ans	Certificat ou attestation
Etude des traités « B »	4	Séminaires		Certificat
<i>Disciplines transversales imposées</i>				
Méthodologie de recherche	3	3 h	1 semestre	Attestation
Travail d'étude personnel	9	variable	3 semestres	Certificat
Aspects pratiques du métier	2	0 à 3 h	1 an	Certificat
Initiation à la Pédagogie	4	0 à 12 h	1 an	Attestation
Langue vivante	2	1 h 30	1 an	Certificat
Mise en situation professionnelle	6	variable	1 ou 2 ans	Attestation

Déroulement du cursus

Les élèves sont libres de choisir à quel stade du cursus ils souhaitent commencer l'étude de la discipline complémentaire optionnelle, sous réserve de l'avoir validée dans les délais impartis.

Choix du **programme** d'études pour les **séjours** d'études de **courte** durée

Les tableaux figurant ci-dessus illustrent le déroulement et le contenu des programmes d'études suivis par les élèves réguliers.

Le programme des élèves effectuant un séjour temporaire au Conservatoire est défini conjointement par l'élève, les responsables pédagogiques de son établissement d'origine et le Conservatoire de Paris.

En général, ce programme est composé de la discipline principale et de trois ou quatre disciplines complémentaires.

Les cours collectifs à dominante pratique, tels que l'orchestre, le chant choral ou la musique de chambre sont plus particulièrement recommandés aux élèves temporaires dans la mesure où :

- ils nécessitent des compétences moins importantes en français;
- ils facilitent et accélèrent l'intégration des élèves temporaires.

Les crédits ECTS sont affectés selon la procédure explicitée dans les tableaux ci-dessus.

DESCRIPTION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

DISCIPLINE PRINCIPALE

INSTRUMENT

Durée : 1^{er} cycle supérieur : 3 ans maximum ; 2^e cycle supérieur : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 1h avec le professeur

Objectifs/ contenu :

1^{er} cycle supérieur :

Formation supérieure de l'instrumentiste :

- développement de sa sensibilité artistique et de sa maîtrise technique individuelle et collective ;
- formation culturelle élargie aussi bien dans des domaines pratiques que théoriques (disciplines complémentaires) ;
- sensibilisation au contexte professionnel.

2^e cycle supérieur :

- développement de la personnalité artistique ;
- aptitude à concevoir et réaliser un récital en autonomie ;
- capacité à développer et exprimer une réflexion sur sa pratique artistique ;
- développement de l'aptitude à s'insérer dans la vie professionnelle.

Evaluations :

- Examen de contrôle (à l'issue de chacune des années intermédiaires en 1^{er} cycle supérieur) : exécution instrumentale d'une durée moyenne variant de 20 mn en 1^{ère} année à 40 mn en 3^{ème} année.
Notation : mention TB, B, AB.
- Récitals (en 2^e cycle supérieur) :
 - en 1^{ère} année de 2^e cycle supérieur : le programme-type, d'une durée de 30 à 45mn, comprend une partie au choix du candidat et une ou deux œuvres imposées.
Ce programme peut toutefois varier selon les spécificités de chaque instrument.
 - en 2^e année de 2^e cycle supérieur : récital libre.
Récompense : mention TB, B, AB.

DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES 1^{ER} CYCLE SUPÉRIEUR

ANALYSE (instrumentistes) 'A' ou 'B'

Durée : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 3h

ECTS : 8

Objectifs / contenu : l'analyse musicale doit notamment permettre à l'élève d'acquérir une véritable compréhension de l'ensemble des œuvres abordées en classe, de styles, d'époques et de genres variés ; plus généralement, de développer son autonomie (acuité d'écoute, ensemble de connaissances historiques et méthodologiques) dans la mise en relation d'un savoir théorique avec une pratique instrumentale. A cette fin, les œuvres étudiées en classe sont en relation avec la pratique instrumentale des élèves.

Admission : affectation dans le niveau 'A' ou 'B' selon les résultats des test d'orientation à l'entrée.

Evaluation :

examen intermédiaire (fin de 1^{ère} année) : identique pour les certificats 'A' et 'B'

- commentaire dirigé avec analyse formelle simple à l'oreille;
- analyse sur partition (un schéma harmonique général sera demandé)

Notation : la note obtenue entre pour 1/3 dans la note finale du certificat A ou B.

examen final (fin de 2^{ème} année) :

- *Certificat 'A'*
 - commentaires d'écoute (trois extraits diffusés trois fois chacun) ;
 - analyse d'une œuvre (après écoute avec partition) ;
 - questions relatives aux instruments et/ ou aux voix après écoute d'un fragment de partition d'orchestre.

- *Certificat 'B'*
- épreuves écrites :
 - analyse d'une œuvre (après écoute avec partition) ;
 - reconnaissance et notation de mémoire de thèmes ou d'éléments musicaux.
- épreuve orale : commentaire d'écoute sans partition (mise en loge : 40mn).

Récompense : certificat avec mention (TB, B, AB)

INITIATION À L'HISTOIRE DE LA MUSIQUE

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : 1h

ECTS : 2

Il s'agit d'une approche chronologique de l'histoire de la musique occidentale du Moyen Âge à aujourd'hui pour donner à chaque élève les connaissances indispensables en ce domaine (chronologie, époques, compositeurs, styles, genres...). La durée de cet enseignement est d'une année.

FORMATION MUSICALE

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : 1 à 3h selon les modules

ECTS : 8

Objectifs/ contenu : ce cours se décompose en trois modules (lecture chantée, lecture rythmique, formation de l'oreille).

Evaluation :

- Formation de l'oreille : reconnaissance d'accords, de cadences et de tonalités; dépistage de fautes et reconnaissance de parties manquantes à partir d'un choral; dictée à une et deux voix, etc. (*note sur 60 points*)
- Lecture chantée : une lecture chantée (clé de sol ou fa) d'après une mélodie simple, avec ou sans battue, et accompagnée au piano (préparation égale au temps de passage). (*note sur 10 points*)
- Lecture rythmique : une ou deux lectures rythmiques (clé de lecture au choix du candidat) avec battue, parlées avec ou sans le nom des notes (préparation égale au temps de passage) (*note sur 10 points*)

Notation et récompense : la somme des points obtenus aux trois épreuves ci-dessus détermine l'obtention d'une mention (TB, B, AB).

LECTURE À VUE

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : 1 h

ECTS : 4

La lecture à vue vise à l'acquisition des réflexes de la lecture et d'une compréhension musicale rapide d'une partition.

Les cours auront lieu en groupe. Selon l'instrument concerné, les thèmes suivants pourront être abordés :

- Connaissance des notations en fonction des lieux et dates : choix des tempi, analyse des tonalités et modalités, caractérisation des danses, etc.
- Lecture sur fac-simile : manuscrits, éditions italiennes, éditions anciennes
- Lecture de tablatures (luth, guitare, théorbe, viole de gambe)
- Réduction de polyphonies vocales (luth, clavier)
- Réalisation de la basse continue (clavier, luth, viole de gambe)
- Ornementation (tables d'ornementations)
- Ornementation et diminutions à vue, selon les styles
- Pratique usuelle de notations dans toutes les clefs
- Usage de coups d'archets spécifiques (exemple du traité de Muffat pour les violons de Lully) et de techniques particulières (scordatura)
- Exercices dans tous les tons (caprices de Benda pour violon, caprices de Quantz pour flûte)
- Lecture de notations historiquement datées : les chiffrages de mesure, les notations d'hémioles (musique italienne), les notations sur portées non standardisées (Frescobaldi, Westhoff), les valeurs rythmiques à l'unité dans les écritures au poinçon.
- Travail sur l'intonation et le tempérament
- Exercices de lecture sur le répertoire contemporain.

Evaluation (examen final) : exécution de traits d'orchestre/ déchiffrage avec ou sans accompagnement/ exercices de transposition pour les instruments concernés.

DANSE BAROQUE

Durée : 1 an

Volume horaire : 10 séances de 3 heures

ECTS : 2

Objectifs/ contenu : initiation à la danse baroque d'après les traités d'époque. Réflexion sur l'interprétation musicale en rapport avec le mouvement corporel. Application dans la pratique instrumentale et vocale.

Evaluation : attestation

TRAITÉS « A »

Durée : 1 an

Volume horaire : 10 séances de 3 heures

ECTS : 2

Objectifs/ contenu : à travers la lecture des traités, l'écoute et l'analyse des œuvres, les exposés d'élèves et les visites à la Bibliothèque Nationale, au Musée du Louvre et au Musée de la Musique, ce cours aborde l'étude:

- de l'ornementation à la française et à l'italienne;
- de l'improvisation et la découverte des styles d'interprétation;

Evaluation : certificat

LANGUE VIVANTE

ECTS : 3

Objectif : ce cours est obligatoire pour tout élève qui ne peut attester d'un niveau B1 en 1^{er} cycle supérieur dans une langue vivante étrangère.

Evaluation : Certificat

CONNAISSANCE DU CONTEXTE PROFESSIONNEL

Durée : 3 modules d'une durée moyenne de 2 jours chaque répartis sur les 1^{ère} et 2^e années du 1^{er} cycle supérieur

ECTS : 1

Objectifs / contenus :

- Module « Journées d'orientation » : savoir s'informer et exploiter les ressources de la médiathèque de la Cité de la musique ; prendre conscience des aspects psychocorporels du métier de musicien.
- Module « Journées de la profession » : mieux cerner le paysage professionnel du musicien et savoir inventer son parcours professionnel.
- Modules « Communication » : savoir se présenter et assurer sa promotion.

Evaluation : Attestation délivrée sur assiduité

DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES À CERTAINES DISCIPLINES

ACCORD ET TEMPÉREMENTS (Clavecin et basse continue)

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : 45 mn

ECTS : 3

Admission : élèves en clavecin et pianoforte

Objectifs/ contenu : connaissance théorique et pratique de la problématique des échelles d'intonation (époques Renaissance, Baroque et Classique).

Evaluation : attestation ou certificat

ALTO BAROQUE (violon baroque)

Durée : 1 an

ECTS : 3

Admission : élèves en violon baroque

Objectifs/ contenu : initiation à l'alto baroque et connaissance de son répertoire. Participation à une ou plusieurs sessions d'orchestre ou ensemble de musique de chambre (musique ancienne) à l'alto baroque

Evaluation : attestation

DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES ET DISCIPLINES TRANSVERSALES IMPOSÉES 2^E CYCLE SUPÉRIEUR

MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Durée : 12 cours de 3h chaque en 1^{ère} année de 2^e cycle

ECTS : 3

Objectifs / contenus : connaître les méthodes et normes de travail pour entreprendre, concevoir et exprimer une recherche d'ordre artistique : utilisation des lieux ressources (bibliothèques, médiathèques), délimitation d'un champ de recherche, élaboration d'un questionnement sur la base d'hypothèses de travail, conception d'une bibliographie, d'un plan et de normes de présentation pour rédiger un écrit qui peut prendre des formes variées.

Evaluation : crédits ECTS (3) attribués lorsque le sujet du T.E.P. (cf ci-dessous) déposé en fin de 1^{er} semestre est retenu définitivement par le collège des chefs de département sous la présidence du directeur ou de son représentant.

TRAVAIL D'ÉTUDE PERSONNEL

ECTS : 9

Présenté par tout élève à l'issue du 2^e cycle supérieur, le travail d'étude personnel (T.E.P.) est une réalisation comportant au moins une partie écrite, le cas échéant accompagnée de documents musicaux et/ou audio et/ou audiovisuels dont le sujet, à dominante artistique, est défini par l'élève au terme du cours de méthodologie de recherche. Un lien entre le T.E.P. et le récital libre de 2^e année de 2^e cycle et/ou les aspects pratiques du métier est possible et encouragé (mais non obligatoire).

Le T.E.P. peut être confondu avec les travaux écrits de même nature réalisés dans le cadre de la formation diplômante à l'enseignement ou de la discipline complémentaire si elle en comporte : acoustique musicale, histoire de la musique ...

Le T.E.P. peut être réalisé par groupes de 2 ou 3 élèves, à condition que la part de chacun soit clairement identifiée dans le travail collectif.

Evaluation : note sur 20 et mention : de 10 à moins de 12 : Assez Bien - de 12 à moins de 15 : Bien - de 15 à 20 : Très Bien.

ASPECTS PRATIQUES DU MÉTIER

Durée : 6 conférences de 3h chaque en 1^{ère} année de 2^e cycle **ECTS** : 2

Objectifs / contenus : informations sur la vie pratique de l'artiste lui permettant :

- d'acquérir des notions de base sur le statut juridique du musicien ;
- d'acquérir des notions pratiques sur le financement public et le mécénat ;
- de connaître les pratiques culturelles et de comprendre les politiques des publics ;
- d'apprendre à construire et à présenter un projet artistique et culturel
- de se présenter et assurer sa promotion

Evaluation : Certificat

INITIATION A LA PÉDAGOGIE

Durée : 3 week-ends (samedi et dimanche) de novembre à mars en 1^{ère} année de 2^e cycle

ECTS : 4

Cours en grands et petits groupes autour des bases des sciences de l'éducation (histoire et vocabulaire), de l'analyse didactique de cours et de la présentation du réseau d'enseignement en France. Ce premier module sera pris en compte pour les élèves qui aborderont ensuite la formation diplômante au CA et seront dispensés des enseignements correspondants.

Evaluation : Attestation

LANGUE VIVANTE

ECTS : 2

Objectif : ce cours est obligatoire pour tout élève qui ne peut attester d'un niveau B2 en 2^e cycle supérieur dans une langue vivante étrangère.

Evaluation : Certificat

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Durée : toute la scolarité

ECTS : 6

Objectifs/contenus : Activités dans un ou plusieurs champs de la discipline principale réalisées devant ou pour un public extérieur à l'encadrement pédagogique du conservatoire et/ou en collaboration avec des acteurs de la profession permettant aux élèves d'être confrontés aux réalités du métier dans des conditions professionnelles.

Evaluation : Attestation

TRAITÉS « B »

Durée : 1 an Séminaires 3 heures en 2^e année

ECTS : 4

Objectifs/ contenu : à travers la lecture des traités, l'écoute et l'analyse des œuvres, les exposés d'élèves et les visites à la Bibliothèque Nationale, au Musée du Louvre et au Musée de la Musique, ce cours aborde l'étude des méthodes instrumentales et des textes théoriques de l'époque baroque.

Evaluation : certificat

DISCIPLINES COMMUNES AUX DEUX CYCLES

MUSIQUE DE CHAMBRE (discipline complémentaire)

Durée : à effectuer sur la durée du cursus. Organisée en sessions

ECTS : 1^{er} cycle : 8 - 2^e cycle : 4

Objectifs/ contenu : pratique la plus variée et la plus ouverte possible de la musique de chambre au niveau du répertoire, de la formation instrumentale, et de la pluralité de l'enseignement.

Evaluation : les élèves ont pour obligation de donner quatre prestations publiques (trois pour les instruments à répertoire restreint). Cette audition ne peut pas être validée si le niveau est jugé insuffisant. A l'issue du nombre d'auditions requis, et après avis des responsables pédagogiques, l'élève obtient une attestation.

ORCHESTRE (pour les instruments concernés)

Durée : à effectuer sur la durée du cursus. Organisée en sessions. 2 à 3 sessions par an en moyenne

ECTS : 1^{er} cycle : 8 - 2^e cycle : 4

Modalités : travail par sessions sous la direction de chefs invités ou de professeurs du Conservatoire de Paris.

Objectifs/ contenu : préparer à la vie professionnelle de musicien d'orchestre, en développant l'attention à un chef, l'écoute et l'esprit collectif. Développement de la connaissance du répertoire.

Evaluation : contrôle continu de la participation + prestation publique.

LISTE DES **ENSEIGNANTS** DES **DISCIPLINES PRINCIPALES** DU **DÉPARTEMENT 'MUSIQUE ANCIENNE'**

CLAVECIN ET BASSE CONTINUE

Olivier Baumont (clavecin)
Blandine Rannou (basse continue)

INSTRUMENTS

Eric Bellocq
Bruno Cocset (violoncelle baroque)
Patrick Cohen (piano) (piano)
Christophe Coin (violoncelle baroque et viole de gambe)
François Fernandez (violon baroque - baroque violin) (alto, option)
Claude Maury (cor naturel)
Eric Hoeprich (clarinette historique)
Richard Myron (contrebasse historique et violone)
Rafael Palacios (hautbois baroque)
Jan de Winne (flûte traversière baroque)
Giorgio Mandolesi (basson baroque)

MUSIQUE DE CHAMBRE

Kenneth Weiss

LECTURE À VUE

Diana Ligeti
Caroline Delume
Richard Myron

ÉTUDES DES TRAITÉS ET ORNEMENTATION

Jean Saint-Arroman
Jan de Winne

ACCORDS ET TEMPÉRAMEMENTS

Emile Jobin (clavecin et piano)

DANSE BAROQUE

Irène Ginger

SERPENT (option)

Michel Godard

BASSE CONTINUE (option)

Pierre Cazes

ACCORDS ET TEMPÉRAMEMENTS, OPTION

Pierre Cazes

CLAVECIN (option organistes)

Françoise Marmin

ACCOMPAGNATEURS

Laure Vovard, clavecin
Soo Hyun Park, piano

DEPARTEMENT JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISÉES

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Structure administrative

Coordinateur départemental ECTS et
responsable du département jazz et Musiques
Improvisées

Riccardo DEL FRA

Tel : 33 (0)1 40 40 45 83
Fax : 33 (0)1 40 40 46 51
(valable pour tout le personnel du département)

rdelfra@cnsmdp.fr

Chargée de scolarité

Corinne TUDELA

Tel : 33 (0)1 40 40 46 23
ctudela@cnsmdp.fr

Mél valable pour tout le département :

jazz@cnsmdp.fr

Organisation pédagogique

Encadrement

Les élèves du département sont encadrés par 9 professeurs,

Cycles de formation

La scolarité est organisée en deux cycles successifs :

- le 1^{er} cycle supérieur, d'une durée maximale de 3 ans, sanctionné par le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) ;
- le 2^e cycle supérieur, d'une durée de 2 ans permettant la délivrance du diplôme de 2^e cycle supérieur conférant le grade de Master est en cours.

Les échanges Erasmus sont possibles dans l'un ou l'autre des deux cycles.

L'improvisation générative est également enseigné dans le département *Jazz et musiques improvisées* en tant que 2^e discipline principale, accessible uniquement aux élèves déjà admis au Conservatoire dans une autre discipline principale.

Modalités d'entrée

PREMIER CYCLE SUPÉRIEUR

Limite d'âge imposée aux candidat(e)s : moins de 25 ans au 1^{er} octobre de l'année du concours.

Les épreuves d'admission se composent :

- **audition de 15 minutes maximum :**

- un morceau libre au choix du candidat (composition personnelle ou non ce morceau permettra au candidat de s'exprimer dans une esthétique stylistique de son choix).
- un morceau tiré au sort, parmi une liste de 10 morceaux communiquée aux candidats retenus, devant être joué de mémoire.

- **mise en situation** (préparation 10 mn sans instrument) :

- déchiffrage instrumental d'un thème inédit
- improvisation sur la grille harmonique du thème

- **écrit de 4 heures :**

- test d'écoute (relevé d'un fragment mélodique et harmonique)
- théorie et histoire du jazz (questionnaire à choix multiple)
- test d'harmonie (Harmonisation d'une mélodie donnée)
- entretien avec le jury (10 minutes)

DEUXIÈME CYCLE SUPÉRIEUR

Ce cycle, d'une durée de 2 ans, est ouvert :

- sur concours aux candidats titulaires dans la même discipline d'un Diplôme de 1^{er} cycle supérieur d'un établissement d'enseignement musical supérieur français ou étranger.
- sans concours aux élèves titulaires du Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien du Conservatoire de Paris dans la même discipline avec mention Très Bien ou Bien l'année scolaire suivant son obtention.

Limite d'âge imposée aux candidat(e)s : moins de 28 ans au 1^{er} octobre de l'année du concours.

Les étapes de sélection pour l'entrée en 2^e cycle supérieur sont les suivantes :

- examen (par un jury interne) d'un dossier constitué des diplômes, du curriculum vitae et du projet du candidat ;
- épreuves écrites d'admissibilité;
- épreuve instrumentale d'admission.
- entretien.

Modalités de sortie

PREMIER CYCLE SUPÉRIEUR

Le *Diplôme de premier cycle supérieur (Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM))* est délivré après trois années maximum lorsque l'élève a obtenu :

- un certificat dans chacune des disciplines principales
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines complémentaires imposées ;
- un certificat ou une attestation dans une discipline complémentaires optionnelle au choix.

Le Diplôme de premier cycle supérieur (Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) pour certaines disciplines) comporte : une mention en relation avec la mention obtenu dans la discipline principale (mention Très Bien, Bien ou Assez Bien).

DEUXIÈME CYCLE SUPÉRIEUR

Le *Diplôme de deuxième cycle supérieur (conférant le grade de Master)*, délivré après une durée de 2 ans, est composé comme suit :

- le Prix de Jazz et Musiques Improvisées (Récital)
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines principales requises
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines transversales imposées requises
- une mise en situation professionnelle

STRUCTURE DES **DIPLÔMES**

JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISÉES

1^{ER} CYCLE SUPÉRIEUR

Disciplines	Crédits ECTS	nombre d'heures de cours par semaine	Durée	Evaluation
<i>Disciplines principales</i>				
Atelier	48	3 h	3 ans	Certificat
Répertoire	20	2 h	3 ans	Certificat
Histoire du jazz	10	1 h 30	3 ans	Certificat
Arrangement	20	2 h	3 ans	Certificat
Groove	2	2 h	3 ans	Certificat
Ecriture et improvisation expérimentale	12	2 h	3 ans	Certificat
Travail sur le rythme	8	2 h	3 ans	Certificat
<i>Disciplines complémentaires imposées</i>				
Piano complémentaire jazz (non-pianiste)	6	1 h	3 ans	Certificat
Section Rythmique	6	1 h	3 ans	Certificat
Répertoire en petite formation	2	1 h 30	3 ans	Attestation
Cours d'instrument	22	1 h	3 ans	Attestation
Grand Orchestre (big band)	10	2 h	1 an	Attestation
Langue vivante	3	0h30	1 à 3 ans	Certificat
Connaissance du contexte professionnel	1	12 h / an	2 semestres	Attestation
Mise en situation professionnelle	4	variable	1 ou 2 ans	Attestation
<i>Discipline complémentaire optionnelle</i>				
1 discipline au choix	6	variable	1 ou 2 ans	Certificat ou Attestation

2^E CYCLE SUPÉRIEUR

Disciplines	nombre d'heures		Durée	Evaluation
	Crédits ECTS	de cours par semaine		
<i>Disciplines principales</i>				
Atelier	28	2 h	2 ans	Certificat
Répertoire	10	2 h	2 ans	Certificat
Histoire/Analyse du jazz	8	1 h	2 ans	Certificat
Ecriture et Improvisation expérimentale	11	2 h	2 ans	Certificat
<i>Séminaires intensifs</i>				
Analyse classique et contemporaine	2	24 h/an	2 ans	
Orchestration classique et contemporaine	2	24 h/an	2 ans	
<i>Projets spéciaux</i>				
Grand Orchestre (Big band)	12	2 h	1 an (année 1)	
Projet symphonique	13	2 h	1 an (année 2)	
<i>Cours d'instruments - présence scénique</i>				
Piano, Contrebasse, Batterie, Saxophone, Trombone, batterie	4	1 h	2 ans	
<i>Disciplines complémentaires optionnelles</i>				
1 discipline au choix	4	variable	1 ou 2 ans	Certificat ou Attestation
<i>Disciplines transversales imposées</i>				
Méthodologie de recherche	3	3 h	1 semestre	Attestation
Travail d'étude personnel	9	variable	3 semestres	Certificat
Aspects pratiques du métier	2	0 à 3 h	1 an	Certificat
Initiation à la Pédagogie	4	0 à 12 h	1 an	Attestation
Langue vivante	2	0h30	1 à 2 ans	Certificat
Mise en situation professionnelle	6	variable	1 ou 2 ans	Attestation

Déroulement du cursus

Les élèves sont libres de choisir à quel stade du cursus ils souhaitent commencer l'étude de la discipline complémentaire optionnelle, sous réserve de l'avoir validée dans les délais impartis.

Choix du programme d'études pour les séjours d'études de courte durée

Les tableaux figurant ci-dessus illustrent le déroulement et le contenu des programmes d'études suivis par les élèves réguliers.

Le programme des élèves effectuant un séjour temporaire au Conservatoire est défini conjointement par l'élève, les responsables pédagogiques de son établissement d'origine et le Conservatoire de Paris.

En général, ce programme est composé de la discipline principale et de trois ou quatre disciplines complémentaires.

DESCRIPTION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

DISCIPLINES PRINCIPALES 1^{ER} CYCLE SUPÉRIEUR

ATELIER 1^e et 2^e ANNÉE

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

ECTS : 48

Développer la pratique du jeu collectif à partir d'arrangements/ compositions écrits par les élèves ou proposés par le professeur. Mettre en valeur la personnalité et la créativité de chaque élève mais également son aptitude à gérer la discipline nécessaire à cette activité.

Les bases de travail peuvent être aussi thématiques : la musique de Duke Ellington, d'Ornette Coleman, de Charlie Mingus... Ces réalisations sont en étroite connexion avec les cours d'arrangement et/ou de répertoire.

Travail en détail sur les ensembles : phrasé, mise en place, équilibre des timbres, improvisation. Recherche d'un son de groupe.

Dans un premier temps, l'atelier de première année est fortement encadré par le professeur : choix du répertoire, arrangements. Ce, afin de placer les élèves dans un cadre de travail et d'épanouissement dirigé. En cours de second trimestre les élèves sont plus fortement sollicités et devront proposer leurs propres travaux d'écriture et d'arrangements.

Ces ateliers, de manière plus générale, sont de véritables « laboratoires » où les élèves peuvent expérimenter toutes sortes de musiques originales écrites (ou non-écrites) : jazz traditionnel, jazz moderne musique contemporaine improvisée...

Des concerts publics permettent aux élèves de présenter leurs travaux au sein de cet atelier.

ATELIER 3^e ANNÉE

Développer l'autonomie de l'élève et ces capacités de gestion du groupe par la réalisation d'arrangements et/ou de compositions originales en vue de concerts, enregistrements et répétitions publiques. Mettre en valeur la personnalité et la créativité de chaque élève mais également son aptitude à gérer la discipline nécessaire à cette activité. L'élève doit écrire régulièrement des compositions/et ou des arrangements pour l'ensemble ou partie de l'atelier. Ces réalisations sont en étroite connexion avec les cours d'arrangement et/ou de répertoire.

Les bases de travail peuvent être aussi thématiques : la musique de Duke Ellington, d'Ornette Coleman, de Charlie Mingus par exemple, en relation avec les cours de Répertoire, d'arrangement et d'histoire du jazz.

Travail détaillé sur le jeu d'ensemble : phrasé, mise en place, équilibre des timbres, improvisation.

Des concerts publics permettent aux élèves de présenter leurs travaux au sein de cet atelier.

RÉPERTOIRE

Nombre d'heures hebdomadaire : 2h tous les 15 jours

ECTS : 20

Les musiciens de jazz par leurs interprétations ou par leurs arrangements ont rendu célèbres des thèmes de grands compositeurs actifs en Amérique dans les années 20/30/40. Au fil des années ces artistes ont aussi écrit des morceaux qui sont rentrés dans le répertoire commun aux jazzman de tous les pays. Le cours de répertoire permet aux élèves d'apprendre ces « standards » par l'écrit et de façon orale.

Evaluations :

Examens de contrôle (à l'issue de chacune des années intermédiaires en 1^{er} cycle supérieur) :

Notation : mention TB, B, AB

HISTOIRE DU JAZZ

Durée : 3 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 1h ECTS : 10

Ce cours est basé sur un repérage affiné de l'arrivée des grands solistes, arrangeurs ou compositeurs responsables de bouleversements marqués de l'histoire du jazz. Basé sur l'écoute et l'analyse de morceaux susceptibles d'être essentiels à ces changements, les élèves seront amenés à faire une réflexion plus poussée sur les périodes, les solistes et les « appellations » (free, be-bop--) associées à ces bouleversements les thèmes abordés seront traités du point de vue tant musical, social et historique avec l'appui de documents divers (archives, films, enregistrements).

Evaluations :

Examens de contrôle (à l'issue de chacune des années intermédiaires en 1^{er} cycle supérieur) :

Notation : mention TB, B, AB

ARRANGEMENT

Durée : 3 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

ECTS : 20

Donner à l'élève les moyens théoriques et pratiques de composer et orchestrer pour tous instruments.

Développer les connaissances historiques de l'écriture dans le jazz du début du 20^{ème} siècle à nos jours.

Etude et analyse des différentes conceptions harmoniques, rythmiques et mélodiques propres au jazz

Connaissance appliquée des particularités de tous les instruments

Etude approfondie du langage des principaux compositeurs (1920-2000)

Une dizaine de séances pratiques enregistrées sur deux ans

Evaluations :

Examens de contrôle (à l'issue de chacune des années intermédiaires en 1^{er} cycle supérieur) :

Notation : mention TB, B, AB

GROOVE

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

ECTS : 2

Travail axé sur le rythme en petite et moyenne formation. L'objectif du cours est de permettre à l'élève

d'élargir son champ de vision mélodique et de l'aider à communiquer et improviser sur d'autres échelles

rythmiques à partir de compositions/arrangements choisis par le professeur et les élèves.

ÉCRITURE ET IMPROVISATION EXPÉRIMENTALE

Durée : 3 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

ECTS : 12

Laboratoire d'écriture et d'improvisation pour la réalisation de projets expérimentaux, transversaux et

multidisciplinaires : Improvisation jazz et musique contemporaine, improvisation jazz et musique

traditionnelle, improvisation jazz et danse, improvisation jazz et théâtre-cinéma.

L'élève doit proposer plusieurs projets dans l'année pour valider l'attestation.

TRAVAIL SUR LE RYTHME

Durée : 3 ans

ECTS : 8

Travail sur l'analyse, l'exécution et la composition des structures rythmiques et polyrythmiques, contemporaines et traditionnelles.

Connaissance du vocabulaire rythmique spécifique au jazz et des influences d'autres musiques du monde.

Apprendre physiquement et par le chant à stabiliser, communiquer et développer les rythmes.

Regard sur l'essence du rythme d'un point de vue harmonique, mélodique, énergétique, spirituel.

DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES

1^{ER} CYCLE SUPÉRIEUR

PIANO COMPLÉMENTAIRE JAZZ (non-pianiste)

Durée : 3 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 1h

ECTS : 6

Permettre à l'élève non-pianiste de développer une approche efficace de l'instrument : harmonie, voicings, gestion du clavier, exercices techniques, lecture de grilles, de thèmes.

Ce cours donne également la possibilité aux non-pianistes d'utiliser le piano comme instrument harmonique et orchestral complémentaire dans leurs travaux de composition/arrangements ainsi que pour le travail de l'improvisation.

Apprentissage des voicings jazz, des plus simples aux plus étendus. Ces voicings sont à transposer dans tous les tons.

Extension aux enchaînements II/ V/ I et substitutions.

Extraits de standards (4/8 mesures) à transposer dans tous les tons (approche « récréative » du travail d'apprentissage de l'harmonie et de la gestion du clavier).

Pour la main droite, travail technique des doigts à partir de thèmes de Charlie Parker.

Réalisation de standards sous trois formes : version d'approche simple, version enrichie (accords de 9^e, 13^e, 11^e sur 4, voix internes, substitutions), version avec voicings de main gauche sans basse.

(Le choix du répertoire peut s'ouvrir sur des compositions plus actuelles).

Travail sur les différentes formes de Blues et d'Anatole (I got rythm).

Travail sur l'accompagnement de solistes.

Sur des partitions classiques de petites ou moyenne difficulté (Bach, Satie, Debussy, Bartók etc.), travail de la lecture, du son, de l'indépendance MD/MG. Approche plus linéaire, polyphonique et horizontale de l'instrument. Travail sur l'interprétation.

RÉPERTOIRE EN PETITE FORMATION

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

ECTS : 2

Ce cours est le prolongement du cours de répertoire, ici axé sur un travail en plus petite formation pour des programmes thématiques autour de l'œuvre de compositeurs choisis ou sur des périodes historiques précises.

Les groupes d'élèves sont constitués régulièrement par l'équipe pédagogique.

COURS D'INSTRUMENT

Durée : 3 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 1h

ECTS : 22

Piano, contrebasse, batterie, saxophone, trombone

GRAND ORCHESTRE (BIG BAND)

ECTS : 10

Les séances de travail sont conçues dans la perspective de proposer à chaque élève un travail d'ensemble de haut niveau et d'explorer le répertoire actuel et historique propre au big band. L'objectif principal est la mise en situation professionnelle : concerts, enregistrement et rencontres avec des chefs/compositeurs invités.

CONNAISSANCE DU CONTEXTE PROFESSIONNEL

ECTS : 1

Durée : 3 modules d'une durée moyenne de 2 jours chaque répartis sur les 1^{ère} et 2^e années du 1^{er} cycle supérieur

Objectifs / contenus :

- Module « Journées d'orientation » : savoir s'informer et exploiter les ressources de la médiathèque de la Cité de la musique ; prendre conscience des aspects psychocorporels du métier de musicien.

- Module « Journées de la profession » : mieux cerner le paysage professionnel du musicien et savoir inventer son parcours professionnel.

- Modules « Communication » : savoir se présenter et assurer sa promotion.

Evaluation : Attestation délivrée sur assiduité

2^E DISCIPLINE PRINCIPALE

IMPROVISATION GÉNÉRATIVE

8h hebdomadaires (cours collectif et individuel) - 2 ou 3 ans

Ouvert à tous les élèves du Conservatoire déjà admis dans une discipline principale

→ non-accessibles aux élèves temporaires (programme Erasmus/Socrates).

Développement et 'personnalisation' du jeu instrumental de l'élève (haut niveau technique requis) par une approche pratique et théorique de formes innovantes de conception, réalisation et diffusion de la musique, y compris en relation à d'autres formes d'expression artistique contemporaine (danse, cinéma, vidéo,...) ou dans des circonstances et lieux autres que ceux du concert traditionnel; confrontation aux techniques électroacoustiques de traitement du son en temps réel.

Evaluations :

• Examen de contrôle (à l'issue de chacune des années intermédiaires) :

- contrôle continu : qualité de participation et de progression; exposé sur un sujet personnel, avec travaux pratiques.

- épreuves instrumentales de fin d'année : improvisations, libre et imposée, en solo et en ensemble

Notation : mention TB, B, AB.

- Examen de fin d'études ('récital du prix') :
 - Projet personnel : libre agencement, d'une durée de 45mn, entre un exposé, des illustrations documentaires, des improvisations sur un sujet rattaché au cursus et déterminé par l'élève.
 - Improvisation imposée, en solo. Sujet(s) donné(s) au moment de l'épreuve ;
 - Improvisations libres d'ensemble

Récompense : prix avec mention TB, B, AB.

DISCIPLINES PRINCIPALES 2^E CYCLE SUPÉRIEUR

ATELIER

ECTS : 28

RÉPERTOIRE

ECTS : 10

HISTOIRE/ANALYSE DU JAZZ

ECTS : 8

ÉCRITURE ET IMPROVISATION EXPÉRIMENTALE

ECTS : 11

PROJETS SPÉCIAUX

Grand orchestre (big band) - en 1^{ère} année [ECTS : 12]

Projet symphonique - en 2^e année [ECTS : 13]

COURS D'INSTRUMENT

(piano, contrebasse, batterie, saxophone, trombone)

SÉMINAIRES INTENSIFS

Analyse classique et contemporaine (24h par an) [ECTS : 2]

Orchestration classique et contemporaine (24h par an) [ECTS : 2]

DISCIPLINES TRANSVERSALES IMPOSÉES

2^E CYCLE SUPÉRIEUR

MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Durée : 12 cours de 3h chaque en 1^{ère} année de 2^e cycle

ECTS : 3

Objectifs / contenus : connaître les méthodes et normes de travail pour entreprendre, concevoir et exprimer une recherche d'ordre artistique : utilisation des lieux ressources (bibliothèques, médiathèques), délimitation d'un champ de recherche, élaboration d'un questionnement sur la base d'hypothèses de travail, conception d'une bibliographie, d'un plan et de normes de présentation pour rédiger un écrit qui peut prendre des formes variées.

Evaluation : crédits ECTS (3) attribués lorsque le sujet du T.E.P. (cf ci-dessous) déposé en fin de 1^{er} semestre est retenu définitivement par le collège des chefs de département sous la présidence du directeur ou de son représentant.

TRAVAIL D'ÉTUDE PERSONNEL

ECTS : 9

Présenté par tout élève à l'issue du 2^e cycle supérieur, le travail d'étude personnel (T.E.P.) est une réalisation comportant au moins une partie écrite, le cas échéant accompagnée de documents musicaux et/ou audio et/ou audiovisuels dont le sujet, à dominante artistique, est défini par l'élève au terme du cours de méthodologie de recherche. Un lien entre le T.E.P. et le récital libre de 2^e année de 2^e cycle et/ou les aspects pratiques du métier est possible et encouragé (mais non obligatoire).

Le T.E.P. peut être confondu avec les travaux écrits de même nature réalisés dans le cadre de la formation diplômante à l'enseignement ou de la discipline complémentaire si elle en comporte : acoustique musicale, histoire de la musique ...

Le T.E.P. peut être réalisé par groupes de 2 ou 3 élèves, à condition que la part de chacun soit clairement identifiée dans le travail collectif.

Evaluation : note sur 20 et mention : de 10 à moins de 12 : Assez Bien - de 12 à moins de 15 : Bien - de 15 à 20 : Très Bien.

ASPECTS PRATIQUES DU MÉTIER

Durée : 6 conférences de 3h chaque en 1^{ère} année de 2^e cycle

ECTS : 2

Objectifs / contenus : informations sur la vie pratique de l'artiste lui permettant :

- d'acquérir des notions de base sur le statut juridique du musicien ;
- d'acquérir des notions pratiques sur le financement public et le mécénat ;
- de connaître les pratiques culturelles et de comprendre les politiques des publics ;
- d'apprendre à construire et à présenter un projet artistique et culturel
- de se présenter et assurer sa promotion

Evaluation : Certificat

INITIATION A LA PÉDAGOGIE

ECTS : 4

Durée : 3 week-ends (samedi et dimanche) de novembre à mars en 1^{ère} année de 2^e cycle

Cours en grands et petits groupes autour des bases des sciences de l'éducation (histoire et vocabulaire), de l'analyse didactique de cours et de la présentation du réseau d'enseignement en France. Ce premier module sera pris en compte pour les élèves qui aborderont ensuite la formation diplômante au CA et seront dispensés des enseignements correspondants.

Evaluation : Attestation

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

ECTS : 6

Durée : toute la scolarité

Objectifs/contenus : Activités dans un ou plusieurs champs de la discipline principale réalisées devant ou pour un public extérieur à l'encadrement pédagogique du conservatoire et/ou en collaboration avec des acteurs de la profession permettant aux élèves d'être confrontés aux réalités du métier dans des conditions professionnelles.

LISTE DES **ENSEIGNANTS** DU **DÉPARTEMENT** **'JAZZ ET MUSIQUES IMPROVISÉES'**

Atelier

Riccardo Del Fra
Glenn Ferris
Hervé Sellin

Répertoire

Riccardo Del Fra
Glenn Ferris

Histoire/Analyse du jazz

François Théberge

Arrangement

François Théberge

Groove

Glenn Ferris

Écriture et improvisation expérimentale

Riccardo Del Fra

Travail sur le rythme

Dré Pallemmaerts

Section rythmique

Riccardo Del Fra
Dré Pallemmaerts
Hervé Sellin
Pierre de Bethmann

Big Band

François Théberge

Répertoire en **petite** formation

Glenn Ferris

Improvisation modale (musique de l'Inde)

Patrick Moutal

Improvisation **généraliste**

Vincent Lê Quang
Alexandros Markeas

Initiation au jazz

Glenn Ferris

DÉPARTEMENT ÉCRITURE – COMPOSITION - DIRECTION D'ORCHESTRE

PRÉSENTATION GÉNÉRALE

Structure administrative

Coordinateur départemental ECTS et
responsable du département
écriture, composition, direction d'orchestre :

Olivier DAURIAT

Tel : 33 (0)1 40 40 46 82

Fax : 33 (0)1 40 40 46 51
(valable pour tout le personnel du département)

odauriat@cnsmdp.fr

Secrétariat

Isabelle Ruchaud

Tel : 33 (0)1 40 40 46 27
iruchaud@cnsmdp.fr

Chargées de scolarité

Clio Lacroix / Elise Drillhon

Tel : 33 (0)1 40 40 45 84 / 33 (0)1 40 40 46 63
clacroix@cnsmdp.fr / edrilhon@cnsmdp.fr

Mél valable pour tout le département :

ecritcompodirectiondpt@cnsmdp.fr

Organisation pédagogique

Encadrement

Les quelques trois cents élèves du département sont encadrés par 32 professeurs.
Chacune des classes (discipline principale) est composée en moyenne de 10 à 12 élèves, qui bénéficient d'un à deux cours par semaine.
L'effectif des cours collectifs est variable.

Disciplines enseignées

Les disciplines principales sont les suivantes :

- Ecriture : harmonie, contrepoint, fugue et formes, polyphonie XV^e-XVII^e siècles, écriture XX^e-XXI^e siècles.
- composition
- direction d'orchestre.

L'orchestration supérieure est également enseignée en tant que seconde discipline principale accessible aux élèves déjà admis au Conservatoire dans une autre discipline principale.

Cycles de formation

Pour la composition et la direction d'orchestre, la scolarité est organisée en deux cycles successifs :

- le 1^{er} cycle supérieur, d'une durée maximale de 3 ans, sanctionné par le Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM) ;
- le 2^e cycle supérieur, d'une durée de 2 ans permettant la délivrance du diplôme de 2^e cycle supérieur conférant le grade de Master.

Les échanges Erasmus sont possibles dans l'un ou l'autre des deux cycles.

Pour l'écriture, la scolarité est organisée en un seul cycle supérieur d'une durée maximale de 5 ans permettant la délivrance du diplôme de 2^e cycle supérieur conférant le grade de Master.

Pour l'orchestration supérieure, la scolarité est organisée en un seul cycle de Formation Supérieure d'une durée de 1 ou 2 ans.

Modalités d'entrée

PREMIER CYCLE SUPÉRIEUR

Les limites d'âge imposées aux candidat(e)s sont les suivantes :

Écriture	moins de 27 ans
Composition	moins de 28 ans
Direction d'orchestre	moins de 30 ans

Les épreuves d'admission se composent :

Écriture :

- mise en loge de contrepoint (choral ou psaume Renaissance) ou d'écriture libre à partir d'incises données
- mise en loge d'harmonie (chant donné et basse donnée)

Composition :

- épreuve de présélection sur partitions ;
- épreuve éliminatoire de formation musicale;
- épreuves d'admissibilité : reconnaissances de timbres, écriture XX^e-XXI^e siècle
- épreuves d'admission : analyse, entretien

Direction :

- épreuves d'admissibilités : dépistage de fautes, exécution avec orchestre d'une œuvre (ou extrait) imposée ;
- épreuves d'admission : 1) avec orchestre : travail et exécution d'une œuvre imposée ; filage sans répétition d'une œuvre imposée ; 2) entretien.

DEUXIÈME CYCLE SUPÉRIEUR

Ce cycle, d'une durée de 2 ans, est ouvert :

- sur concours aux candidats titulaires dans la même discipline d'un Diplôme de 1^{er} cycle supérieur d'un établissement d'enseignement musical supérieur français ou étranger.
- sans concours aux élèves titulaires du Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien du Conservatoire de Paris dans la même discipline avec mention Très Bien ou Bien l'année scolaire suivant son obtention.

Les limites d'âge imposées aux candidat(e)s sont les suivantes :

Composition	moins de 30 ans
Direction d'orchestre	moins de 30 ans

Les étapes de sélection pour l'entrée en 2^e cycle supérieur sont les suivantes :

- examen (par un jury interne) d'un dossier constitué des diplômes, du curriculum vitae, du projet du candidat et de CDs et partitions (composition) ou DVDs (direction d'orchestre);
- épreuves d'admissibilité (direction d'orchestre);
- épreuves d'admission (composition et direction d'orchestre)

Modalités de sortie

PREMIER CYCLE SUPÉRIEUR

Le *Diplôme de premier cycle supérieur (Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM)* pour certaines disciplines) est délivré après trois années maximum lorsque l'élève a obtenu :

1) Composition :

- le certificat de composition et le certificat de nouvelles technologies;
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines complémentaires imposées suivantes : analyse-compositeurs, , culture musicale-compositeurs, initiation à l'orchestration, langue vivante, connaissance du contexte professionnel

2) Direction d'orchestre :

- un certificat en direction ;
- un certificat dans chacune des disciplines complémentaires imposées suivantes : initiation à l'écriture A, analyse chef d'orchestre, piano complémentaire-chef d'orchestre, initiation à l'orchestration, langue vivante (ou français langue étrangère), connaissance du contexte professionnel.

DEUXIÈME CYCLE SUPÉRIEUR

Le *Diplôme de deuxième cycle supérieur conférant le grade de Master*, délivré après une durée de 2 ans, est composé comme suit :

- le Prix de la discipline principale requise ;
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines complémentaires requises ;
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines transversales imposées requises ;
- une mise en situation professionnelle
- un certificat ou une attestation dans une discipline complémentaire optionnelle (direction d'orchestre)

CYCLE SUPÉRIEUR D'ÉCRITURE

- une récompense en harmonie ;
- deux récompenses parmi : contrepoint, fugues et formes, polyphonie XV^e-XVII^e siècles, écriture XX-XXI^e siècles ;
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines complémentaires suivantes : Analyse B ou Analyse supérieur, initiation à l'orchestration, connaissance du contexte professionnel
- un certificat ou une attestation dans chacune des disciplines transversales imposées suivantes : méthodologie de recherche, travail d'étude personnel, aspects pratiques du métier, initiation à la pédagogie, langue vivante, mise en situation professionnelle
- un certificat ou une attestation dans une discipline complémentaires optionnelle au choix parmi : harmonisation au clavier, piano complémentaire écriture, improvisation au clavier, histoire de la musique B, contrepoint médiéval, polyphonies improvisées, analyse Renaissance, musique pour l'image, arrangement, initiation au jazz, initiation à l'acoustique, initiation au son, initiation à la direction d'orchestre

STRUCTURE DES **DIPLÔMES**

ÉCRITURE

CYCLE SUPÉRIEUR

Disciplines	Crédits ECTS	nombre d'heures		Durée	Evaluation
		de cours	par semaine		
<i>Discipline principale</i>					
Harmonie +	80	de 4 à 6 h		1 à 5 ans	examens (loges et
2 ^e et 3 ^e disciplines principales	78 +78	en		maximum	travaux libres)
		moyenne			Jugement en fin d'année
<i>Disciplines complémentaires imposées</i>					
Analyse B	8	3 h		2 ans	Certificat
Orchestration (initiation)	20	4 à 6 h		1 ans	Certificat
Connaissance du contexte professionnel	1	0 à 12 h		3 semestres	Attestation
<i>Disciplines transversales imposées</i>					
Méthodologie de recherche	3	3 h		1 semestre	Attestation
Travail d'étude personnel	9	variable		3 semestres	Certificat
Aspects pratiques du métier	2	0 à 3 h		1 an	Certificat
Initiation à la Pédagogie	4	0 à 12 h		1 an	Attestation
Langue vivante	5	1 h		1 an	Certificat
Mise en situation professionnelle	6	variable		1 ou 2 ans	Attestation
<i>Discipline complémentaire optionnelle</i>					
1 discipline au choix dans une liste	6	variable		1 ou 2 ans	Certificat ou Attestation

COMPOSITION

1^{ER} CYCLE SUPÉRIEUR

Disciplines	Crédits ECTS	nombre d'heures		Durée	Evaluation
			de cours par semaine		
<i>Discipline principale</i>					
Composition et nouvelles technologies	année 1 : 45	de 8 h à 10 h		3 ans maximum	examens de contrôle en fin d'année
	année 2 : 44,5				
	année 3 : 38,5				
<i>Disciplines complémentaires imposées</i>					
Analyse-compositeurs	12	3 h		1 à 2 ans	Certificat
Culture musicale	12	3 h		1 an	Certificat
Orchestration (initiation)	20	4 à 6 h		1 an	Certificat
Langue vivante	3	1 h		1 an	Certificat
Connaissance du contexte professionnel	1	0 à 12 h		3 semestres	Attestation
Mise en situation professionnelle	4	--		2 semestres	Attestation

2^E CYCLE SUPÉRIEUR

Disciplines	Crédits ECTS	nombre d'heures		Durée	Evaluation
			de cours par semaine		
<i>Discipline principale</i>					
Composition	92	de 8 h à 10 h		2 ans	Prix en fin de 2 ^e année (création)
<i>Disciplines complémentaires imposées</i>					
1 discipline au choix si mus. mixte ou Nouvelles technologies si mus. instr.	6 ou 6	variable		1 ou 2 ans	Certif ou Attest. Certificat
<i>Disciplines transversales imposées</i>					
Méthodologie de recherche	3	3 h		1 semestre	Attestation
Travail d'étude personnel	9	variable		3 semestres	Certificat
Aspects pratiques du métier	2	0 à 3 h		1 an	Certificat
Langue vivante	2	1 h		1 an	Certificat
Mise en situation professionnelle	6	variable		1 ou 2 ans	Attestation

DIRECTION D'ORCHESTRE

1^{ER} CYCLE SUPÉRIEUR

Disciplines	Crédits ECTS	nombre d'heures		Durée	Evaluation
			de cours par semaine		
<i>Discipline principale</i>					
Direction d'orchestre	année 1 : 41	variable		3 ans	examens de contrôle en fin d'année
	année 2 : 40,5			maximum	
	année 3 : 42,5				
<i>Disciplines complémentaires imposées</i>					
Analyse chef d'orchestre	12	3 h		1 à 3 ans	Certificat
Ecriture A	8	2 h		1 à 3 ans	Certificat
Orchestration (initiation)	20	4 à 6 h		1 à 3 ans	Certificat
Piano complémentaire	8	1 h		2 ans	Certificat
Langue vivante	3	1 h 30		1 an	Certificat
Connaissance du contexte professionnel	1	0 à 12 h		3 semestres	Attestation
Mise en situation professionnelle	4	--		2 semestres	Attestation

2^E CYCLE SUPÉRIEUR

Disciplines	Crédits ECTS	nombre d'heures		Durée	Evaluation
			de cours par semaine		
<i>Discipline principale</i>					
Direction d'orchestre	84	variable		2 ans	Directions en concert Contrôle en 1 ^{ère} année Prix en fin de 2 ^{ème} année
<i>Disciplines complémentaires imposées</i>					
Direction de chœur ou d'ensembles vocaux	10	3 h		1 à 2 ans	Certificat
<i>Disciplines transversales imposées</i>					
Méthodologie de recherche	3	3 h		1 semestre	Attestation
Travail d'étude personnel	9	variable		3 semestres	Certificat
Aspects pratiques du métier	2	0 à 3 h		1 an	Certificat
Langue vivante	2	1 h		1 an	Certificat
Mise en situation professionnelle	6	variable		1 ou 2 ans	Attestation
<i>Disciplines complémentaires imposées</i>					
Discipline complémentaire	4	3 h		1 ou 2 ans	Certificat ou attestation

ORCHESTRATION FORMATION SUPÉRIEURE – 2^e discipline principale

Durée : 1 à 2 ans maximum

Nombre d'heures hebdomadaires : 6 à 8 h (cours collectif et individuels)

Contenu et objectifs

L'étude de l'orchestration sous toutes ses formes, depuis les formations réduites en orchestre de chambre (jusqu'à 15 musiciens) jusqu'aux effectifs classiques « par deux » et grand orchestre (XIX^e et XX^e siècles) constitue l'essentiel de l'étude de l'orchestration et de l'instrumentation.

Les élèves bénéficient pendant l'année de séances dites de "laboratoire" (orchestre par trois), qui leur permettront de réaliser, sous la direction de leur professeur, divers travaux qui pourront être examinés par le jury de fin d'études.

Conditions d'entrée ; niveau requis

Les élèves en 'Initiation à l'orchestration' titulaires d'un certificat mention TB dans cette discipline accèdent de plein droit au cycle supérieur dans la limite des places disponibles.

Examen final :

1. Le jury examine trois types de travaux :

a) l'œuvre enregistrée au cours du laboratoire ;

b) l'orchestration d'une œuvre imposée, dont le titre est communiqué six semaines avant la remise du conducteur et du matériel, réalisée pour un orchestre « par trois » ;

c) une orchestration réalisée en loge (17 h) pour un orchestre « par deux ».

2. Entretien avec le jury.

Récompense : prix avec mention AB, B, TB .

Déroulement du cursus

Les élèves sont libres de choisir à quel stade du cursus ils souhaitent commencer l'étude de la discipline complémentaire optionnelle, sous réserve de l'avoir validée dans les délais impartis.

Choix du programme d'études pour les séjours d'études de courte durée

Les tableaux figurant ci-dessus illustrent le déroulement et le contenu des programmes d'études suivis par les élèves réguliers.

Le programme des élèves effectuant un séjour temporaire au Conservatoire est défini conjointement par l'élève, les responsables pédagogiques de son établissement d'origine et le Conservatoire de Paris.

En général, ce programme est composé de la discipline principale et de disciplines complémentaires.

DESCRIPTION DES UNITES D'ENSEIGNEMENT

DISCIPLINE PRINCIPALE

ÉCRITURE

Durée : Cycle supérieur : 5 ans maximum

Nombre d'heures hebdomadaires : 4 à 6h avec le professeur

Objectifs/ contenu :

Formation supérieure en « composition référencée »:

- développement de sa sensibilité artistique et de sa maîtrise technique individuelle;
- formation culturelle élargie aussi bien dans des domaines pratiques que théoriques (disciplines complémentaires) ;

- sensibilisation au contexte professionnel.

- développement de la personnalité artistique ;

- aptitude à concevoir et réaliser un projet en autonomie ;

- capacité à développer et exprimer une réflexion sur sa pratique artistique;

- développement de l'aptitude à s'insérer dans la vie professionnelle.

Evaluations :

- Examens: loges et travaux libres évalués à l'issue de chacune des années du 1^{er} et du 2nd cycles supérieurs

COMPOSITION

Durée : 1^{er} cycle supérieur : 3 ans maximum ; 2^e cycle supérieur : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 1h avec le professeur

Objectifs/ contenu :

1^{er} cycle supérieur :

Formation supérieure du compositeur :

- développement de sa sensibilité artistique et de sa maîtrise technique individuelle;

- formation culturelle élargie aussi bien dans des domaines pratiques que théoriques (disciplines complémentaires) ;

- sensibilisation au contexte professionnel.

2^e cycle supérieur :

- développement de la personnalité artistique ;

- aptitude à concevoir et réaliser un projet en autonomie ;

- capacité à développer et exprimer une réflexion sur sa pratique artistique ;

- développement de l'aptitude à s'insérer dans la vie professionnelle.

Evaluations :

- Examen de contrôle (à l'issue de chacune des années intermédiaires en 1^{er} cycle supérieur) :

Présentation des œuvres composées dans l'année ; entretien d'une durée moyenne variant de 30 mn en 1^{ère} année à 45 mn en 2^{ème} et 3^{ème} années.

- Examen final en 2^{ème} année de second cycle : création d'une œuvre en concert et entretien d'une heure avec présentation des œuvres et du projet.

DIRECTION D'ORCHESTRE

Durée : 1^{er} cycle supérieur : 3 ans maximum ; 2^e cycle supérieur : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : variable (cours hebdomadaires + sessions mensuelles)

Objectifs/ contenu :

1^{er} cycle supérieur :

Formation supérieure du chef d'orchestre :

- développement de sa sensibilité artistique et de sa maîtrise technique individuelle;

- formation culturelle élargie aussi bien dans des domaines pratiques que théoriques (disciplines complémentaires) ;

- sensibilisation au contexte professionnel.

2^e cycle supérieur :

- développement de la personnalité artistique ;

- aptitude à concevoir et réaliser un projet en autonomie ;

- capacité à développer et exprimer une réflexion sur sa pratique artistique ;

- développement de l'aptitude à s'insérer dans la vie professionnelle.

Evaluations :

- Examen de contrôle (à l'issue de chacune des années intermédiaires en 1^{er} cycle supérieur) : Travail avec orchestre, direction avec orchestre en concert.
- Examen final en 2^e année de second cycle : concert-récital avec direction en public d'un concerto, d'une œuvre libre symphonique et d'une œuvre contemporaine.

DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES EN ÉCRITURE

ANALYSE (instrumentistes) 'B'

Durée : 1 à 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 3h

Objectifs et contenus :

l'analyse musicale doit notamment permettre à l'élève :

- d'acquérir une véritable compréhension des œuvres du répertoire, de styles, d'époques et de genres variés et, plus généralement, de développer son autonomie (acuité d'écoute, ensemble de connaissances historiques et méthodologiques) dans la mise en relation d'un savoir théorique avec une mise en pratique.

Admission : affectation dans le niveau 'A' ou 'B' selon les résultats des test d'orientation à l'entrée.

Evaluation :

- ♦ examen intermédiaire (fin de 1^{ère} année) : identique pour les certificats 'A' et 'B'
 - commentaire dirigé avec analyse formelle simple à l'oreille;
 - analyse sur partition (un schéma harmonique général sera demandé)
- Notation : la note obtenue entre pour 1/3 dans la note finale du certificat A ou B.

Récompense : certificat avec mention (TB, B, AB)

ORCHESTRATION (initiation)

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : 4h

Récompense : certificat avec mention (TB, B, AB)

CONNAISSANCE DU CONTEXTE PROFESSIONNEL

Durée : 3 modules d'une durée moyenne de 2 jours chaque répartis sur les 1^{ère} et 2^e années du 1^{er} cycle supérieur

Objectifs / contenus :

- Module « Journées d'orientation » : savoir s'informer et exploiter les ressources de la médiathèque de la Cité de la musique ; prendre conscience des aspects psychocorporels du métier de musicien.
- Module « Journées de la profession » : connaître les enjeux et mieux cerner le paysage professionnel du musicien.
- Modules « Communication » : savoir se présenter et assurer sa promotion.

Evaluation : Attestation délivrée sur assiduité

DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES EN COMPOSITION

ANALYSE COMPOSITEUR

Durée : 1 à 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 3h

Objectifs et contenus:

l'analyse musicale doit notamment permettre à l'élève d'acquérir une véritable compréhension des œuvres du répertoire, de styles, d'époques et de genres variés et, plus généralement, de développer son autonomie (acuité d'écoute, ensemble de connaissances historiques et méthodologiques) dans la mise en relation d'un savoir théorique avec une mise en pratique.

examen

épreuves écrites :

- commentaires d'écoute (trois extraits diffusés trois fois chacun) ;
- analyse d'une œuvre (après écoute avec partition) ;

épreuve orale :

- commentaire d'écoute sans partition (mise en loge : 40mn).

Récompense : certificat avec mention (TB, B, AB)

NOUVELLES TECHNOLOGIES

Durée : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 6h

Récompense : certificat avec mention (TB, B, AB)

ORCHESTRATION (initiation)

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : 4h

Récompense : certificat avec mention (TB, B, AB)

CONNAISSANCE DU CONTEXTE PROFESSIONNEL

Durée : 3 modules d'une durée moyenne de 2 jours chaque répartis sur les 1^{ère} et 2^e années du 1^{er} cycle supérieur

Objectifs / contenus :

- Module « Journées d'orientation » : savoir s'informer et exploiter les ressources de la médiathèque de la Cité de la musique ; prendre conscience des aspects psycho-corporels du métier de musicien.
- Module « Journées de la profession » : connaître les enjeux et mieux cerner le paysage professionnel du musicien.
- Modules « Communication » : savoir se présenter et assurer sa promotion.

Evaluation : Attestation délivrée sur assiduité

DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES EN DIRECTION D'ORCHESTRE

ANALYSE CHEF D'ORCHESTRE

Durée : 1 à 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 3h

ECTS : 12

Objectifs et contenus:

l'analyse musicale doit notamment permettre à l'élève d'acquérir une véritable compréhension des œuvres du répertoire, de styles, d'époques et de genres variés et, plus généralement, de développer son autonomie (acuité d'écoute, ensemble de connaissances historiques et méthodologiques) dans la mise en relation d'un savoir théorique avec une mise en pratique.

examen final

épreuves écrites :

- commentaires d'écoute (trois extraits diffusés trois fois chacun) ;
- analyse d'une œuvre (après écoute avec partition) ;

épreuve orale :

- commentaire d'écoute sans partition (mise en loge : 40mn).

Récompense : certificat avec mention (TB, B, AB)

DIRECTION DE CHŒUR

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

ECTS : 10

Récompense : certificat avec mention (TB, B, AB)

ÉCRITURE B (initiation)

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

ECTS : 12

Récompense : certificat avec mention (TB, B, AB)

ORCHESTRATION (initiation)

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : 4h

ECTS : 19

Récompense : certificat avec mention (TB, B, AB)

PIANO COMPLÉMENTAIRE CHEF D'ORCHESTRE

Durée : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 1h

ECTS : 8

Objectifs/ contenu :

Apprentissage ou perfectionnement du piano, acquisition ou développement de techniques de réduction à vue (chœur et orchestre) et de déchiffrage en situation d'accompagnement

Evaluation :

Epreuves de fin de première année :

- 1) une pièce de piano solo d'une durée de 2 à 5 minutes (suivant le niveau), choisie en accord avec le professeur, à jouer par cœur
 - 2) accompagnement d'un chanteur : réalisation d'un fragment de continuo choisi dans le répertoire d'opéra ou d'oratorio, précédé d'une mise en loge de 10 minutes
 - 3) une réduction de chœur mixte à 4 voix en clés modernes, préparée 10 jours à l'avance
- L'examen de fin de première année détermine le passage en deuxième année.

Epreuves de fin de première année :

- 1) une pièce de piano solo choisie en accord avec le professeur (suivant le niveau), à jouer par cœur
- 2) accompagnement d'un chanteur ou d'un instrumentiste : déchiffrage d'un fragment extrait du répertoire vocal ou instrumental, précédé d'une mise en loge de 15 minutes
- 3) une réduction d'ensemble instrumental comportant au moins un instrument transpositeur, choisie en accord avec le professeur parmi celles travaillées dans l'année

Récompense : certificat avec mention (TB, B, AB)

CONNAISSANCE DU CONTEXTE PROFESSIONNEL

Durée : 3 modules d'une durée moyenne de 2 jours chaque répartis sur les 1^{ère} et 2^e années du 1^{er} cycle supérieur

ECTS : 1

Objectifs / contenus :

- Module « Journées d'orientation » : savoir s'informer et exploiter les ressources de la médiathèque de la Cité de la musique ; prendre conscience des aspects psycho-corporels du métier de musicien.
- Module « Journées de la profession » : mieux cerner le paysage professionnel du musicien et savoir inventer son parcours professionnel.
- Modules « Communication » : savoir se présenter et assurer sa promotion.

Evaluation : Attestation délivrée sur assiduité

DISCIPLINES TRANSVERSALES IMPOSÉES 2^E CYCLE SUPÉRIEUR

MÉTHODOLOGIE DE RECHERCHE

Durée : 12 cours de 3h chaque en 1^{ère} année de 2^e cycle

ECTS : 3

Objectifs / contenus : connaître les méthodes et normes de travail pour entreprendre, concevoir et exprimer une recherche d'ordre artistique : utilisation des lieux ressources (bibliothèques, médiathèques), délimitation d'un champ de recherche, élaboration d'un questionnement sur la base d'hypothèses de travail, conception d'une bibliographie, d'un plan et de normes de présentation pour rédiger un écrit qui peut prendre des formes variées.

Evaluation : crédits ECTS (3) attribués lorsque le sujet du T.E.P. (cf ci-dessous) déposé en fin de 1^{er} semestre est retenu définitivement par le collège des chefs de département sous la présidence du directeur ou de son représentant.

TRAVAIL D'ÉTUDE PERSONNEL

ECTS : 9

Présenté par tout élève à l'issue du 2^e cycle supérieur, le travail d'étude personnel (T.E.P.) est une réalisation comportant au moins une partie écrite, le cas échéant accompagnée de documents musicaux et/ou audio et/ou audiovisuels dont le sujet, à dominante artistique, est défini par l'élève au terme du cours de méthodologie de recherche. Un lien entre le T.E.P. et le récital libre de 2^e année de 2^e cycle et/ou les aspects pratiques du métier est possible et encouragé (mais non obligatoire).

Le T.E.P. peut être confondu avec les travaux écrits de même nature réalisés dans le cadre de la formation diplômante à l'enseignement ou de la discipline complémentaire si elle en comporte : acoustique musicale, histoire de la musique ...

Le T.E.P. peut être réalisé par groupes de 2 ou 3 élèves, à condition que la part de chacun soit clairement identifiée dans le travail collectif.

Evaluation : note sur 20 et mention : de 10 à moins de 12 : Assez Bien - de 12 à moins de 15 : Bien - de 15 à 20 : Très Bien.

ASPECTS PRATIQUES DU MÉTIER

Durée : 6 conférences de 3h chaque en 1^{ère} année de 2^e cycle

ECTS : 2

Objectifs / contenus : informations sur la vie pratique de l'artiste lui permettant :

- d'acquérir des notions de base sur le statut juridique du musicien ;
- d'acquérir des notions pratiques sur le financement public et le mécénat ;
- de connaître les pratiques culturelles et de comprendre les politiques des publics ;
- d'apprendre à construire et à présenter un projet artistique et culturel
- de se présenter et assurer sa promotion

Evaluation : Certificat

LANGUE VIVANTE

ECTS : 2

Objectif : ce cours est obligatoire pour tout élève qui ne peut attester d'un niveau B2 en 2^e cycle supérieur dans une langue vivante étrangère.

Evaluation : Certificat

INITIATION A LA PÉDAGOGIE (pour l'écriture seulement)

Durée : 3 week-ends (samedi et dimanche) de novembre à mars en 1^{ère} année de 2^e cycle

ECTS : 4

Cours en grands et petits groupes autour des bases des sciences de l'éducation (histoire et vocabulaire), de l'analyse didactique de cours et de la présentation du réseau d'enseignement en France. Ce premier module sera pris en compte pour les élèves qui aborderont ensuite la formation diplômante au CA et seront dispensés des enseignements correspondants.

Evaluation : Attestation

MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLE

Durée : toute la scolarité

Objectifs/contenus : Activités dans un ou plusieurs champs de la discipline principale réalisées devant ou pour un public extérieur à l'encadrement pédagogique du conservatoire et/ou en collaboration avec des acteurs de la profession permettant aux élèves d'être confrontés aux réalités du métier dans des conditions professionnelles.

DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES OPTIONNELLES

ARRANGEMENT

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

Récompense : attestation

HARMONISATION AU CLAVIER

Durée : 1 ou 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 1 à 2 h

Admission : test d'entrée permettant la constitution de deux groupes de niveau 'A' et 'B'.

Objectifs/ contenu : offrir tant aux pianistes qu'aux non-pianistes l'accès à une connaissance pratique de différents styles musicaux, à travers l'étude de l'harmonisation, de certains procédés de variation et par l'initiation à l'improvisation.

Evaluation: examen final :

Certificat 'A'

- chant donné : harmonisation d'une mélodie de style classique ;
- basse donnée (chiffre baroque) avec préparation en loge.

Certificat 'B'

- chant donné vocal ou instrumental de style classique ou romantique ;
- au choix : basse donnée contrapuntique (non chiffrée) ou basse continue (aria ou sonate baroque) ;
- au choix : thème varié donné ou mémorisation d'un fragment.

Récompense : certificat A ou B avec mention (TB, B, AB). La mention TB au certificat A permet l'accès automatique au certificat B.

IMPROVISATION AU CLAVIER

Durée : 2 ou 3 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 1h de cours individuel ou 3h de cours collectif, selon le répertoire travaillé

Objectifs / contenu : Cette classe s'adresse aux pianistes et aux organistes, formés ou non au conservatoire et a pour objectif de :

- Compléter par une pratique instrumentale créative le cursus des classes d'écriture, de direction d'orchestre, de composition et des disciplines instrumentales concernées ;
- donner aux instrumentistes concernés une liberté de jeu, une capacité à l'invention et l'appréhension de styles extrêmement variés.

Ainsi, y seront abordés les langages rythmiques, harmoniques et mélodiques les plus caractéristiques ainsi que l'étude des formes, l'accompagnement à l'écran (pour le piano), l'improvisation collective, l'improvisation sur des thèmes ou éléments donnés ainsi que l'improvisation libre.

Evaluations :

Examen de contrôle (à l'issue de chacune des années intermédiaires) :

Trois épreuves d'une durée de 5 à 10 minutes chacune, précédées d'une mise en loge sans instrument de 30 minutes

Notation : mention TB, B, AB.

Examen de fin d'études ('récital du prix') :

Quatre épreuves d'une durée d'environ 10 minutes, précédées d'une mise en loge sans instrument d'une heure.

IMPROVISATION GÉNÉRATIVE (initiation)

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : (cours collectif)

Admission : ouvert à tous les élèves du Conservatoire déjà admis dans une discipline principale; non-accessibles aux élèves temporaires (programme Socrates)

Objectifs / contenu : développement et 'personnalisation' du jeu instrumental de l'élève (haut niveau technique requis) par une approche pratique et théorique de formes innovantes de conception, réalisation et diffusion de la musique, y compris en relation à d'autres formes d'expression artistique contemporaine (danse, cinéma, vidéo,...) ou dans des circonstances et lieux autres que ceux du concert traditionnel; confrontation aux techniques électroacoustiques de traitement du son en temps réel.

Récompense : certificat avec mention TB, B, AB.

INITIATION A LA DIRECTION D'ORCHESTRE A et B

Durée : 1 an pour chaque niveau (A ou B)

Nombre d'heures hebdomadaires : variable (sessions)

Récompense : certificat avec mention TB, B, AB.

MUSIQUE POUR L'IMAGE

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

Récompense : certificat avec mention TB, B, AB.

NOTATION ASSISTÉE PAR ORDINATEUR

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

Récompense : attestation

ORCHESTRATION FORMATION SUPÉRIEURE

Durée : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 4 à 6h

Récompense : prix avec mention (TB, B, AB)

PIANO COMPLÉMENTAIRE ÉCRITURE

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : 45mn

Récompense : attestation avec mention (TB, B, AB)

LISTE DES **ENSEIGNANTS** DES **DISCIPLINES PRINCIPALES** DES CLASSES D'**ECRITURE**

Harmonie

Yves Henry
Cyrille Lehn
Fabien Waksman
Jean-François Zygel

Contrepoint

Jean-Baptiste Courtois
Pierre Pincemaille

Fugues et Formes

Thierry Escaich
David Leszczynsky

Polyphonies XVe -XVII e siècles

Olivier Trachier

Ecriture XX e -XXIe siècles

Alain Mabit

LISTE DES **ENSEIGNANTS** DES CLASSES DE **COMPOSITION**

Frédéric Durieux
Gérard Pesson
Stefano Gervasoni
Luis Naon

LISTE DES **ENSEIGNANTS** DE LA CLASSE DE **DIRECTION D'ORCHESTRE**

Alain Altinoglu - Philippe Aïche

LISTE DES **ENSEIGNANTS** DE **FORMATION SUPERIEURE** EN **ORCHESTRATION**

Denis Cohen
Marc-André Dalbavie
Anthony Girard

DÉPARTEMENT **MUSICOLOGIE** ET **ANALYSE**

PRÉSENTATION **GÉNÉRALE**

Structure **administrative**

Coordinateur département ECTS et
Responsable de département :

Corinne SCHNEIDER
Bureau 329
Tél : +33 (0) 1 40 40 46 43
cschneider@cnsmdp.fr

Assistant et chargé de scolarité :

Nicolas ROUVIERE
Bureau 328
Tél : +33 (0) 1 40 40 47 21
nrouviere@cnsmdp.fr

Chargée de scolarité :

Elise DRILHON
Bureau 337
Tél : +33 (0) 1 40 40 46 63
edrilhon@cnsmdp.fr

Secrétariat :

Isabelle RUCHAUD
Bureau 327
Tél : +33 (0) 1 40 40 46 27
iruchaud@cnsmdp.fr

Mél valable pour tout le département :

musicol@cnsmdp.fr

Organisation **pédagogique**

Le département musicologie et analyse compte deux cycles d'études :

- cycle préparatoire (non diplômant)
- cycle supérieur (conduisant à un diplôme de 2^e cycle supérieur de musicologie conférant le grade de master)

Cycle **préparatoire** de **musicologie**

Le cycle préparatoire a pour objectif le développement de connaissances musicales théoriques et pratiques en Analyse musicale, en Histoire de la musique et en Méthodologie de la recherche. Ce cycle s'adresse aux élèves des conservatoires (CRR, CRD, etc.), des classes préparatoires et des universités qui souhaitent parfaire ou compléter leur formation afin de se présenter au concours d'entrée en cycle supérieur de musicologie ou dans l'une des classes de ce cursus (Analyse théorique et appliquée, Esthétique, Histoire de la musique, Métiers de la culture musicale).

Cycle **supérieur** de **musicologie**

Le cycle supérieur offre une formation approfondie dans au moins deux disciplines principales choisies parmi les quatre suivantes :

- Analyse théorique et appliquée
- Esthétique
- Histoire de la musique
- Métiers de la culture musicale

Très complémentaires, ces disciplines ont pour objet l'acquisition d'outils méthodologiques théoriques et pratiques dans le triple but du développement d'une réflexion critique et personnelle sur les différents champs musicaux et leurs applications (recherche, éditions, publications, programmation, expositions...), du développement de l'aptitude à concevoir et à réaliser des travaux de recherche et des projets artistiques en autonomie, du développement de la capacité à s'insérer dans la vie professionnelle (recherche, enseignement, médiation culturelle, édition...).

A ces disciplines principales s'adjoignent des disciplines complémentaires imposées et des disciplines complémentaires optionnelles permettant aux élèves d'acquérir une culture musicale vaste (abordant toutes les périodes de l'histoire de la musique) tout en pouvant se spécialiser dans les méthodes de travail spécifiques et les différents champs de la recherche.

Les échanges Erasmus sont possibles dans ce cycle.

CYCLE **PRÉPARATOIRE**

Modalités d'**entrée**

Ce cycle est ouvert sur concours. Limite d'âge imposée aux candidats : moins de 25 ans au 1^{er} octobre de l'année du concours. Les candidats doivent attester d'un niveau en langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Les épreuves d'admission se composent :

- d'épreuves éliminatoires de formation musicale (écrites et orales) et de pratique vocale ou instrumentale ;
- d'épreuves d'admission écrites (deux commentaires d'écoute, une analyse sur partition avec écoute, une dissertation) ;
- d'un bref entretien oral

Modalités de **sortie**

- Les évaluations se font par contrôle continu et examen de fin d'année dans chacune des disciplines.
- Chaque discipline est validée si l'élève obtient un certificat avec mention Assez Bien, Bien ou Très Bien.
- Le certificat d'Analyse B, obtenu (en un ou deux ans) avec une mention Bien ou Très Bien permet d'intégrer la classe d'Analyse théorique et appliquée (discipline principale du cycle supérieur de musicologie).
- L'obtention du certificat d'Analyse B avec mention Assez Bien, Bien ou Très Bien et des quatre autres certificats avec une mention Bien ou Très Bien permet l'équivalence de l'admissibilité au concours d'entrée en cycle supérieur de musicologie dans les classes d'Esthétique, d'Histoire de la musique et des Métiers de la culture musicale.
- Tous les certificats validés en cycle préparatoire de musicologie sont capitalisés et conservés pour le cursus d'études en cycle supérieur de musicologie.

Organisation des études

- L'élève peut organiser sa scolarité dans le cycle préparatoire en une ou deux années, une 3^e année étant accordée sur avis des responsables pédagogiques. La scolarité (choix des disciplines et répartition sur une ou deux années) est pensée et organisée en concertation avec l'équipe pédagogique.
- La scolarité s'articule autour de trois disciplines (Analyse, Histoire et Méthodologie) ainsi déclinées :

- * Analyse A2 ou B
- * Histoire de la musique, étude chronologique et synthétique des grandes périodes
- * Histoire de la musique, étude de l'interprétation
- * Méthodologie pratique de recherche
- * Méthodologie théorique de recherche

- Au début de la première année scolaire (mois de septembre), l'élève peut passer, s'il le souhaite, un test d'orientation en Analyse. En fonction de ses résultats, il est affecté dans le niveau correspondant (A2 ou B) ou exempté.
- Pendant sa scolarité, l'élève devra réaliser un mémoire dans l'une ou l'autre des disciplines.
- En fonction de ses études antérieures, l'élève peut bénéficier d'équivalences de certificats, notamment pour la méthodologie ou la réalisation du mémoire, avec le maintien de la mention d'origine (VAA).
- Durant sa scolarité dans le cycle préparatoire de musicologie, l'élève a en outre accès, s'il le souhaite, à toutes les disciplines complémentaires optionnelles du département musicologie et analyse qu'il peut valider (attestations ou certificats) : Analyse de la musique de la Renaissance, Anglais, Allemand, Direction de chœur grégorien, Contrepoint médiéval, Ethnomusicologie, Histoire de l'art, Histoire de la musique du Moyen Âge et de la Renaissance, Lecture sur les sources (paléographie), Littérature et théâtre, Organologie et iconographie musicale, Polyphonies improvisées, Méthodologie et théories de l'analyse.
- La Connaissance du contexte professionnel (Journées d'orientation, Journée de la profession et modules « communication ») est obligatoire en cycle préparatoire.

STRUCTURE DU CURSUS

Durée : 3 ans maximum

Discipline	Nb d'heures hebdo	Evaluation	Récompense	ECTS
Analyse A2 ou B	3	Contrôle continu et examen de fin d'année	Certificat	8
Histoire de la musique, étude chronologique et synthétique	3	Contrôle continu et examen de fin d'année	Certificat	8
Histoire de la musique, étude de l'interprétation	3	Contrôle continu et examen de fin d'année	Certificat	8
Méthodologie pratique	2	Contrôle continu et examen de fin d'année	Certificat	8
Méthodologie théorique	2	Contrôle continu et examen de fin d'année	Certificat	8
Connaissance du contexte professionnel	2 semestres		Attestation	1

Le cycle préparatoire de musicologie n'est pas diplômant, mais tous les certificats validés dans ce cycle sont capitalisés et conservés (maintien des mentions et des ECTS) pour le cursus d'études en cycle supérieur de musicologie.

DESCRIPTION DES ENSEIGNEMENTS

Tous les cours sont dispensés en langue française (hormis, bien sûr, les cours de langue).

ANALYSE A2

Durée : 1 ou 2 ans (3h hebdomadaires)

Contenu : Acquisition d'une véritable compréhension de l'ensemble des œuvres abordées en classe, de styles, d'époques et de genres variés. Développement de l'autonomie (acuité d'écoute, ensemble de connaissances historiques et méthodologiques), notamment dans la mise en relation d'un savoir théorique avec une pratique musicale. Acquisition progressive de la maîtrise d'un discours analytique et stylistique (terminologie et concepts) mis en perspective avec des approches historiques et esthétiques.

- Etude d'œuvres du XVII^e siècle à nos jours (des œuvres du Moyen Âge et de la Renaissance pourront également être abordées) ;
- Mise en relation des œuvres étudiées avec la pratique musicale des élèves ;
- Sensibilisation aux principales méthodologies analytiques en fonction de la diversité des répertoires étudiés.

Évaluations : examen de fin d'année (écrit) et contrôle continu (25% de la note finale)

Récompense : l'obtention du certificat se fait après addition des notes de contrôle continu et des notes d'examen (total général sur 80). Le certificat est délivré avec mention : Assez Bien (48/80), Bien (56/80), Très Bien (64/80).

ANALYSE B

Contenu : Acquisition d'une véritable compréhension de l'ensemble des œuvres abordées en classe, de styles, d'époques et de genres variés. Développement de l'autonomie (acuité d'écoute, ensemble de connaissances historiques et méthodologiques), notamment dans la mise en relation d'un savoir théorique avec une pratique musicale. Acquisition progressive de la maîtrise d'un discours analytique et stylistique (terminologie et concepts) mis en perspective avec des approches historiques et esthétiques.

- Étude d'œuvres du XVII^e siècle à nos jours : les grandes partitions fondatrices du XX^e siècle, ainsi que des œuvres-clés du répertoire contemporain seront étudiées, notamment en relation étroite avec

le travail instrumental des élèves et/ou la programmation annuelle du Conservatoire ; des œuvres du Moyen Âge et de la Renaissance pourront également être abordées ;

- Mise en relation des œuvres étudiées avec la pratique musicale des élèves (comparaisons d'interprétations, travail instrumental...);
- Sensibilisation aux principales méthodologies analytiques applicables aux répertoires étudiés.

Durée : 1 ou 2 ans (3h hebdomadaires)

Évaluations : examen de fin d'année (écrit et oral) et contrôle continu (20% de la note finale)

Récompense : certificat avec mention (Très bien, Bien ou Assez bien)

HISTOIRE DE LA MUSIQUE, ÉTUDE CHRONOLOGIQUE ET SYNTHÉTIQUE

Contenu : Approche large et synthétique de l'évolution de la musique occidentale du chant grégorien à nos jours par l'étude des styles et des genres des grandes périodes (Moyen Âge, Renaissance, Baroque, Classicisme, Romantisme, Postromantisme et XX^e siècle). Travaux pratiques de rédaction, d'exposés et de recherche (connaissance des principaux outils de recherche bibliographique, études de sources, initiation à la paléographie...). Travail intensif de l'exercice de la dissertation.

Durée : 1 ou 2 ans (3h hebdomadaires)

Évaluations : examen de fin d'année (écrit et oral) et contrôle continu (50% de la note finale)

Récompense : certificat avec mention (Très bien, Bien ou Assez bien)

HISTOIRE DE LA MUSIQUE, ÉTUDE DE L'INTERPRÉTATION

Durée : 1 an (3h hebdomadaires)

Contenu : Développement des connaissances sur l'histoire de la musique, sur les œuvres et leurs interprétations avec la mise en place d'outils en vue d'un travail de recherche sur l'interprétation. L'histoire de la musique est notamment étudiée à partir de la relation entre les œuvres et leurs interprétations. Les cours portent sur des périodes historiques ou des thèmes transversaux au cours desquels un travail de croisement sera privilégié : analyse des sources et comparaison de différentes versions musicales, enregistrements historiques, analyse scénique de mises en scène considérées comme interprétations de l'œuvre, appropriation d'outils permettant d'approfondir une recherche et de développer une critique propre.

Évaluations : examen de fin d'année (écrit et oral) et contrôle continu (50% de la note finale)

Récompense : certificat avec mention (Assez Bien, Bien, Très Bien)

MÉTHODOLOGIE PRATIQUE DE RECHERCHE

Durée : 1 an (2h hebdomadaires)

Contenu : Initiation aux dimensions pratiques de la recherche en musicologie et en analyse musicale. Deux axes sont privilégiés : la réflexion sur l'interprétation et la capacité à conduire des projets. Travaux pratiques de rédaction (notes de programmes, fiches de lecture...) et de recherche (connaissance des outils de recherche bibliographique, études des sources, initiation à la paléographie...).

Évaluations : examen de fin d'année (oral) et contrôle continu (50% de la note finale)

Récompense : certificat avec mention (Assez Bien, Bien, Très Bien)

MÉTHODOLOGIE THÉORIQUE DE RECHERCHE

Durée : 1 an (2h hebdomadaires)

Contenu : Etude critique des principaux débats théoriques sur la musique et leurs enjeux épistémologiques. Les études sur l'interprétation : étude des enregistrements anciens, mouvement de la musique ancienne, *performance studies*... Les études musicologiques et analytiques : autonomie esthétique, formalisme, études culturelles, sociologie, anthropologie, *new musicology*... Les études de la réception : esthétique de la réception, histoire de l'écoute, position du spectateur...

Évaluations : examen de fin d'année (écrit) et contrôle continu (50% de la note finale)

Récompense : certificat avec mention (Assez Bien, Bien, Très Bien)

CONNAISSANCE DU CONTEXTE PROFESSIONNEL

Durée : 3 modules d'une durée moyenne de deux jours (répartition sur deux semestres)

Contenu : Trois modules « Journées d'orientation » ; « Journées de la profession » ; « Communication » (savoir s'informer, connaître les enjeux et mieux cerner le paysage professionnel, savoir construire sa carrière de façon active).

Récompense : attestation délivrée sur assiduité

CYCLE **SUPÉRIEUR**

Modalités d'**entrée**

Ce cycle est ouvert sur concours. Limite d'âge imposée aux candidats : moins de 28 ans au 1^{er} octobre de l'année du concours. Les candidats doivent attester d'un niveau en langue française au moins égal à B2 dans l'échelle des niveaux communs de référence du Conseil de l'Europe.

Pour entrer en cycle supérieur de musicologie, les candidats doivent se présenter au concours d'entrée dans une ou plusieurs des quatre disciplines principales (Analyse théorique et appliquée, Esthétique, Histoire de la musique, Métiers de la culture musicale).

Les épreuves d'admission se composent :

- d'épreuves éliminatoires de formation musicale (écrites et orales) et de pratique vocale ou instrumentale (pour les quatre classes)
- d'épreuves écrites d'admissibilité pour les classes d'Esthétique, d'Histoire de la musique et des Métiers de la culture musicale (trois commentaires d'écoutes dont un avec partition, dissertation et/ou commentaire de texte)
- d'épreuves écrites d'admissibilité pour la classe d'Analyse théorique et appliquée (trois commentaires d'écoutes dont un avec partition, une épreuve d'écriture : chant donné classique ou romantique)
- d'une épreuve orale d'admission pour les classes d'Esthétique, d'Histoire de la musique et des Métiers de la culture musicale (passage devant le jury avec épreuves préparées en loge)
- d'épreuves écrites d'admission pour la classe d'Analyse théorique et appliquée (analyse sur partition d'une œuvre de langage tonal ; réduction écrite sur deux ou trois portées d'un court extrait de partition d'orchestre ; questions diverses)
- d'une épreuve orale d'admission pour la classe d'Analyse théorique et appliquée (bref entretien avec le jury)

Modalités de **sortie**

- Les évaluations se font par contrôle continu et examen de fin d'année dans chacune des disciplines principales et dans chacune des disciplines complémentaires imposées et optionnelles.
- Les disciplines principales donnent lieu à l'obtention d'un Prix et les disciplines complémentaires à l'obtention d'un certificat ou d'une attestation.
- Le diplôme de 2^e cycle supérieur de musicologie conférant le grade de master est délivré après cinq années maximum lorsque l'élève a réalisé au moins trois mémoires validés dans les disciplines principales ou optionnelles, et lorsqu'il a obtenu l'ensemble des récompenses suivantes :

Deux disciplines principales

- un prix dans la discipline principale 1
- la réalisation d'un mémoire de recherche dans la discipline principale 1
- un prix dans la discipline principale 2
- la réalisation d'un mémoire de recherche dans la discipline principale 2

Huit disciplines complémentaires imposées comprenant :

- deux certificats de méthodologie parmi les quatre suivants :
 - * Méthodologie pratique de recherche
 - * Méthodologie théorique de recherche
 - * Méthodologie et théories de l'analyse
 - * Méthodologie professionnelle
- La Méthodologie professionnelle est obligatoire pour les élèves en Métiers de la culture musicale (discipline principale 1 ou 2).
- La Méthodologie et théories de l'analyse est obligatoire pour les élèves en Analyse théorique et appliquée (discipline principale 1 ou 2).
- Selon le parcours universitaire antérieurement effectué par l'élève, il peut s'il le souhaite, être dispensé de méthodologie sur commission (VAA), avec le maintien de la mention d'origine.
- trois certificats parmi les neuf disciplines suivantes :
 - * Analyse B
 - * Ethnomusicologie
 - * Ecriture A ou B
 - * Histoire de la musique du Moyen Age et de la Renaissance

- * Histoire de la musique, étude chronologique et synthétique
 - * Histoire de la musique, étude de l'interprétation
 - * Lecture sur les sources (paléographie)
 - * Médiation musicale (initiation)
 - * Organologie et iconographie musicale
- un certificat de langue vivante
 - l'attestation Connaissance du contexte professionnel
 - le certificat Aspects pratiques du métier de musicien
- L'Analyse B est obligatoire pour les élèves qui ne sont pas en Analyse théorique et appliquée (discipline principale).
 - Un cours d'Histoire de la musique (Histoire de la musique du Moyen Âge et de la Renaissance ou Histoire de la musique étude chronologique et synthétique ou Histoire de la musique étude de l'interprétation) est obligatoire pour les élèves en Analyse théorique et appliquée (discipline principale) qui ne suivent pas l'Histoire de la musique (discipline principale).
 - L'Histoire de la musique du Moyen Age et de la Renaissance, de l'Histoire de la musique étude de l'interprétation ou de l'Ethnomusicologie est obligatoire pour les élèves en Histoire de la musique (discipline principale).
 - L'Histoire de la musique étude chronologique et synthétique ou l'Histoire de la musique étude de l'interprétation est obligatoire pour les élèves en Esthétique (discipline principale) qui ne suivent pas l'Histoire de la musique (discipline principale).
 - La Médiation (volets 1+2) est obligatoire pour les élèves en Métiers de la culture musicale (discipline principale).
- Un Prix obtenu dans tout autre discipline du Conservatoire peut être validé comme une des trois disciplines complémentaires imposées.

Une discipline complémentaire optionnelle parmi les disciplines suivantes :

- * Analyse de la musique de la Renaissance
 - * Contrepoint médiéval
 - * Direction de chant grégorien
 - * Ethnomusicologie
 - * Ecriture A ou B
 - * Histoire de l'art
 - * Histoire de la musique du Moyen Âge et de la Renaissance
 - * Histoire de la musique, étude de l'interprétation
 - * Histoire de la musique, étude chronologique et synthétique
 - * Histoire du jazz
 - * Initiation à la pédagogie
 - * Initiation à l'acoustique
 - * Langue vivante (autre que celle choisie au titre d'une discipline imposée)
 - * Lecture sur les sources (paléographie)
 - * Littérature et théâtre
 - * Médiation musicale (initiation)
 - * Organologie et iconographie musicale
 - * Polyphonies improvisées
- Un Prix obtenu dans tout autre discipline du Conservatoire peut être validé comme discipline complémentaire optionnelle.
 - Un semestre validé dans un établissement peut être validé comme discipline complémentaire optionnelle.
- Le diplôme de 2^e cycle supérieur de musicologie conférant le grade de master porte le double intitulé des deux disciplines principales :
 - * Analyse théorique et appliquée + Histoire de la musique
 - * Analyse théorique et appliquée + Esthétique
 - * Analyse théorique et appliquée + Métiers de la culture musicale
 - * Esthétique + Histoire de la musique
 - * Esthétique + Métiers de la culture musicale
 - * Histoire de la musique + Métiers de la culture musicale
- La mention du diplôme de 2^e cycle supérieur de musicologie conférant le grade de master correspond à l'addition des mentions obtenues dans les deux disciplines principales :
 - AB + AB = AB / AB + B = B / AB + TB = B
 - B + B = B / B + TB = TB / TB + TB = TB

Organisation des études

Les élèves du cycle supérieur de musicologie peuvent :

- valider deux disciplines principales et neuf disciplines complémentaires imposées et optionnelles en vue d'obtenir un diplôme de 2^e cycle supérieur en musicologie conférant le grade de master. Dans ce cas, le cursus d'étude est fléché ;
 - ou bien valider une ou plusieurs disciplines principales, ainsi que des disciplines complémentaires optionnelles, sans prétendre à obtenir un diplôme de 2^e cycle supérieur en musicologie conférant le grade de master. Dans ce cas, le cursus d'étude est libre.
- L'organisation de la scolarité (choix et ordre des disciplines principales et complémentaires, répartition des disciplines sur 5 années) est pensée en concertation avec l'équipe pédagogique.
- Les échanges Erasmus sont possibles dans ce cycle.

STRUCTURE DU CURSUS

Durée : 5 ans maximum

Discipline	Durée	Nb d'heures hebdo	Récompense	ECTS
Discipline principale 1	2 ou 3 ans	De 4h à 8h	prix	100
Mémoire de recherche dans la discipline principale 1			mention	23
Discipline principale 2	2 ou 3 ans	De 4h à 8h	prix	100
Mémoire de recherche dans la discipline principale 2			mention	23
Méthodologie 1	1 an	2h	certificat	8
Méthodologie 2	1 an	2h	certificat	8
Discipline complémentaire imposée 1	1 ou 2 ans	2h ou 3h	certificat ou attestation	8

Discipline complémentaire imposée 2	1 ou 2 ans	2h ou 3h	certificat ou attestation	8
Discipline complémentaire imposée 3	1 ou 2 ans	2h ou 3h	certificat ou attestation	8
Langue vivante	5 ans	1h30	certificat	5
Connaissance du contexte professionnel	2 ans	28h (sur les 2 années)	attestation	1
Aspects pratiques du métier de musicien	1 an	20h (sur l'année)	certificat	2
Discipline complémentaire optionnelle	1 ou 2 ans	2h ou 3h	certificat ou attestation	6

DESCRIPTION DES ENSEIGNEMENTS

Tous les cours sont dispensés en langue française (hormis, bien sûr, les cours de langue).

DISCIPLINES PRINCIPALES

ANALYSE THEORIQUE ET APPLIQUEE

Durée : 2 ou 3 ans (6 à 8 heures hebdomadaires)

Contenu : les cours portent sur les grands courants stylistiques et les aspects du langage musical jusqu'à nos jours, étudiés au travers d'œuvres majeures du répertoire musical. L'enseignement porte sur le répertoire de la musique du XVII^e siècle à nos jours.

Évaluations : réalisation d'un mémoire de recherche ; examen à la fin de la deuxième année (oral) et contrôle continu (40% de la note finale).

Récompense : Prix avec mention (Très Bien, Bien ou Assez-Bien).

ESTHÉTIQUE

Durée : 2 ou 3 ans (4 heures hebdomadaires)

Contenu : Cette classe étudie les œuvres musicales et leurs relations avec le monde extra-musical selon une triple démarche : descriptive, culturelle, historique.

1^{ère} année

Premier semestre : Concepts fondamentaux de l'esthétique classique : imitation, passions, rhétorique, poétique, etc. Accent porté sur l'étude de la mise en musique des textes.

Second semestre : Esthétique romantique et moderne. Concepts fondamentaux de l'esthétique moderne : expression, forme, formes musicales, musique pure, etc. Accent porté sur l'analyse musicale.

2^e année

Premier et second semestres : Étude approfondie d'un compositeur ou d'un ensemble cohérent d'œuvres, appartenant à la période 1750-2000. L'approche du contexte (littéraire, philosophique, artistique, social) est conjointe à une approche rigoureusement analytique. Introduction à la philosophie esthétique. Questions actuelles.

Évaluations : réalisation de deux mémoires de recherche ; examen à la fin de la deuxième année (oral) et contrôle continu (25% de la note finale).

Récompense : Prix avec mention (Très Bien, Bien ou Assez-Bien)

HISTOIRE DE LA MUSIQUE

Durée : 3 ans (8 heures hebdomadaires)

Contenu : Traitant notamment des pratiques, des langues et des institutions musicales, les cours portent sur l'histoire de la musique du XVI^e siècle à nos jours. Les thèmes abordés au cours de l'année scolaire 2013-2014 : « Histoire sociale de la musique dans l'Europe des Lumières » et « Paris 1900 ».

Évaluations : réalisation de trois mémoires de recherche ; examen à la fin de chaque année et contrôle continu (50% de la note finale).

Récompense :

1^{ère} année mentions Très Bien, Bien, Assez Bien

2^e année prix mention Bien ou Assez Bien

3^e année prix mention Très Bien, Bien ou Assez Bien

Le cumul des mentions correspond à des points (Assez Bien = 1 point, Bien = 2 points, Très Bien = 3 points) donnant lieu au barème suivant :

prix mention Très Bien 7, 8 et 9 points

prix mention Bien 5 et 6 points

prix mention Assez Bien 3 et 4 points

MÉTIERS DE LA CULTURE MUSICALE

Durée : 2 ou 3 ans (4 h hebdomadaires de cours et 4 h hebdomadaires d'ateliers)

Contenu : Articuler les savoirs théoriques en musicologie (analyse musicale, histoire de la musique, organologie...) et dans les disciplines connexes (histoire de l'art, littérature, sociologie...) avec des savoir-faire pratiques tant dans le domaine de l'écrit (notes de programmes, critiques de concert ou d'enregistrements, cartels d'exposition...) que de l'oral (présentations de concerts ou concerts-lectures, conférences-ateliers, interviews, émissions radiophoniques...). Dans le cadre du cours, étude polyvalente et approfondie de thématiques issues de la musique occidentale, du XVII^e au XXI^e siècles, et représentées

dans la programmation artistique du Conservatoire. Ces thématiques pourront être restreintes à une période donnée, un style, ou au contraire prendre la forme de thèmes transversaux.

Dans le cadre des ateliers, les élèves travailleront chaque année sur plusieurs champs d'application : notes de programme et critique musicale, interviews de compositeurs et radiophonie, conception et réalisation d'expositions ; ces activités étant en lien avec la programmation artistique du Conservatoire ou impliquant des partenariats à l'extérieur du Conservatoire (Auditorium du Louvre, Cité de la musique...).

Évaluations : réalisation d'un mémoire de recherche ; examen à la fin de chaque année (écrit et oral et contrôle continu (50% de la note finale).

Récompense

1^{re} année mentions (Très Bien, Bien, Assez Bien)
2^e année prix avec mention (Très Bien, Bien ou Assez Bien)

Le cumul des mentions correspond à des points (Assez Bien = 1 point, Bien = 2 points, Très Bien = 3 points) donnant lieu au barème suivant :

prix mention Très Bien 5 et 6 points
prix mention Bien 4 points
prix mention Assez Bien 3 points

DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES IMPOSÉES

ANALYSE B

Durée : 1 ou 2 ans (3h hebdomadaires)

Contenu : Acquisition d'une véritable compréhension de l'ensemble des œuvres abordées en classe, de styles, d'époques et de genres variés. Développement de l'autonomie (acuité d'écoute, ensemble de connaissances historiques et méthodologiques), notamment dans la mise en relation d'un savoir théorique avec une pratique musicale. Acquisition progressive de la maîtrise d'un discours analytique et stylistique (terminologie et concepts) mis en perspective avec des approches historiques et esthétiques.

- Étude d'œuvres du XVII^e siècle à nos jours : les grandes partitions fondatrices du XX^e siècle, ainsi que des œuvres-clés du répertoire contemporain seront étudiées, notamment en relation étroite avec le travail instrumental des élèves et/ou la programmation annuelle du Conservatoire ; des œuvres du Moyen Âge et de la Renaissance pourront également être abordées ;
- Mise en relation des œuvres étudiées avec la pratique musicale des élèves (comparaisons d'interprétations, travail instrumental...)
- Sensibilisation aux principales méthodologies analytiques applicables aux répertoires étudiés.

Évaluations : examen de fin d'année (écrit et oral) et contrôle continu (20% de la note finale)

Récompense : certificat avec mention (Très bien, Bien ou Assez bien)

ASPECTS PRATIQUES DU MÉTIER

Durée : 1 an (6 conférences de 3h chacune)

Contenu : Cet enseignement est organisé sous forme de séminaires qui apportent à l'élève des éléments d'information sur la vie pratique de l'artiste lui permettant d'acquérir des notions de base sur le statut juridique du musicien, d'acquérir des notions pratiques sur le financement public et le mécénat, de connaître les pratiques culturelles et de comprendre les politiques des publics, d'apprendre à construire et à présenter un projet artistique et culturel - de se présenter et assurer sa promotion.

Évaluations : épreuve écrite sous forme de questionnaire à choix multiples.

Récompense : certificat avec mention (Assez Bien, Bien, Très Bien)

CONNAISSANCE DU CONTEXTE PROFESSIONNEL

Durée : 3 modules d'une durée moyenne de deux jours (répartition sur deux semestres)

Contenu : Trois modules « Journées d'orientation » ; « Journées de la profession » ; « Communication » (savoir s'informer, connaître les enjeux et mieux cerner le paysage professionnel, savoir construire sa carrière de façon active).

Récompense : attestation délivrée sur assiduité

ÉCRITURE A OU B

Durée : 1 ou 2 ans (1h ou 2h hebdomadaires)

Contenu : L'apprentissage de l'écriture a pour objet la formation de l'oreille, la connaissance des styles et la maîtrise de différentes techniques de la rhétorique musicale.

Evaluations : examen de fin d'année (écrit) et contrôle continu

Récompense : certificat avec mention (Assez Bien, Bien, Très Bien)

ETHNOMUSICOLOGIE

Durée : 1 an (2h hebdomadaires)

Contenu : Ce cours constitue une approche des musiques de tradition orale du monde, et s'appuie sur quatre axes principaux : analyse et comparaison de différents systèmes musicaux ; étude des familles d'instruments de musique dans une perspective à la fois géo-organologique et liée au répertoire ; repérage et analyse des techniques vocales ; enfin, mise en situation de ces langages dans leur contexte ethnologique et culturel, rendant ainsi sa dimension sociale à la musique, indissociable de la production sonore dans les sociétés traditionnelles. Une telle démarche vise à un enrichissement de l'écoute, qui peut alors se fonder sur des critères et des comportements auditifs différents des nôtres.

Évaluations : examen de fin d'année (écrit)

Récompense : certificat avec mention (Assez Bien, Bien, Très Bien)

HISTOIRE DE LA MUSIQUE DU MOYEN-ÂGE ET DE LA RENAISSANCE

Durée : 1 an (2h hebdomadaires)

Contenu : Acquisition de connaissances historiques (contexte culturel, carrière des musiciens, institutions, etc.) et techniques (analyse d'œuvres, langage musical, codicologie des sources manuscrites, paléographie musicale, comparaison des interprétations discographiques, etc.) propres au répertoire musical du Moyen Âge et de la Renaissance. Initiation à la méthodologie de la recherche musicologique appliquée à la musique médiévale et de la Renaissance.

Évaluations : examen de fin d'année (écrit et oral) et contrôle continu (50% de la note finale)

Récompense : certificat avec mention (Assez Bien, Bien, Très Bien).

HISTOIRE DE LA MUSIQUE, ÉTUDE CHRONOLOGIQUE ET SYNTHÉTIQUE

Durée : 1 ou 2 ans (3h hebdomadaires)

Contenu : Approche large et synthétique de l'évolution de la musique occidentale du chant grégorien à nos jours par l'étude des styles et des genres des grandes périodes (Moyen Âge, Renaissance, Baroque, Classicisme, Romantisme, Postromantisme et XX^e siècle). Travaux pratiques de rédaction, d'exposés et de recherche (connaissance des principaux outils de recherche bibliographique, études de sources, initiation à la paléographie...). Travail intensif de l'exercice de la dissertation.

Évaluations : examen de fin d'année (écrit et oral) et contrôle continu (50% de la note finale)

Récompense : certificat avec mention (Très bien, Bien ou Assez bien)

HISTOIRE DE LA MUSIQUE, ÉTUDE DE L'INTERPRÉTATION

Durée : 1 an (3h hebdomadaires)

Contenu : Développement des connaissances sur l'histoire de la musique, sur les œuvres et leurs interprétations avec la mise en place d'outils en vue d'un travail de recherche sur l'interprétation. L'histoire de la musique est notamment étudiée à partir de la relation entre les œuvres et leurs interprétations. Les cours portent sur des périodes historiques ou des thèmes transversaux au cours desquels un travail de croisement sera privilégié : analyse des sources et comparaison de différentes versions musicales, enregistrements historiques, analyse scénique de mises en scène considérées comme interprétations de l'œuvre, appropriation d'outils permettant d'approfondir une recherche et de développer une critique propre.

Évaluations : examen de fin d'année (écrit et oral) et contrôle continu (50% de la note finale)

Récompense : certificat avec mention (Assez Bien, Bien, Très Bien).

LANGUES VIVANTES : ANGLAIS ET ALLEMAND

Durée : 1 an (1h30 hebdomadaire)

Contenu : Perfectionnement de la conversation orale et de la culture en anglais et en allemand. Elargissement du champ lexical, cours thématiques, étude d'articles divers et d'œuvres littéraires, sujets de culture générale en liaison avec les pays anglo-saxons... Cours obligatoire pour tout élève qui ne peut attester d'un niveau B2 dans une langue vivante étrangère.

Évaluations : examen de fin d'année (oral et écrit)

Récompense : certificat avec mention (Assez Bien, Bien, Très Bien).

LECTURE SUR LES SOURCES (paléographie)

Durée : 1 an (2h hebdomadaires)

Contenu : Découvrir et apprendre à lire sur fac-similé, savoir déchiffrer et transcrire les principales notations musicales entre 1100 et 1500 ; connaître les ajouts usuels praticables selon les époques (*musica ficta*). Techniques de lecture (figures de notes et mesures) des répertoires suivants : Saint-

Martial de Limoges, Ecole de Notre-Dame, Motets du XIII^e siècle, Ars nova française et italienne, Ars subtilior, polyphonies franco-flamandes du XV^e siècle et du début du XVI^e siècle. (Année A : 1150-1350 / Année B : 1350-1550).

Évaluations : examen de fin d'année (écrit et oral).

Récompense : certificat avec mention (Assez Bien, Bien, Très Bien).

MÉDIATION MUSICALE (initiation)

Durée : environ 60 heures (sur l'année)

Contenu : Transmettre autour de la musique vivante un message accessible à un public de non spécialistes, en particulier scolaire. Approche théorique : comprendre les enjeux sociaux de la transmission de la musique à une diversité de publics, envisager la carrière de musicien avec une compétence de médiation, connaître les différentes méthodes de médiation. Approche pratique : acquérir des méthodes d'animation et de présentation performantes et adaptées en fonction des publics. Application à un répertoire : être capable d'animer un atelier musical en milieu scolaire ; être capable de concevoir et mettre en œuvre une présentation de concert adaptée à un lieu et à un public donnés.

Évaluations : assiduité aux séances et réalisations des travaux

Récompense : attestation ou certificat

MÉTHODOLOGIE ET THÉORIES DE L'ANALYSE

Durée : 1 an (2h hebdomadaires)

Contenu : Étude et pratique des différentes méthodes d'analyse musicale ainsi que de leurs principales sources (traités, articles, partitions annotées, etc.). Étude des principales méthodes (rhétorique, formelle, schenkerienne, set-theory, narratologie, etc.) et des principaux systèmes analytiques historiques (analyse métrotectionique, paradigmatique, schoenbergienne, etc.) à partir de traités (de Burmeister à Forte, en passant par Momigny, Reicha, D'Indy, etc.), d'articles et d'analyses de référence (Rousseau, Schumann, Riemann, Berg, Messiaen, Boulez, Taruskin, etc.). Comparaison entre plusieurs pratiques nationales (France, Europe du nord, États-Unis, etc.), notamment concernant le chiffrage du langage tonal. Réflexion autour des corpus d'œuvres qui peuvent le mieux être éclairés par les différentes méthodes. Alternance de cours, d'interventions de spécialistes et d'ateliers de pratique des différents systèmes.

Évaluations : examen de fin d'année (écrit) et contrôle continu (50% de la note finale)

Récompense : certificat avec mention (Assez Bien, Bien, Très Bien).

MÉTHODOLOGIE PRATIQUE DE RECHERCHE

Durée : 1 an (2h hebdomadaires)

Contenu : Initiation aux dimensions pratiques de la recherche en musicologie et en analyse musicale. Deux axes sont privilégiés : la réflexion sur l'interprétation et la capacité à conduire des projets. Travaux pratiques de rédaction (notes de programmes, fiches de lecture...) et de recherche (connaissance des outils de recherche bibliographique, études des sources, initiation à la paléographie...).

Évaluations : examen de fin d'année (oral) et contrôle continu (50% de la note finale)

Récompense : certificat avec mention (Assez Bien, Bien, Très Bien).

MÉTHODOLOGIE PROFESSIONNELLE

(en cours d'élaboration)

MÉTHODOLOGIE THÉORIQUE DE RECHERCHE

Durée : 1 an (2h hebdomadaires)

Contenu : Etude critique des principaux débats théoriques sur la musique et leurs enjeux épistémologiques. Les études sur l'interprétation : étude des enregistrements anciens, mouvement de la musique ancienne, *performance studies*... Les études musicologiques et analytiques : autonomie esthétique, formalisme, études culturelles, sociologie, anthropologie, *new musicology*... Les études de la réception : esthétique de la réception, histoire de l'écoute, position du spectateur...

Évaluations : examen de fin d'année (écrit) et contrôle continu (50% de la note finale)

Récompense : certificat avec mention (Assez Bien, Bien, Très Bien).

ORGANOLOGIE ET ICONOGRAPHIE MUSICALE

Durée : 1 an (2h hebdomadaires)

Contenu : Approche technique et historique des instruments de musique. Initiation à l'analyse des documents visuels à sujet musical comme source complémentaire de l'histoire musicale. En Organologie : définition du domaine d'étude ; traités théoriques anciens généraux ; évolution des études depuis le XIX^e siècle ; histoire des collections d'instruments : conditions d'exercice du métier de facteur ; grandes personnalités de la facture ; étude détaillée des familles instrumentales. En Iconographie : définition du domaine d'étude ; évolution des études depuis le XIX^e siècle ;

représentation des instruments de musique et des ensembles musicaux dans l'iconographie ; présentation des autres grands thèmes (portraits de musiciens, scènes vocales, symbolique de la musique, notamment allégories).

Évaluations : Constitution d'un dossier comportant une partie documentaire (par exemple corpus d'instruments ou de documents iconographiques référencés et analysés) et une réflexion personnelle rédigée attestant la maîtrise du sujet et l'utilisation des outils méthodiques proposés dans le cadre du cours.

Récompense : certificat avec mention (Assez Bien, Bien, Très Bien).

DISCIPLINE COMPLÉMENTAIRE OPTIONNELLE

INITIATION A L'ACOUSTIQUE

Durée : 1 an (3h hebdomadaires)

Contenu : Initiation à l'étude du fonctionnement des instruments de musique, à l'acoustique des salles et à la perception des sons en musique (intensité, hauteur et timbre).

Récompense : attestation

ANALYSE DE LA MUSIQUE DE LA RENAISSANCE

Durée : 1 an (3h bimensuelles)

Contenu : Analyse du langage, des formes et des genres musicaux du XV^e siècle au début du XVII^e siècle. Le cours concerne l'étude d'œuvres dans tous les genres religieux et profanes, placées dans leur contexte historique et culturel. L'accent est mis sur les aspects techniques de la composition musicale ancienne.

Évaluations : examen de fin d'année (oral) et contrôle continu (50% de la note finale).

Récompense : certificat avec mention (Assez Bien, Bien, Très Bien)

CONTREPOINT MÉDIEVAL

Durée : 1 an (2h hebdomadaires)

Contenu : Former l'oreille musicale par l'écriture, l'analyse, le chant et l'imitation stylistique. Acquérir des compétences grammaticales et stylistiques conduisant à une interprétation éclairée des répertoires entre 1150 et 1470, notamment en matière de *musica ficta*, de composition ou de restauration de partie manquante (analyse d'œuvres et de traités). Programme : premières polyphonies, organum, déchant (liens entre improvisation et écriture) solmisation, répertoire à Saint-Martial de Limoges, puis de l'Ecole de Notre-Dame ; motets au XIII^e siècle, Ars Nova française (Guillaume de Machaut, grandes messes du XIV^e siècle) ; techniques de l'Ars Subtilior ; initiation aux principaux répertoires à la cour de Bourgogne au XV^e siècle.

Évaluations : examen de fin d'année (écrit)

Récompense : certificat avec mention (Assez Bien, Bien, Très Bien)

DIRECTION DE CHŒUR GRÉGORIEN

Durée : 1 an (3h hebdomadaires)

Contenu : Le chant grégorien échappant aux contraintes du temps mesuré, sa direction réunit la liberté de la parole, du geste vocal et la riche information des neumes carolingiens. Il s'agit surtout de retrouver une tradition vivante à partir d'un répertoire varié, par une compréhension de la langue latine et un apprentissage par cœur. La formation en direction de chœur grégorien comprend l'étude de la gestique, la mémorisation, l'initiation au latin, la traduction de psaumes, l'histoire de la modalité et des formes, la sémiologie musicale (étude comparée des signes anciens) et la paléographie monodique. Les pièces étudiées sont puisées dans les répertoires de la Messe et de l'Office.

Évaluations : examen de fin d'année (écrit et oral)

Récompense : certificat avec mention (Assez Bien, Bien, Très Bien)

ETHNOMUSICOLOGIE

(Cf. ci-dessus)

ÉCRITURE A OU B

(Cf. ci-dessus)

HISTOIRE DE L'ART

Durée : 1 an (2h hebdomadaires)

Contenu : Acquisition d'éléments de méthode et de connaissances dans le domaine de l'Histoire de l'art. Le programme est organisé en deux parties. La première (36 heures de cours, 18 séances) est consacrée à l'étude des problèmes généraux : analyse visuelle d'une image (peinture, sculpture), techniques de création (peinture, sculpture, architecture), rapports et différences entre esthétique, critique et histoire

de l'art, définitions et distinctions de styles et de périodes, etc. La deuxième (20 heures de cours, 10 séances), renouvelée chaque année, est consacrée à l'étude d'une période particulière pour appliquer et approfondir les connaissances précédemment acquises.

Évaluations : examen de fin d'année (écrit)

Récompense : certificat avec mention (Assez Bien, Bien, Très Bien)

HISTOIRE DE LA MUSIQUE DU MOYEN ÂGE ET DE LA RENAISSANCE

(Cf. ci-dessus)

HISTOIRE DE LA MUSIQUE, ÉTUDE DE L'INTERPRÉTATION

(Cf. ci-dessus)

HISTOIRE DE LA MUSIQUE, ÉTUDE CHRONOLOGIQUE ET SYNTHÉTIQUE

(Cf. ci-dessus)

HISTOIRE DU JAZZ

Durée : 2 ans (2h hebdomadaires)

Contenu : Ce cours propose des repères généraux et analytiques sur l'évolution de la musique de jazz du début du XX^e siècle à nos jours.

Évaluation : examen de fin d'année (écrit et oral)

Récompense : certificat avec mention (Assez Bien, Bien, Très Bien)

INITIATION A LA PÉDAGOGIE

Durée : 3 week-ends (samedi et dimanche) de novembre à mars en 1^{ère} année de 2^e cycle

Contenu : Cours en grands et petits groupes autour des bases des sciences de l'éducation (histoire et vocabulaire), de l'analyse didactique de cours et de la présentation du réseau d'enseignement en France.

Évaluation : Attestation

LANGUES VIVANTES (ANGLAIS ET ALLEMAND)

(Cf. ci-dessus)

LECTURE SUR LES SOURCES (paléographie)

(Cf. ci-dessus)

LITTÉRATURE ET THÉÂTRE

Durée : 1 an (2h hebdomadaires)

Contenu : Fondé sur l'étude de textes théâtraux, ce cours propose une réflexion sur le rapport du texte et de la mise en scène, à partir de l'analyse de plusieurs spectacles choisis dans le cadre de la saison théâtrale parisienne auxquels assistent les élèves. L'enseignement est articulé en liaison avec les spectacles choisis. Sont ainsi abordées des questions touchant à l'histoire littéraire et théâtrale d'une part, et à la dramaturgie des textes d'autre part. La prise en compte de la réalité concrète de la scène et de ses exigences, ainsi qu'une réflexion sur l'esthétique du spectacle, permettront de mettre en rapport une pratique de lecteur et une pratique de spectateur.

Évaluation : sur assiduité et contrôle continu

Récompense : attestation

MÉDIATION MUSICALE (initiation)

(Cf. ci-dessus)

ORGANOLOGIE ET PALÉOGRAPHIE MUSICALE

(Cf. ci-dessus)

POLYPHONIES MÉDIÉVALES IMPROVISÉES

Durée : 1 an (2h hebdomadaires)

Contenu : Savoir improviser vocalement de une à quatre voix sur une monodie profane ou liturgique dans différentes techniques du Moyen Âge et de la Renaissance. Répertoire : Organum guidonien, Organum

de l'Ecole Notre-Dame, Gymel, Faux-bourdon, canons à 2 voix et 3 voix avec ou sans cantus firmus, chansons à trois et quatre voix.

Évaluation : examen de fin d'année (oral)

Récompense : certificat avec mention (Assez Bien, Bien, Très Bien)

LISTE DES ENSEIGNANTS DU DÉPARTEMENT MUSICOLOGIE ET ANALYSE

Analyse théorique et appliquée

Claude LEDOUX
Michael LEVINAS
Pierre-Albert CASTANET, assistant

Esthétique, discipline principale

Christian ACCAOUI

Histoire de la musique, discipline principale

Rémy CAMPOS

Métiers de la culture musicale, discipline principale

Lucie KAYAS

Méthodologie théorique de la recherche

Sylvie PEBRIER

Méthodologie et théories de l'analyse

Claude ABROMONT

Méthodologie de la recherche

Claude ABROMONT
Yves BALMER
Pierre-Albert CASTANET
Alain NOLLIER
Anne ROUBET

Méthodologie pratique de la recherche

Florence BADOL-BERTRAND

Analyse A

Claude ABROMONT
Yves BALMER
Bruno DUCOL
Sylvie LANNES
Denis MORRIER
Alain NOLLIER
Bruno PLANTARD
Anne-Charlotte REMOND
Anne ROUBET
Jean-François BOUKOBZA

Analyse B

Claude ABROMONT
Yves BALMER
Bruno DUCOL
Alain NOLLIER
Bruno PLANTARD

Histoire de la musique, étude chronologique et synthétique

Florence BADOL-BERTRAND

Organologie et iconographie musicale

Florence GETREAU

Initiation à l'histoire de la musique

Lucie KAYAS
Anne ROUBET

Littérature et théâtre

Sophie LUCET

Ethnomusicologie

Bruno MESSINA

Histoire de l'art

Jan Willem NOLDUS

Initiation à l'histoire de la musique

Alain NOLLIER

Histoire de la musique, étude de l'interprétation

Sylvie PEBRIER

Contrepoint médiéval

Raphael PICAZOS

Lecture sur les sources

Raphael PICAZOS

Analyse de la musique de la Renaissance

Isabelle RAGNARD

Polyphonies médiévales improvisées

Isabelle RAGNARD
Raphael PICAZOS

Direction de chœur grégorien

Louis-Marie VIGNE

Français langue étrangère

Laure STRIOLO

Anglais

Marie-Hélène FOUGERON
Elisabeth O'LEARY

Allemand

Volker HALLER

DÉPARTEMENT DES **MÉT**TIERS DU **SON**

PRÉSENTATION **GÉNÉ**RALE

Structure **administrative**

Responsable de département :

Denis Vautrin

Bureau 112

Tél. : +33 (0) 1 40 40 46 14

Fax : +33 (0) 1 40 40 47 68

dvautrin@cnsmdp.fr

Assistante :

Catherine Barbe

Bureau 113

Tel. : +33(0) 1 40 40 45 56

cbarbe@cnsmdp.fr

Chargé de scolarité :

Philippe Lafargue

Bureau 111

Tel. : +33(0) 1 40 40 45 59

plafargue@cnsmdp.fr

Mél valable pour tout le département :

deptson@cnsmdp.fr

Organisation **pédagogique**

Ce département coordonne deux spécialités :

- la formation supérieure aux métiers du son : classe de musiciens-ingénieurs du son
- la classe d'acoustique musicale

FORMATION SUPÉRIEURE AU MÉTIERS DU SON

Organisation pédagogique

Encadrement

Les 32 élèves du département sont encadrés par une trentaine de professeurs.
Chacune des promotions est composée de 8 élèves.

Formation

La scolarité est organisée en un cycle unique. La formation supérieure aux métiers du son est sanctionnée par le diplôme de musicien-ingénieur du son, diplôme de 2^e cycle supérieur conférant le grade de Master.

Les échanges Erasmus sont possibles dans le cadre de la 3^{ème} ou 4^{ème} année de la formation.

Modalités d'entrée

CONDITIONS D'ADMISSION À CONCOURIR

Limite d'âge : avoir moins de 26 ans au 1^{er} octobre de l'année du concours.

Les candidats doivent satisfaire aux pré-requis suivants :

- niveau BAC+2 en sciences
- niveau D.E.M de conservatoire pour la musique. Il est donc exigé une bonne connaissance du solfège, une bonne culture musicale, des notions d'écriture (harmonie et/ou contrepoint) et d'analyse musicale.

ADMISSIBILITÉ

Réalisation d'un projet personnel :

- Avec leur dossier d'inscription, les élèves devront remettre un projet sonore personnel faisant preuve d'une certaine originalité, ou créativité, ou démontrant simplement d'un certain niveau de maîtrise technique.

Ce projet est libre et peut se présenter sous n'importe quelle forme : partition, musique enregistrée, maquette, prise de son, fiction sonore, bande son pour l'image, musique de film, habillage sonore, etc.

Le projet doit être accompagné d'une note explicative détaillant sa mise en œuvre (visées artistiques, choix, contraintes, lieux et outils utilisés) ainsi qu'une évaluation du résultat obtenu. Le candidat fera ressortir ce qu'il a mis en œuvre lui-même et comment. Cette note peut être très courte (un paragraphe) et ne peut en aucun cas dépasser 10 pages.

Epreuves de mathématiques et physique : le niveau des problèmes et des questions posées, est échelonné entre le niveau Bac S et le niveau Bac + 2.

- Mathématiques : épreuve portant sur les éléments de mathématiques utilisés en acoustique, électro-acoustique, électronique et traitement du signal (fonctions périodiques exponentielles, logarithmes, nombres complexes, développement en série, notions de calcul différentiel et intégral). (durée 3 heures)

- Physique : Statistique et dynamique, énergie, travail, puissance, électricité, charge, tension, courant, résistance, capacité, induction, champs électriques et magnétiques, courants continus et alternatifs. Phénomènes vibratoires : propagation, réflexion, réfraction, diffraction, interférence, entretien et amortissement. (durée 3 heures)

Epreuves de Musique :

- Dépistage de fautes (écrit)
- Dictée à 2 voix, dictée d'accords, dictée atonale
- Reconnaissance de tonalités et cadences
- Reconnaissance de fragments d'œuvres
- Commentaire d'écoute d'une œuvre

ADMISSION

- Epreuve orale de formation musicale
- Harmonisation d'une mélodie dans le style classique (connaissance de l'ensemble des accords et notes étrangères) (mise en loge 6h)
- Tests d'écoute, épreuve d'analyse à partir d'enregistrements de disques, émission de radio, de films vidéo ou cinéma
- Entretiens en français avec le jury (les candidats pourront exécuter une pièce instrumentale de leur choix et devront répondre à des questions précises sur leur projet personnel transmis avec leur dossier d'inscription).

Il va sans dire que les candidats doivent posséder une oreille statistiquement normale.

Modalités de **sortie**

L'ensemble des disciplines est validé soit par contrôle continu, soit par examen de certificat, soit par attestation. A l'issue des deux premières années, sont décernés des certificats avec ou sans mention ou des attestations.

Le diplôme de musicien-ingénieur du Son conférant le grade de Master est décerné à l'élève lorsqu'il a obtenu l'ensemble des certificats et attestations requis dans le cursus et qu'il a soutenu le mémoire de recherche avec succès.

STRUCTURE DES **DIPLÔMES**

MUSICIEN-INGENIEUR DU SON

Modalités d'admission	Pré-sélection sur dossier avec pré-requis (bac + 2 scientifique, niveau DEM de conservato pour la musique) Concours d'entrée avec épreuves d' admissibilité et d'admission comprenant trois entretiens	
Durée	4 ans	
ECTS	1^{ère} et 2^e années	Validation
	- <u>Musique</u>	
8	. Formation musicale	Certificat
8	. Analyse	Certificat
12	. Harmonie	Certificat
6	. Orchestration	Certificat
12	. Piano complémentaire	Certificat
8	. Culture et esthétique musicale	Certificat
2	. Ecoute et esthétique musicale	Attestation
	- <u>Sciences</u>	
6	. Mathématiques et traitement du signal	Certificat
8	. Acoustiques (bases, salles, électroacoustiques, théorie stéréo)	Certificat
14	. Techniques audiofréquences - Audionumérique - Informatique	Certificat
	- <u>Pratiques</u>	
1	. Perception sonore	Attestation
4	. Ecoute critique - Ear training	Certificat
10	. Prise de son classique	Certificat
8	. Prise de son musiques actuelles	Certificat
11	. Techniques de post production	Certificat
1	. Sonorisation (initiation)	Attestation
0,5	. Histoire de la musique Rock	Attestation
1	. Initiation à la construction sonore	Attestation
	3^e et 4^e années	
	- <u>Choix de la dominante A ou B</u>	
34	. musique classique (A)	Certificat
32	. musiques actuelles (B)	Certificat
	- <u>Disciplines communes</u>	
12	. méthodologie mémoire de recherche	Certificat
6	. anglais métiers du son	Certificat
1	. informatique appliquée à l'audio	Attestation
1	. technologie vidéo	Certificat
4	. orchestration FSMS	Certificat
3,5	. multicanal	Attestation
0,5	. mastering	Attestation
4	. séminaire de communication	Attestation
8+4	- <u>Deux disciplines optionnelles musicales pour la dominante A,</u> dont histoire de la musique B	Certificat
6+4+4	- <u>Trois disciplines optionnelles musicales pour la dominante B</u> dont arrangement	Attestation
	- <u>Deux disciplines optionnelles pratiques à choisir parmi :</u>	
6	. sonorisation	Attestation
6	. informatique musicale	Attestation
6	. son à l'image	Attestation
16	- <u>Projet de production</u>	Certificat
12	- <u>Stages en entreprise</u>	Attestation
	diplôme de musicien ingénieur du son conférant le grade de Master certificats et attestations requis (cf. ci-dessus)	

Déroulement du cursus

La formation dure 4 années. Elle correspond à l'acquisition de 240 crédits ECTS. Les deux premières années du cursus sont consacrées à l'acquisition des connaissances communes, les deux dernières à un parcours plus spécifique avec le choix d'une dominante professionnelle.

Le cursus s'organise autour de trois axes proposant une formation musicale approfondie, une formation technique et scientifique dans les secteurs de la production, de la création, de la diffusion sonore et de la recherche, une formation pratique de haut niveau. Le cursus est par ailleurs complété par de nombreux stages dans le milieu professionnel.

Choix du programme d'études pour les séjours d'études de courte durée

Le tableau figurant ci-dessus illustre le déroulement et le contenu des programmes d'études suivis par les élèves réguliers.

Le programme des élèves effectuant un séjour temporaire au Conservatoire est défini conjointement par l'élève, les responsables pédagogiques de son établissement d'origine et le Conservatoire de Paris.

Les crédits ECTS sont affectés selon la procédure explicitée dans les tableaux ci-dessus.

DESCRIPTION DES UNITÉS D'ENSEIGNEMENT

DISCIPLINES MUSICALES

FORMATION MUSICALE

Durée : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

ECTS : 8

Ce cours a pour objectif de donner et développer une technique d'écoute et de lecture de haut niveau selon différents paramètres : mélodiques, rythmiques, polyphoniques.

ANALYSE FSMS

Durée : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

ECTS : 8

Ce cours a pour objet d'offrir aux élèves des outils (analytiques, méthodologiques) leur permettant d'appréhender des ouvrages appartenant à des répertoires, des styles, des genres et des époques variés. Il a également pour dessein : d'inciter les élèves à mener une réflexion sur l'œuvre ou le phénomène sonore proposés et de les aider à développer ainsi leur autonomie.

HARMONIE

Durée : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 2h

ECTS : 12

Ce cours a pour objectif de développer l'écoute de l'oreille intérieure, la connaissance des styles et la maîtrise de différentes techniques d'écriture, développer l'imagination grâce à des travaux d'écriture et de composition.

- Harmonisation de mélodies classiques pour quatuor à cordes
- Basses baroques (fugues, contrepoint renversable)
- Composition de petites pièces classiques
- Harmonisation de mélodies romantiques pour quatuor à cordes, piano accompagnant ou piano solo (Schubert, Schumann, Chopin)

-Composition d'invention à 2 ou 3 voix dans le style de Bach et de pièces romantiques, ainsi que de composition libres (travaux personnels).

ORCHESTRATION

Durée : 3 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 1h

ECTS : 10

Ce cours a pour objet d'offrir aux élèves les moyens techniques et musicaux, leur permettant d'orchestrer et instrumenter une œuvre destinée à l'origine pour clavier. L'élève est mis en condition de travail dans la gestion globale d'un projet : de la composition à la diffusion, en passant par l'arrangement et la direction de la séance d'enregistrement. L'élève peut également s'il le souhaite, apprendre à «maquetter» ses projets.

PIANO COMPLÉMENTAIRE

Durée : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 45'

ECTS : 12

Les cours de piano permettent aux élèves de travailler des pièces du répertoire adaptées à leur niveau pianistique ; ils permettent également de se familiariser avec la transposition à vue, le déchiffrage d'un morceau et la réalisation de divers enchaînements de cadences dans toutes les tonalités.

ÉCOUTE ET ESTHÉTIQUE MUSICALE

Durée : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 3h30

ECTS : 2

Ce cours est une introduction à la problématique de l'interprétation musicale via la comparaison de différentes versions d'une même œuvre. Sera abordé le rôle du directeur artistique dans un enregistrement par rapport aux interactions entre interprètes, partition et compositeur, à savoir repérage d'erreurs, avis ou influence sur l'interprétation.

CULTURE ET ESTHÉTIQUE MUSICALE

Durée : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 3h

ECTS : 8

Ce cours poursuit plusieurs objectifs :

- maîtriser les connaissances concernant l'évolution du langage, les formes et les genres musicaux du répertoire occidental de tradition écrite
- développer une réflexion d'ordre analytique, historique, culturelle ou esthétique sur ce même répertoire
- favoriser l'écoute critique et le travail de direction artistique.

HISTOIRE DE LA MUSIQUE ROCK

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : 3h

ECTS : 0.5

Ce cours se décompose en 20 séances d'écoutes critiques thématiques et retrace presque un siècle de musiques par un choix d'enregistrement d'artistes significatifs. Ces écoutes sont en permanence sous-tendues par l'évocation d'un jeu d'aller-retour avec les racines de chaque genre. L'organisation de ce cours a pour objectifs de :

- disposer d'une culture du patrimoine sonore
- connaître des techniques et esthétiques des musiques dites électro amplifiées ou actuelles (rock, pop, soul, rythm & blues, blues, jazz rock, rock jazz, world, funk, punk, grunge, Motown, Stax...).

DISCIPLINES SCIENTIFIQUES

MATHÉMATIQUES ET TRAITEMENT DU SIGNAL

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaires : 3h

ECTS : 4

Ce cours vise à donner à l'élève le maximum de compréhension et de maîtrise des bases du traitement du signal afin qu'il puisse être en mesure d'appliquer ces principes dans le cadre de sa pratique future d'ingénieur du son. Ceci comprend aussi la capacité à réaliser de manière autonome une version personnelle des outils de traitement du son existant et ceux, manquants, dont le besoin pourrait émerger.

ACOUSTIQUES (bases, salles, électroacoustiques, théorie de la stéréo)

Durée : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 3h

ECTS : 8

Ce cours vise à établir un lien structuré entre une expérience auditive et une réalité physique de production sonore. L'objectif principal est de permettre à l'élève de prévoir au moins qualitativement, et si possible quantitativement, ce qui changera dans son écoute lorsqu'il modifiera certains paramètres physiques des conditions de production du son. Le cours poursuit néanmoins par ailleurs d'autres objectifs :

- maîtriser les différents modèles existants de sources sonores et de leurs rayonnements
- connaître les spécificités acoustiques et électroacoustiques des microphones
- connaître les caractéristiques objectives des transformations subies par les signaux propagés acoustiquement, ainsi que les effets perceptifs de ces transformations
- maîtriser les éléments fondamentaux sur les notions d'acoustique des salles
- connaître les techniques de mesure et de simulation en acoustique des salles

TECHNIQUES AUDIOFRÉQUENCES - AUDIONUMÉRIQUE

Durée : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaires : 5h

ECTS : 14

Cet enseignement forme à la connaissance des outils et systèmes utilisés dans les domaines de la production et de la communication sonore. Le cours poursuit plusieurs objectifs :

- maîtriser l'exploitation de l'ensemble des outils technologiques liés à la pratique des métiers du son
- connaître les technologies et les systèmes utilisés dans les domaines de la production et de la communication audio, de la production audiovisuelle et cinématographique
- connaître les méthodes et règles de l'art spécifiques et savoir dialoguer avec l'ensemble des intervenants d'une production audiovisuelle
- savoir proposer une utilisation rationnelle et performante des appareils et équipements, et optimiser des dispositifs techniques nécessaires à la réalisation d'un projet.

DISCIPLINES PRATIQUES

PERCEPTION SONORE ET PSYCHO-ACOUSTIQUE

Durée : 1 trimestre

Nombre d'heures hebdomadaires : 3 h

ECTS : 1

Ce cours de perception auditive aborde les fondamentaux de l'écoute à travers trois approches complémentaires : la physiologie de l'oreille, la psycho-acoustique et la psychologie cognitive. Le cours poursuit plusieurs objectifs :

- comprendre et connaître les mécanismes de la perception auditive humaine tant des points de vue de la psycho-acoustique et de la physiologie de l'oreille, que de celui de la psychologie cognitive
- développer une écoute des objets sonores et leurs effets ou illusions associés, apprendre à les analyser en terme de contenu spectro-temporel, d'indices de localisation spatiale et de représentation cognitive en mémoire.

ÉCOUTE CRITIQUE

Durée : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaire : 1 h

ECTS : 4

Formation de l'oreille experte par le développement de la fiabilité de l'écoute technicienne. Le cours poursuit plusieurs objectifs :

- acquérir un vocabulaire d'analyse du son précis en maîtrisant les différents critères caractéristiques (équilibres, relief, définition, etc.)
- être capable de juger objectivement une prise de son à l'aide de ces critères

PRISE DE SON : MUSIQUE CLASSIQUE

Durée : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaire : 3 h

ECTS : 10

L'élève est mis en condition de travail avec des musiciens, par la simulation d'une séance d'enregistrement : balance, enregistrement, puis progressivement direction artistique. Les objectifs sont multiples :

- acquérir les éléments de base pour savoir construire une prise de son avec méthode
- savoir caractériser et choisir une esthétique sonore en lien avec le répertoire
- connaître les enjeux de la direction artistique d'enregistrement

PRISE DE SON : MUSIQUES ACTUELLES

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaire : 2h30

ECTS : 8

L'élève est mis en condition de travail avec des musiciens, par la simulation d'une séance d'enregistrement.

Les objectifs sont multiples :

- maîtriser les techniques de prise de son dans le domaine des musiques rock, variété et jazz
- maîtriser les technologies d'un studio professionnel multipiste, afin de pouvoir assurer des séances d'enregistrement en tant qu'ingénieur du son
- concilier le rôle de preneur de son et musicien arrangeur, face à la production
- assurer des prises de son « live » d'orchestre de musique actuelle
- maîtriser les systèmes d'automatisation
- maîtriser la construction de la balance en fonction de l'esthétique musicale

TECHNIQUES DE POST PRODUCTION

Durée : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaire : 1h

ECTS : 11

Ces cours permettent à l'élève d'acquérir les bases d'une utilisation professionnelle de stations de travail audio-numériques, en particulier Pyramix, Protools et Logic Audio

- maîtriser l'exploitation professionnelle des logiciels audio-numériques
- savoir configurer, exploiter, éditer en multipiste, gérer l'enregistrement et le mixage
- savoir adapter le choix d'une plateforme en fonction des contraintes de chaque projet

SONORISATION

Durée : 1 semestre

Nombre d'heures hebdomadaire : 2h30

ECTS : 1

Ce cours poursuit plusieurs objectifs :

- concevoir l'implantation évoluée d'un système de diffusion dans une salle de spectacle et en optimiser les performances grâce à la mesure de paramètres acoustiques utilisés en sonorisation
- comprendre les dispositifs techniques mis en place dans une application de type concert

INITIATION À LA CONSTRUCTION SONORE

Durée : 1 semestre

Nombre d'heures hebdomadaire : 3h

ECTS : 1

Ce cours poursuit plusieurs objectifs :

- maîtriser les techniques d'enregistrement en situation de tournage, spécialisation aux techniques d'enregistrement de la voix parlée
- maîtriser les situations d'enregistrement en univers bruyant et/ou dans des conditions acoustiques difficiles
- initiation à la scénographie sonore

DISCIPLINES DOMINANTES

MUSIQUE CLASSIQUE (A)

Durée : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaire : 3h

ECTS : 34

L'élève avance dans cette discipline avec quatre enseignants différents, profitant ainsi de points de vue et de techniques de travail variés. Le cours a pour objectifs de :

- maîtriser les différents aspects de la prise de son stéréophonique
- maîtriser avec assurance et méthode le choix et la mise en œuvre des dispositifs de prise de son
- savoir définir une direction esthétique en lien avec le répertoire enregistré
- maîtriser les enjeux de la direction artistique d'enregistrement
- savoir préparer et gérer une séance de travail avec des musiciens en fonction du répertoire
- savoir hiérarchiser les enjeux artistiques et techniques

MUSIQUES ACTUELLES (B)

Durée : 2 ans

Nombre d'heures hebdomadaire : 3h

ECTS : 32

L'élève avance dans cette discipline avec quatre enseignants différents, profitant ainsi de points de vue et de techniques de travail variés selon les supports utilisés (console analogique SSL 4000 G+, console numérique SSL C300, station de travail ProTools). Les séances sont individuelles et permettent d'aborder des techniques de mixage avancées ; l'enseignement s'adapte aux demandes de l'élève (travail sur des sessions de mixage d'artistes confirmés, sur des projets personnels, approfondissement de certains styles).

Le cours a pour objectifs de :

- savoir définir une direction esthétique en lien avec le répertoire enregistré
- disposer de méthode et assurance dans le choix et la mise en œuvre des dispositifs techniques
- savoir préparer et gérer une séance de travail avec des musiciens
- savoir hiérarchiser les enjeux artistiques et techniques
- maîtriser à haut niveau l'ensemble des technologies associées à la production en musique actuelle
- maîtrise approfondie du mixage.
- savoir mettre à disposition de ses connaissances du métier de réalisateur
- savoir guider, organiser, diriger un projet dans une direction esthétique

DISCIPLINES PRATIQUES EN 3^E ET 4^E ANNÉES

ANGLAIS (métiers du son)

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaire : 2h

ECTS : 6

Chaque semaine, le cours est le lieu d'échanges et de discussions autour de thématiques de recherches (prédéfinies d'une semaine sur l'autre). Les sujets sont tirés de l'actualité scientifique, technologique ou musicale. Les élèves doivent donc lire et préparer les sujets pour débattre et échanger en classe (en anglais). Les objectifs sont multiples :

- connaître les expressions et terminologies spécifiques aux activités de la musique et du son
- développer des réflexes de veille scientifique, maîtriser les outils pour rester au contact des nouveautés et développements du monde de la recherche
- savoir rassembler et organiser une base bibliographique, connaître les différentes approches méthodologiques pour conduire un travail de recherche

MÉTHODOLOGIE DE MÉMOIRE / MÉMOIRE DE RECHERCHE

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaire : 15h

ECTS : 12

Le cours de méthodologie prépare les élèves à leur mémoire de fin d'études. Il s'agit de leur proposer une

méthode pour aborder un mémoire et organiser le travail de réflexion et de rédaction, jusqu'à la soutenance. Le cours est illustré de diverses recherches documentaires, ainsi que d'exemples de procédures expérimentales et d'analyses de données.

Le but du mémoire est de développer la capacité à structurer une démarche dans un domaine de recherche original. La faisabilité du projet sera analysée et validée par le coordonnateur de mémoire au milieu de la troisième année, à la suite d'une présentation orale de l'élève comportant des éléments de recherche bibliographique. En outre, le terrain du mémoire permet d'apporter une synthèse de l'ensemble des connaissances acquises tout au long du cursus de l'élève. Les mémoires peuvent aussi bien être à caractère scientifique qu'artistique.

INFORMATIQUE APPLIQUÉE À L'AUDIO

Durée : 1 semestre

Nombre d'heures hebdomadaire : 2h

ECTS : 1

Le cours d'informatique permet d'acquérir les connaissances de bases nécessaires à la compréhension du fonctionnement des différents outils informatiques, des réseaux, des systèmes de stockage, des réseaux audionumériques, des systèmes de communication et d'échanges de données, des systèmes de sécurisation des données.

TECHNOLOGIE VIDÉO

Durée : 1 semestre

Nombre d'heures hebdomadaire : 3h

ECTS : 1

Le module de vidéo offre une vision d'ensemble de la chaîne de production audiovisuelle, de la conception à la commercialisation. Il suggère une approche du récit visuel et sonore, propose également des études spécifiques : signaux vidéo analogiques et numériques, techniques de captation, évolution technologique. Le cours poursuit plusieurs objectifs :

- connaître les modèles de la perception lumineuse et de la physique de la lumière (optique géométrique, colorimétrie, photométrie)
- connaître les techniques et les technologies audiovisuelles liées au cinéma et à la TV
- savoir s'adapter aux contraintes techniques de l'image

MULTICANAL

Durée : 1 semestre

Nombre d'heures hebdomadaire : 3h

ECTS : 1,5

Ce cours a pour objectif la connaissance des différentes approches théoriques et pratiques de la prise de son multicanal

MASTERING

Module : 20h

ECTS : 0,5

Ce cours a pour objectif la connaissance des différentes approches théoriques et pratiques du mastering dans le cadre de projets musicaux

DISCIPLINES COMPLÉMENTAIRES

HISTOIRE DE LA MUSIQUE (étude chronologique)

ECTS : 8

Enseignement en 3ème et 4ème année.

Ce cours a pour objet :

- de proposer une perception large et synthétique de l'évolution de la musique occidentale du chant grégorien à nos jours
- l'étude de l'esprit des grandes périodes : moyen-âge, renaissance, baroque, classicisme, romantisme, post-romantisme et XX^e siècle

SONORISATION

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaire : 2h30

ECTS : 6

Ce cours poursuit plusieurs objectifs :

- comprendre les dispositifs techniques mis en place dans une application de type concert
- maîtriser l'installation technique
- maîtriser les bases du mixage live dans un contexte de renforcement sonore

INFORMATIQUE MUSICALE

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaire : 2h30

ECTS : 6

Ce cours poursuit plusieurs objectifs :

- maîtriser les différents savoirs et outils informatiques nécessaires à la création sonore en musique contemporaine et en musiques actuelles (temps réel, spatialisation, interactivité, protocole MIDI, fichiers sons et échantillons, synthèse, analyses sonores, algorithmie simple, création d'instruments ...)
- connaître les aspects du métier de réalisateur en informatique musicale
- développer l'imagination grâce à des travaux de création (installations sonores, création pour le répertoire contemporain, jeux sonores interactifs...)

SON À L'IMAGE

Durée : 1 an

Nombre d'heures hebdomadaire : 2h30

ECTS : 6

Basé sur une approche théorique et pratique, le cours poursuit trois objectifs principaux :

- maîtriser les stations de travail dans le domaine audiovisuel
- connaître le processus de postproduction sonore multicanal d'un film de fiction
- développer l'imagination grâce à des travaux de réalisation (clip musical, courte fiction, captation de concert).

LISTE DES **ENSEIGNANTS** DE LA **FORMATION** **SUPÉRIEURE AUX MÉTIERS DU SON**

Formation musicale

Marc Succar

Analyse

Jean-François Boukobza

Harmonie

Isabelle Duha

Orchestration

Marie-Jeanne Séréro

Piano complémentaire

Françoise Buffet - Isabelle Dubuis - Philippe Tamborini - Catherine Weill - Jean-Sébastien Dureau - Xiao Mei Zhu

Culture et esthétique musicale

Jean-François Boukobza

Mathématiques et traitement du signal

Laurent Millot

Acoustiques (bases, salles, électroacoustiques, théorie stéréo)

Jean-Pascal Jullien - Jean-Christophe Messonnier

Techniques audiofréquences - Audionumérique - Informatique

Pierre Michel - Pierre-Antoine Signoret

Perception sonore

Corsin Vogel

Ecoute critique - Ear training

Daniel Zalay

Prise de son classique

François Eckert - Jean-Marc Lyzwa - Jean-Christophe Messonnier - Daniel Zalay

Prise de son musiques actuelles

Jean Taxis - Thierry Guarracino

Techniques de post production

Frédéric Changenet - Pascal Baranzelli

Mixage

Thierry Guarracino - Yann Macé - Patrick Sigwalt - Jean Taxis

Sonorisation

Nicolas Poitrenaud

Histoire de la musique Rock

Klaus Blasquiz

Initiation à la construction sonore

Jean-Pierre Halbwachs

Musique classique (A)

Thomas Dappelo - Hugues Deschaux - François Eckert - Daniel Zalay

Musiques actuelles (B)

Thierry Guarracino - Patrick Sigwalt - Jean Taxis

Méthodologie mémoire de recherche

Corsin Vogel

Anglais métiers du son

Arshia Cont

Informatique appliquée à l'audio

Pierre Michel

Technologie vidéo

Benoît Labourdette

Orchestration FSMS

Marie-Jeanne Séréro

Multicanal

Pierre-Antoine Signoret

Mastering

Raphaël Jonin

Arrangement

Carine Bonnefoy - Cyrille Lehn

Séminaire de communication

NN

Informatique musicale

Tom Mays - Etienne Graindorge

Son à l'image

Jean-Pierre Halbwachs